

OFFICE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

ONAREST



POPULATION, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT
RURAL :
L'EXEMPLE DU CAMEROUN

Par **J. BOUTRAIS**, géographe
G. COURADE, géographe
P. GUBRY, démographe
Chercheurs de l'ORSTOM.



ISH

N° 21

Centre Géographique National (C. G. N.)
Centre des Sciences Economiques et Sociales (C. S. E. S.)

OFFICE NATIONAL DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

INSTITUT DES SCIENCES HUMAINES

CENTRE GEOGRAPHIQUE NATIONAL
B.P. 157, YAOUNDE, Tél. : 22-34-65

CENTRE DES SCIENCES ECONOMIQUES
ET SOCIALES
B.P. 193, YAOUNDE, Tél. : 22-46-88

—oOo—

POPULATION, PLANIFICATION
ET DEVELOPPEMENT RURAL :
L'EXEMPLE DU CAMEROUN

par

J. BOUTRAIS, géographe
G. COURADE, géographe
P. GUBRY, démographe
Chercheurs de l'ORSTOM

Cette étude a été réalisée dans le cadre de l'Institut des Sciences Humaines (ONAREST) à l'intention du stage de formation FAO/FNUAP sur le thème "Population et planification agricole et rurale", organisé conjointement par la FAO et l'IFORD, qui s'est tenu à Yaoundé du 2 au 23 mai 1979.

Copyright ONAREST - J. BOUTRAIS - G. COUPADE - P. GIBBY - 1976.

Droits de reproduction et d'adaptation soumis pour tous pays à l'autorisation écrite préalable des dépositaires du copyright. Sont autorisées les citations et reproductions de figures accompagnées des références bibliographiques.

All right reserved. No part of this book may be translated or reproduced by any means without the prior written permission from the copyright owners. Quotations and reproductions of drawings can be made only with bibliographical references.

A V A N T - P R O P O S

Cette étude est un travail des circonstance réalisé spécialement à l'intention du stage de formation FAO/FNUAP sur le thème : "Population et Planification agricole et rurale".

Elle garde un caractère provisoire et constitue une première approche du problème, que nous espérons élargir et approfondir par la suite. Nous avons cependant tenu à la publier sous cette forme en vue d'une diffusion immédiate auprès du public intéressé.

Nous tenons à remercier le Directeur de l'Institut des Sciences Humaines, qui a bien voulu nous autoriser à collaborer à ce projet en animant une séance de ce stage.

L'Institut des Sciences Humaines de l'ONAREST n'entend donner ni approbation ni improbation aux opinions émises dans les publications. Celles-ci ne sauraient engager que leur(s) auteur(s).

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

I-	<u>CONTRAINTES ET ATOUTS DU MILIEU FACE AU DEVELOPPEMENT RURAL.....</u>	10
I-1.	Le milieu géographique et humain	10
I-1.a.	Les conditions naturelles	10
I-1.b.	Repartition, dynamique de la population et pression démographique.....	16
I-1.c.	La mobilisation de la main-d'oeuvre	29
I-1.d.	Poids de l'histoire et notamment de l'histoire coloniale.....	36
I-2.	Les contextes fonciers	30
I-2.a.	Le rôle des types d'appropriation foncière dans le développement rural.	38
I-2.b.	Vers une appropriation privée des terres.....	41
I-2.c.	Politiques foncières de l'Etat et pratiques locales.....	43
I-2.d.	Les modalités d'expropriation des terres par l'administration.....	46
I-3.	Les réussites agraires spontanées.....	47
II.	<u>LES EFFETS DES FACTEURS DU DEVELOPPEMENT DU MONDE RURAL : LES DISTORSIONS ENTRE OBJECTIFS ET RESULTATS</u>	52
II-1.	Le rôle de l'investissement humain et financier	52
II-1.a.	Le financement privé, épargne et investissement des ménages ruraux.....	54
II-1.b.	Les interventions financières externes	55
II-2.	L'impact économique des investissements dans le monde rural	61
II-2.a.	La croissance des productions agricoles	61
II-2.b.	Le partage inégal des revenus agricoles.....	65
II-3.	Le développement rural induit par les infrastructures de base et l'urbanisation.	68
II-3.a.	L'administration du développement rural	68
II-3.b.	Santé et développement.....	71
II-3.c.	Les effets ambivalents de l'école primaire sur le milieu rural.....	74
II-3.d.	Route et développement rural.....	78
II-3.e.	Croissance urbaine et développement rural.....	82

III. <u>ESSAI DE BILAN DES DIVERS TYPES D'INTERVENTION</u>	87
III-1. Les interventions dans les cas de colonisation agricole.....	87
III-2. Grands complexes de production et production par les exploitations paysannes encadrées.....	89
III-2.a. Complexes agro-industriels, exploitations forestières et ranches d'élevage.....	91
III-2.b. Encadrement des exploitations paysannes par des sociétés parapubliques.....	92
III-2.c. Le mouvement coopératif.....	103
III-2.d. Les nouvelles formes d'organisation des producteurs.....	106
III-3. Ambitions et désillusions des interventions intégrées.....	110
III-3.a. Les zones de développement rural intégré : ZAPI de l'Est et WADA.....	111
III-3.b. Animation rurale et développement communautaire.....	115
III-4. Quelques tentatives d'actions spécifiques	118
III-4.a. Diffusion de la culture attelée dans le Nord.....	119
III-4.b. Mise au point d'un machinisme agricole adapté : le rôle de CENEEMA.....	121
III-4.c. Recherche scientifique et développement.....	122
III-4.d. La formation des jeunes agriculteurs et leur installation.....	124
III-4.e. L'insertion de la population féminine dans le processus de développement.....	126
CONCLUSION	129
INDEX DES PRINCIPALES INSTITUTIONS PARTICIPANT AU DEVELOPEMENT RURAL DU CAMEROUN ET SIGLES DIVERS.	130
BIBLIOGRAPHIE	134
ANNEXE : Carte repère des circonscriptions administratives.....	135
INDEX DES TABLEAUX	150
TABLE DES FIGURES.....	152

INTRODUCTION

Ce texte se propose d'envisager les interactions concrètes et variées, qu'elles soient planifiées ou non, entre population et développement rural à partir de l'exemple du Cameroun. Il s'agit d'identifier les contraintes et les atouts existants, d'évaluer les effets des facteurs généraux de développement en termes d'avantages et d'inconvénients pour achever sur une analyse critique des diverses formes d'interventions qui se déroulent dans le pays.

Les auteurs ont considéré le développement rural dans le sens le plus large possible excédant la simple analyse des opérations dites de développement. En revanche, il n'y a de développement rural que si le progrès économique ou la création de richesse bénéficie à l'ensemble d'un pays, régions et couches sociales confondues. Une évolution qui ne contribuerait qu'à accroître le pouvoir de certains des citadins, les bourgeoisies bureaucratiques ou commerçantes ou les notabilités traditionnelles par exemple ne nous paraît pas être un objectif recevable socialement. Tel est le cas de certaines opérations de développement qui ne cachent pas leurs désirs d'utiliser des 'leaders', des groupes ethniques supposés plus réceptifs à l'innovation, des secteurs géographiques ou enfin des entreprises capitalistes extérieures pour servir d'exemple ou de vitrines de l'innovation technique et du progrès économique en vue de faire participer l'ensemble de la population.

A partir de cette vue générale de la notion de 'développement', il est permis de se demander quand il est possible d'en parler et on peut avancer l'idée, paradoxale en apparence seulement, qu'il peut y avoir croissance sans développement et développement sans croissance. Disons que l'accroissement de production constaté dans un secteur de l'agriculture peut être perçu comme un progrès économique lors d'une simple analyse mais une étude approfondie peut révéler le prix élevé à payer pour obtenir ces résultats à divers niveaux (social, économique, foncier ou écologique) contribuant à aggraver certains déséquilibres et à gréver l'avenir. Si l'on ne prend pas en compte la situation de départ dans son ensemble et si l'on n'essaie pas de maîtriser les conséquences les plus néfastes de tel ou tel changement, le progrès économique peut créer plus de problèmes qu'il n'en résoud. A l'inverse, telle ou telle action ne contribuant pas à faire bouger notablement les indicateurs économiques et démographiques (1) peut s'avérer extrêmement positive pour l'avenir. Telle

(1) 'Même si les statistiques de production n'expriment aucun résultat significatif, l'ébranlement de l'édifice social, de l'organisation foncière, du patrimoine technique, peut être profond'. PELISSIER (P.), 1972, p. 398.

opération visant à sortir les femmes du monde rural de leur "ghetto" économique et social ou telle autre permettant de dépasser le travail forcé pour arriver à l'investissement humain volontaire ne sont-elles pas plus payantes à la longue que la création à coup de milliards de routes bitumées qui deviendront après une décennie de véritables fondrières faute d'entretien ?

La création d'infrastructures modernes toujours coûteuses, toujours spectaculaires et qui autorisent l'autosatisfaction des bailleurs de fonds sont-elles véritablement susceptibles d'entraîner toujours les zones où elles sont implantées dans la voie du développement ? Ne contribuent-elles pas aussi à accroître la dépendance vis-à-vis de l'extérieur ou à conquérir de nouvelles franges de la population au modèle de consommation occidental ?

Reste enfin à savoir dans quel cadre doit se situer le développement rural et avec quel enjeu : quel type d'homme et d'économie souhaite-t-on voir se mettre en place ? Il serait illusoire de prétendre faire table rase et des civilisations agraires du passé et des contraintes découlant de l'intégration toujours plus forte à un système économique et culturel mondial dominant. Celui-ci impose ses valeurs, sa technologie même inadaptée et ses modes de vie et de pensée. Culturellement d'ailleurs, ne s'avère-t-il pas impossible au Cameroun de transmettre aux jeunes générations autre chose que la langue et les modèles éducatifs des ex-métropoles ?

Le Cameroun a cependant progressivement défini une politique de développement rural tenant compte de sa diversité, d'un passé mouvementé marqué par une guerre civile et de la nécessaire unification de ses grandes régions (Nord, Sud, partie francophone et partie anglophone). Restant dans le cadre de l'économie libérale, le pays s'est d'abord préoccupé d'établir une planification indicative essentiellement économétrique et sectorielle (1) laissant de côté

(1) On distingue quatre types de planification ou quatre aspects dans toute planification :

a) La planification économétrique considère la population et les activités comme des données homogènes et quantifiables et l'homme comme ressource statistiquement interchangeable. Les objectifs sont définis par des modèles empiriques et théoriques sans prendre en compte la diversité des milieux et avec des éléments statistiques plus qu'incertains la plupart du temps en Afrique Noire.

b) La planification sectorielle s'intéresse à un secteur précis de l'activité économique fixant des objectifs généraux, assurant leur cohérence et mettant en oeuvre programmes et projets pour atteindre ces objectifs généraux.

c) La planification aménagiste prend en compte les déséquilibres et les distorsions démographiques, économiques et écologiques pour tenter de les corriger par une analyse et des actions intégrées dans un cadre géographique adapté ne négligeant pas les données du milieu et sa dynamique.

d) La planification participative se propose d'associer la population concernée à l'élaboration et à la réalisation des projets et programmes de développement dont ils seront bénéficiaires. Cette méthode suppose une longue et large concertation de l'ensemble des acteurs du développement et tend à privilégier les micro-opérations faisant une large place à l'initiative locale et à l'investissement humain volontaire.

l'aménagement du milieu rural et la participation paysanne dans l'élaboration et la réalisation des plans. Les années 70 ont vu la prise en compte dans le discours officiel des aspirations des 85 % de ruraux et les termes de "révolution verte" et de "développement autocentré" devraient traduire une volonté politique de réaliser le développement au profit de la population rurale. Ceci s'est traduit dans les faits de façon multiple ces dernières années avec des résultats divers.

Longtemps négligé, le monde rural fournit pourtant les 3/4 des recettes d'exportation qui alimentent très largement le budget de l'Etat. Les répercussions de l'ensemble des changements spontanés du milieu rural contribuent à l'inquiétude citadine : l'exode rural prend des proportions alarmantes dans certaines régions et aggrave le chômage urbain : l'approvisionnement des citadins plus nombreux et plus exigeants qu'avant devient à la fois plus difficile et plus coûteux : la dépendance alimentaire vis-à-vis de l'extérieur ne cesse de s'alourdir en raison de nouvelles habitudes nutritionnelles qui se répandent (pain, sucre, riz) et malgré la création de complexes agro-industriels : la scolarisation généralisée véhiculant une culture extérieure, détourne des tâches agricoles une large fraction de la population que ne saurait absorber le secteur industriel etc... Le développement rural apparaît donc comme une nécessité pour les élites urbaines en vue de sauvegarder et d'améliorer leur propre situation.

Les politiques de développement rural dans le cadre libéral peuvent choisir plusieurs voies selon l'objectif prioritaire poursuivi.

- objectifs économiques : développement des cultures d'exportation, d'un élevage moderne, autosuffisance alimentaire nationale, approvisionnement urbain, développement d'une petite industrie rurale, diversification des cultures en vue de se prémunir contre les aléas des prix mondiaux, etc...
- objectifs démographiques : déconcentration dirigée de zones surpeuplées, colonisation de zones sous peuplées potentiellement riches, maintien sur place d'une population à forte tendance migratoire, politique de croissance urbaine maîtrisée, action sur la fécondité, baisse du taux de mortalité etc...
- objectifs sociaux : création d'emplois en milieu rural pour les jeunes en particulier, amélioration de la condition sociale de la femme, formation professionnelle des jeunes ruraux, élévation du niveau de vie et des conditions d'existence du rural, amélioration de la situation sanitaire, etc...
- objectifs écologiques et géographiques : lutte contre l'érosion des sols, la sécheresse, maintien de l'environnement arboré autour des villes, de l'équilibre homme/milieu dans les zones fragiles, sur le plan écologique ou humain, correction des disparités régionales de développement, etc...

Pour atteindre ces objectifs de très nombreuses méthodes peuvent être utilisées reflétant l'attitude du planificateur vis-à-vis de la population, tantôt perçue comme une fin, une force de travail, un acteur privilégié ou un responsable capable de décider de son devenir. Elles peuvent prendre les formes suivantes : sociétés ou missions de développement para-étatiques pour un secteur de production ou une région géographique déterminée se substituant aux services agricoles habituels, opérations agro-industrielles avec main-d'oeuvre salariée, encadrement des producteurs, organisation des producteurs, des épargnants ou des consommateurs par eux-mêmes (coopératives, mutuelles, etc...), opérations intégrées de promotion du milieu rural avec participation des populations, politique des prix, de la commercialisation ou du crédit.

Au Cameroun, l'ensemble des objectifs et des méthodes indiqués ont tour à tour été formulés, souvent mis en oeuvre avec des volontés et des succès variables sans que la cohérence des actions entreprises ou les philosophies présidant à leur élaboration aient paru toujours évidentes. A vrai dire n'est ce pas aussi le reflet des expériences et des options des intervenants extérieurs et intérieurs ! C'est ce qui semble ressortir de l'activité des sociétés d'études, surtout françaises (du BDPA à la SEDES), des assistances techniques des pays les plus divers (de l'Allemagne Fédérale à la Suisse en passant par la Chine Populaire) ou des multinationales agro-alimentaires (Grands Moulins de Paris, Unilever, groupe Rivaud, etc...). Il en est de même de la multitude des Organisations Non Gouvernementales souvent confessionnelles et les grandes organisations d'aide multilatérale essentiellement Banque Mondiale et Fed., le plan camerounais laisse à chacun la liberté d'improviser et de tester ses méthodes pour atteindre les objectifs définis.

A tous ces éléments qui ne sont pas vraiment propres au Cameroun, s'ajoutent par contre quelques caractéristiques nationales qui ont orienté le développement rural vers d'autres voies que celles prises par exemple par la Côte-d'Ivoire ou le Nigéria. De par sa double origine coloniale, en raison de sa très grande diversité, l'hypercentralisation administrative (1), typiquement française, est toujours apparue comme le fondement et la garantie de l'unité nationale. Il en est résulté une bureaucratisation des services publics les rendant souvent lents et inefficaces, méfiants par principe à l'égard de toute initiative qu'elle soit locale ou extérieure. L'encadrement des pouvoirs locaux (communes ou coopératives) voire leur suppression (Etats fédérés), la fusion des grands services publics francophones et anglophones n'a pas permis le foisonnement parfois anarchique des initiatives venant de la population ou de ses représentants locaux. L'Etat est devenu l'acteur central du processus de développement à tous les niveaux. Rien ne peut se faire sans l'accord de Yaoundé où les

(1) Voir CHAMPAUD (J.), 1977.

investisseurs se heurtent à un esprit tâtilon (1) et à un appareil administratif complexe qui ont pour effet de décourager les hommes d'affaires qui apprécient par ailleurs le dynamisme ivoirien. Refus du mythe de la croissance, souci de se développer "sans perdre son âme", hésitations entre plusieurs politiques possibles? Les raisons ne manquent pas pour se démarquer d'un modèle ivoirien supposé (2). Il n'en reste pas moins que cette concentration du pouvoir fait de l'Etat et de ses serviteurs les responsables et les contrôleurs du développement rural, l'impulsant et le freinant en même temps. Pour accélérer d'ailleurs la croissance de certains secteurs, le pouvoir central a doublé ses propres services par la création de sociétés ou de missions de développement. De même, il a créé un capitalisme d'Etat particulièrement actif autour de la SNI en raison de l'absence des entrepreneurs nationaux dans les secteurs à rentabilité faible, douteuse ou lente et en vue d'orienter les investissements extérieurs.

Cette omniprésence de l'Etat dans le développement rural se traduit parfois par un interventionnisme inadapté des administrateurs et des **techniciens** : inexistant quand il serait nécessaire pour sauvegarder l'intérêt de la nation et des paysans, par manque d'expérience plus que de compétence; bureaucratique quand il faudrait laisser une initiative heureuse se développer, provoquant alors un découragement général des nationaux dynamiques ou des investisseurs étrangers intéressés. Le contrôle nécessaire se fait encore trop souvent à contre temps par des administrateurs ayant par fonction une méfiance profonde de l'esprit d'entreprise, que l'on s'efforce par ailleurs d'encourager et de soutenir depuis quelques années.

(1) Marchés Tropicaux, 1976, p. 232.

(2) Le capitalisme d'Etat plus efficace en Côte d'Ivoire qu'au Cameroun et le plus important dans l'économie agricole n'arrive pas à se transformer en capitalisme de masse, les planteurs ivoiriens ne se décidant pas à devenir des actionnaires comme envisagé.

I - CONTRAINTES ET ATOUTS DU MILIEU FACF AU DEVELOPPEMENT RURAL

Une politique visant à organiser et à planifier le développement rural ne s'applique jamais à une réalité économique inerte ou homogène. C'est d'autant plus vrai qu'au Cameroun le milieu géographique et humain juxtapose de multiples contrastes. Il faut souligner dès à présent l'importance du contexte foncier qui peut, à lui seul, freiner ou orienter le développement rural selon des modalités bien précises. Par contre, il convient d'analyser ensemble les facteurs démographiques et sociologiques dont l'impact sur les innovations se produit souvent de façon simultanée. Enfin, il ne faudrait pas croire que l'initiative du développement doive toujours provenir d'interventions extérieures à la masse rurale. Des paysans sont parvenus à des réussites agraires remarquables plus ou moins ouvertes à des innovations ultérieures.

I 1 - Le milieu géographique et humain

I 1 a. Les conditions naturelles

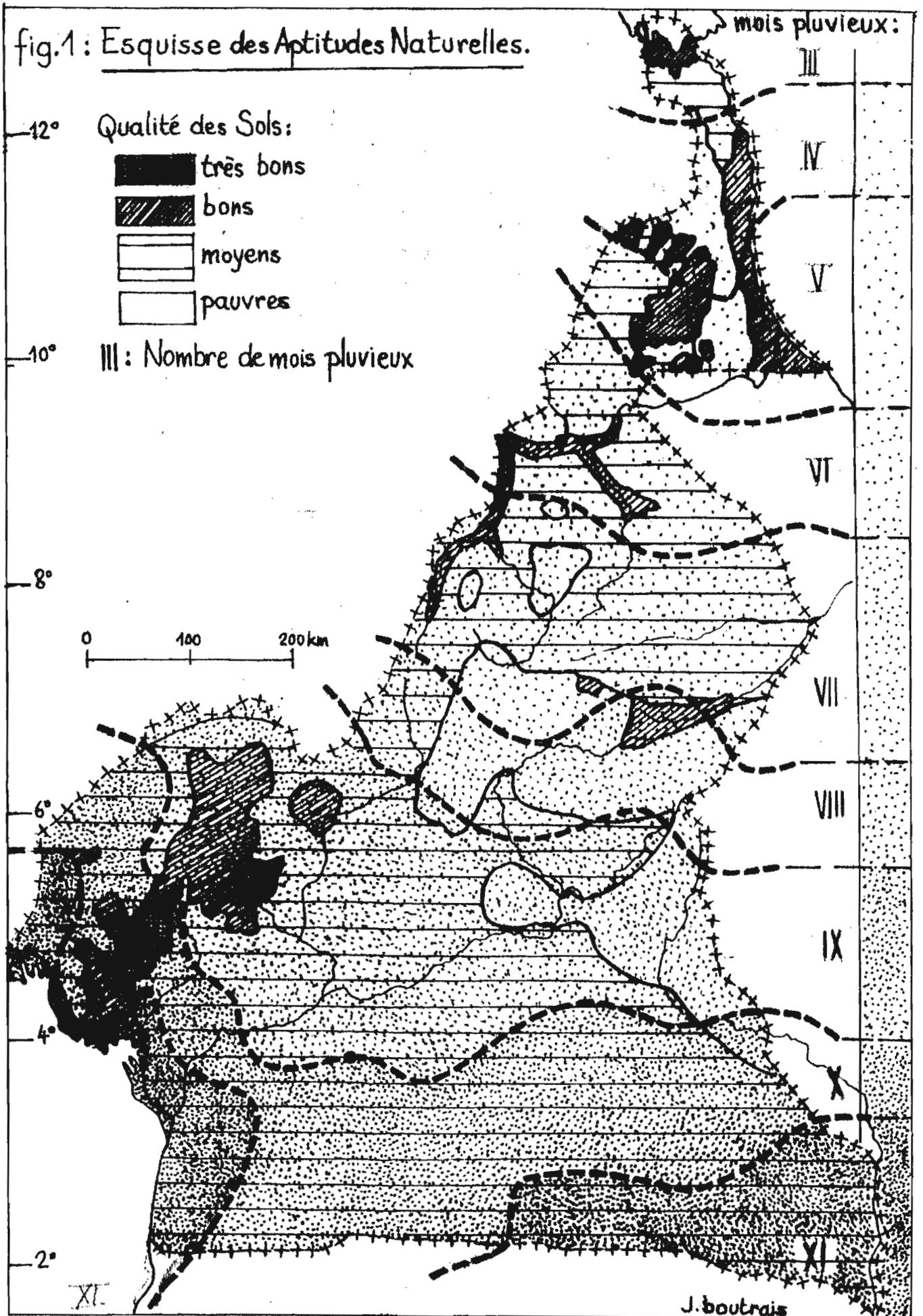
De l'étalement du pays en latitude (de 2° à 12° N.) résulte une grande variation des données naturelles qui commandent l'activité agricole (fig. 1). Au fur et à mesure que les pluies se réduisent du sud au nord (1), elles deviennent plus contraignantes pour le cultivateur. Plus que les totaux pluvio-métriques en eux-mêmes, leur inégale répartition dans l'année détermine largement les choix des plantes cultivées et les chances de succès des cultures. Dans toute la partie méridionale du pays, la présence de deux saisons des pluies permet deux récoltes chaque année. En revanche, dans le nord, une saison des pluies de plus en plus réduite impose des plantes à cycle végétal de plus en plus court (2). A mesure que la saison des pluies se raccourcit, l'irrégularité des pluies s'accroît, en particulier au moment de l'établissement et de la fin de la saison pluvieuse. Les chances de succès des cultures deviennent donc plus faibles qu'en zone plus humide.

La rigueur de la sécheresse et l'intensité de l'ensoleillement interdisent au nord d'une certaine latitude les cultures arbustives (cacao, café) dont les feuilles s'étioilent et s'assèchent. Lorsque la saison sèche atteint trois mois chaque année, un couvert arboré protecteur devient nécessaire.

(1) 9000 mm au cap Debunscha
550 mm à Kousséri.

(2) Les sorghos ont des cycles de plus en plus courts en allant de l'Adamaoua (7 mois) à l'extrême Nord (3 mois).

fig.1 : Esquisse des Aptitudes Naturelles.



Même avec cette protection, les récoltes de café ne s'avèrent bonnes en limite de zone de culture qu'une année sur trois (plaine Tikar).

Au nord, seules des cultures annuelles comme les mils, le coton et l'arachide peuvent achever leur cycle végétal en une saison pluvieuse de plus en plus courte. Toutefois, une évolution importante affecte l'aire de culture du coton. Cultivé autrefois en zone sèche avec moins de 900 mm de pluies, l'aire de production tend maintenant à se déplacer au sud de la Bénoué qui reçoit plus de 1.000 mm de pluies. Une saison des pluies plus longue et plus régulière rend compte en partie de ce phénomène, de même qu'un meilleur contrôle phyto-sanitaire.

Le régime pluviométrique exerce donc un rôle déterminant dans le développement rural. D'une façon générale, celui-ci rencontre moins de contraintes dans la partie méridionale du pays (1). Toutefois, un excès d'humidité peut aussi contrarier certaines cultures. Ainsi, dans la partie sud-ouest du pays, il est nécessaire de construire des fours pour sécher les fèves de cacao à cause d'un ensoleillement insuffisant. Le cacao obtenu par cette méthode garde souvent une odeur de fumée qui le déprécie par rapport au cacao mis à sécher au soleil, dans les régions disposant d'au moins deux mois de saison sèche.

Situé sur une ligne de fracture majeure du vieux socle africain, le Cameroun est le pays le plus accidenté d'Afrique Centrale. Aussi, l'influence contraignante du relief s'oppose-t-elle souvent au développement rural. Par exemple, les monts Mandara se localisent au coeur de la zone cotonnière mais se trouvent exclus de cette production par le relief (impossibilité de la culture attelée, difficultés des déplacements pour l'encadrement des paysans entre autre). De même, les terres les plus hautes de l'Adamaoua sont, pour des raisons phyto-sanitaires, les plus propices à la culture du blé. L'impossibilité d'y pratiquer une grande culture mécanisée à cause du relief, a pourtant conduit à les écarter. D'une façon plus générale, si l'on admet que les routes peuvent faciliter le développement rural, toutes les régions accidentées du pays se trouvent défavorisées par leur relief.

(1) C'est ainsi qu'une mission d'aide extérieure se proposait d'implanter un projet agricole dans le nord du pays mais estimait nécessaire qu'il tombe au moins 1.000 mm de pluies, ce qui excluait de prime abord plus de la moitié de cette région.

La qualité des sols est une autre donnée naturelle qui conditionne fortement les possibilités de développement rural. Une grande partie du pays est couverte d'un épais manteau de sols ferrallitiques de nature homogène même si les roches-mères et les climats varient. Malgré des nuances locales, leur qualité agricole se situe toujours dans la moyenne. Mais ailleurs, une grande extension de sols pauvres limite les possibilités agricoles. En zone soudanienne, il s'agit surtout des cuirasses équivalentes aux "bowé" d'Afrique occidentale, qui s'étendant aussi dans les savanes péri-forestières. Il ne se développe sur ces cuirasses que des sols minces, pauvres, très sensibles à l'érosion. On ne peut les mettre en culture qu'en prenant beaucoup de précautions. En bordure du Sahel, les sols pauvres sont des sols sur sables (dunes ou épandages sableux d'origine ancienne) et les sols salés, "hardé", qui donnent des paysages caractéristiques. A cause de leur planité, on a tenté de les récupérer pour l'agriculture mais les essais, même avec de puissants moyens, ont finalement échoué. Seul le riz pluvial semble pouvoir y être cultivé en y ajoutant de fortes doses d'engrais, mais on n'a pas dépassé encore le stade des essais.

L'abondance des pluies, la vigueur des vents ou la faible durée de l'ensoleillement dans la partie méridionale du pays sont également des facteurs limitants pour obtenir de bons rendements en même temps que des récoltes de qualité. C'est le cas pour le palmier à huile qui peut souffrir d'un excès de pluies, de l'hévéa et du bananier qui craignent les tornades, de la canne à sucre et du thé qui exigent un certain ensoleillement.

Au total, les contraintes imposées par les pluies et les sols, conjuguées avec la vigueur du relief, réduisent finalement les secteurs très doués du point de vue agricole à une faible partie du territoire. A ces données fondamentales, on peut ajouter d'autres facteurs, comme le contexte pathogène. Le paludisme, les maladies parasitaires, la bilharziose, l'onchocercose, la maladie du sommeil par exemple, peuvent encore entraver ou limiter le développement de quelques secteurs.

Inversement, on peut dire que le Cameroun présente une gamme d'atouts pour le développement rural dont peu de pays africains peuvent disposer de façon aussi complète.

D'abord, l'étalement du pays en latitude lui permet de s'adonner à presque toutes les grandes cultures tropicales, depuis l'hévéa et le palmier à huile jusqu'au coton et à l'arachide. Cependant, cet étalement n'atteint pas la zone désertique si bien que toute la superficie du territoire est utilisable. Contrairement à d'autres grands pays africains.

Les régions méridionales mieux douées pour l'agriculture et la sylviculture occupent une plus grande superficie que le nord sahélien, réduit à un mince couloir d'orientation méridienne. La disposition générale du pays n'est donc pas défavorable.

Le relief ne joue pas qu'un rôle limitatif face au développement agricole. Il offre aussi des possibilités de production originales : l'élevage à une latitude très méridionale où la saison sèche, très raccourcie, n'est plus un handicap : le café Arabica et le thé, cultures riches très rares en Afrique occidentale et centrale. La nature surtout volcanique du relief dans tout l'ouest du pays y donne les meilleurs sols qui soient : bonnes qualités physiques et chimiques, grande fertilité. Relief, bons sols, pluies abondantes conjuguent leurs effets pour permettre à certains milieux de convenir à plusieurs utilisations possibles : élevage ou cultures riches, agriculture ou exploitation forestière.

Même si de grandes superficies du pays ne disposent que de sols pauvres, ils ont rarement subi des dégradations irréversibles comme c'est souvent le cas en Afrique occidentale. De petites zones pourvues de bons sols peuvent s'imbriquer dans de vastes secteurs peu fertiles et suffire pour assurer une production agricole de qualité. C'est le cas de la culture du tabac de cape limitée dans les galeries forestières des savanes à l'est du pays, où elle bénéficie de bons sols humifères et de l'abri des grands arbres contre l'ensoleillement. D'autre part, des sols pauvres ou médiocres ne sont plus toujours un obstacle insurmontable pour un développement agricole. De grandes plantations de palmier ont été ainsi implantées au sud ouest sur des terres relativement pauvres, de même que des plantations de canne à sucre au sud. Ailleurs, on a de plus en plus recours aux engrais pour les cultures commerciales confiées aux paysans.

Enfin, l'eau ne manque pas au Cameroun. Si le nord est relativement défavorisé par les pluies, il dispose d'un réseau hydrographique abondant et bien réparti. L'irrigation des rizières grâce au pompage des eaux du Logone a permis de passer à deux récoltes par an dans la plaine de Yagoua. La grande nappe artésienne sous-jacente à la cuvette tchadienne commence à être exploitée par des forages profonds à l'extrême nord du pays. La nappe phréatique mise en évidence sous la plaine du Diamaré réserve beaucoup de possibilités d'utilisations à des fins agricoles. Enfin, dans la plus grande partie du pays, les pluies sont suffisantes et assez bien réparties pour convenir à plusieurs cultures à la fois.

En conclusion, le milieu naturel présente rarement au Cameroun des contraintes insurmontables pour tout développement rural. La plupart des études insistent au contraire sur les potentialités économiques très diverses de ce pays. Mais celles-ci ne restent que des virtualités tant qu'elles ne sont pas mises à profit par les populations. Dans l'analyse des facteurs favorables et des freins au développement rural, le contexte humain compte sans doute plus que toute les possibilités que peut offrir le milieu naturel du pays.

I-1.b. Répartition dynamique de la population et pression démographique.

Eu égard aux conditions écologiques prévalant dans la majeure partie du pays, le Cameroun, avec une densité de 16,5 habitants au km² au recensement général de 1976, peut être considéré globalement comme un pays peu peuplé.

La densité rurale, calculée en excluant les villes de 5 000 habitants et plus, se rapporte à 74,9 % de la population et s'élève à 12,3 habitants au km² pour l'ensemble du pays (1).

Répartition de la population rurale.

La population rurale est cependant très inégalement répartie. La diversité du Cameroun se reflète en particulier dans les disparités de densités, presque aussi fortes à l'intérieur de chaque province que dans l'ensemble du pays, si l'on met à part la province de l'Est, à densité uniformément faible et la province du Nord-Ouest, à densité uniformément élevée.

Une étude au niveau de l'arrondissement montre une variation de la densité rurale allant de 0,6 habitants au km² dans l'arrondissement de Yoko (Centre-Sud) à 351,2 habitants au km² dans l'arrondissement de Batcham (Ouest). Les différences seraient évidemment plus importantes encore si l'on prenait en compte un niveau géographique plus fin.

L'analyse permet de distinguer trois principaux types de zones en fonction de la densité :

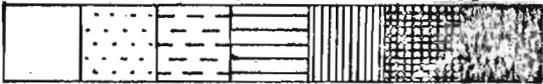
- Des zones faiblement peuplées (densité inférieure à 10 habitants au km²) ;
- Des zones moyennement peuplées (densité comprise entre 10 et moins de 40 habitants au km²) ;

(1) Sont exclues du calcul de la densité rurale, à la fois la population et la superficie des départements du Wouri et du Mfoundi, zones très fortement urbanisées avec les villes de Douala et de Yaoundé. Les superficies couvertes par les autres villes ont été tenues pour négligeables.

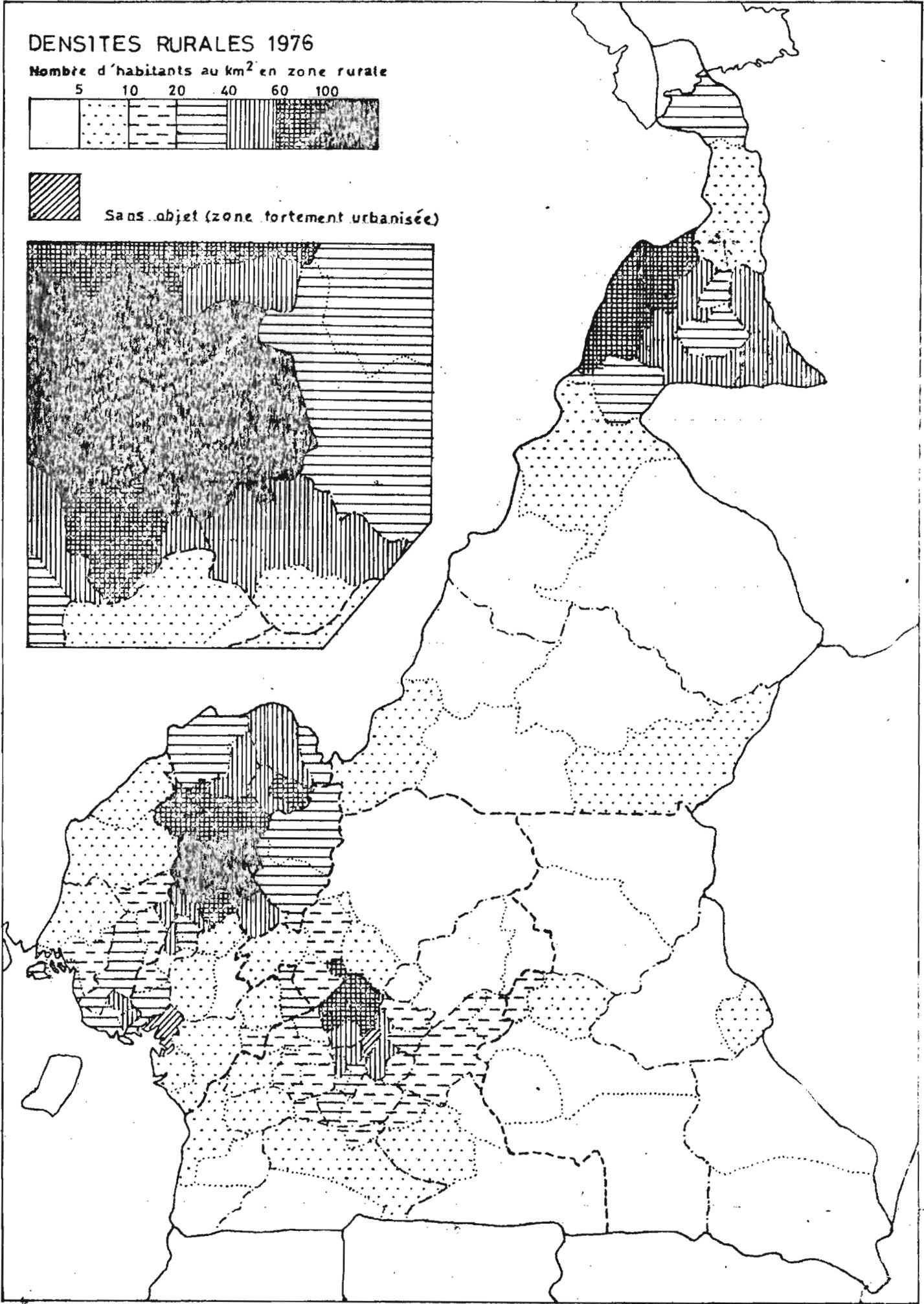
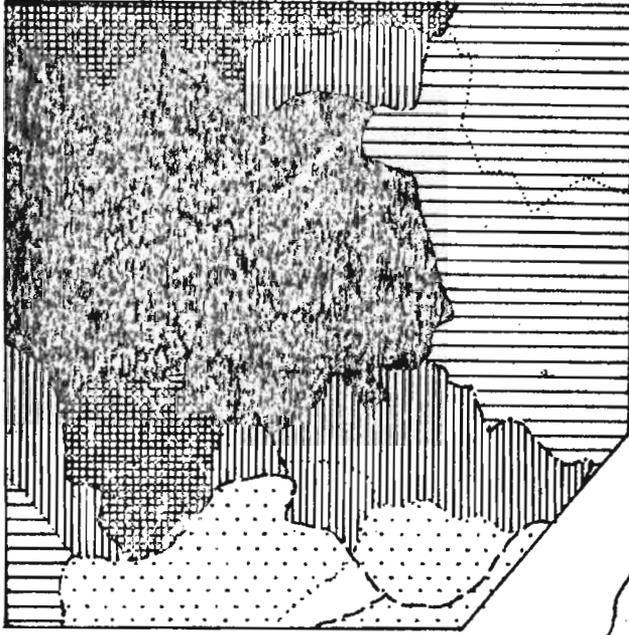
DENSITES RURALES 1976

Nombre d'habitants au km² en zone rurale

5 10 20 40 60 100



Sans objet (zone fortement urbanisée)



- Des zones bien peuplées (densité supérieure ou égale à 40 habitants au km²).

La population et la superficie sont réparties très inégalement entre ces trois types de zones.

Tableau 1 : Répartition de la population et de la superficie en fonction des densités par arrondissement (%).

Densité par arrondissement	Population	Superficie
d < 10	24,2	76,4
10 < d < 40	24,2	14,0
d ≥ 40	51,6	9,6
Ensemble du Cameroun	100,0	100,0

C'est ainsi que d'un côté, 76,4 % de la superficie ne regroupent que 24,2 % de la population, alors que de l'autre 9,6 % de la superficie regroupent 51,6 % de la population.

Cette situation peut s'expliquer par une interaction entre facteurs historiques et conditions écologiques qui ont joué de manière différente selon les diverses régions du Cameroun.

Les zones faiblement peuplées.

Il s'agit de l'arrondissement de Kousseri, des départements de la Bénoué (moins l'arrondissement de Guider) et de l'Adamaoua, de la presque totalité de la province de l'Est, des marges de la province du Centre-Sud, du département du Nkam et de la plus grande partie de la Sanaga-Maritime, enfin des arrondissements de Mundemba, de Mamfe et d'Akwaya dans la province du Sud-Ouest (1).

(1) Le lecteur trouvera en annexe une ~~carte~~ carte des divisions administratives.

- Les zones bien peuplées.

Il s'agit de trois régions principales :

- La Province de l'Ouest (moins le département Bamoun) et la partie méridionale de la Province du Nord-Ouest. Les conditions écologiques particulièrement favorables et d'autres facteurs (notamment historiques et sociologiques) rendent compte ici du peuplement le plus dense du pays (surtout bamiléké) : excellente fertilité des sols volcaniques, climat d'altitude favorable à une bonne situation sanitaire d'ensemble, organisation socio-politique puissante et stimulante, fécondité très élevée.
- Les environs immédiats de Yaoundé et surtout le département de la Lékié (peuplé principalement par les Eton). Les phénomènes migratoires (déplacements de populations le long d'un axe NE-SO avec traversée du fleuve Sanaga) semblent avoir provoqué une densification des zones atteintes en premier et l'on observe une diminution régulière des densités de la Sanaga à la frontière gabonaise. De plus, on a pu noter une diminution de la fécondité dans le même sens.
- Les monts du Mandara et les rives du Logone (Province du Nord). Ces zones, habitées par les populations "kirdi", ont de tout temps été peuplées en raison d'une sécurité plus élevée que la majorité des plaines, parce que faciles à défendre. Elles se sont peu à peu densifiées à la suite d'apports progressifs de petits groupes de populations et d'une fécondité élevée du fait de leur autarcie relative, qui les a mis pendant longtemps à l'abri des maladies importées.
- Les zones "moyennement peuplées" sont intermédiaires à tous égards entre les deux types extrêmes.
- Dynamique de la population.

L'état des connaissances démographiques au Cameroun ne permet encore de constater que très difficilement les nuances inter-régionales de la dynamique de la population.

La carte des taux globaux de fécondité par arrondissement, calculés à partir des résultats du recensement de 1976, permet cependant de confirmer les très grandes différences selon le milieu, déjà mises en évidence dans diverses études démographiques passées (1). Là encore, les variations intra-provinciales sont très fortes par suite d'un peuplement et de conditions écologiques très diversifiés.

Sans vouloir faire une typologie complète des diverses régions selon le niveau de leur fécondité, nous retiendrons simplement que les zones de fortes densités ont quasiment toutes une fécondité élevée. Celle-ci apparaît donc comme un facteur primordial de la densification, à l'effet sans doute plus important à long terme que les déplacements de population.

En outre, le niveau de la fécondité doit être considéré comme un indice du dynamisme général d'une région donnée. Se présentent comme particulièrement dynamiques à cet égard, les régions suivantes, dont le taux de fécondité apparaît comme supérieur à 200 pour 1 000 :

- la partie septentrionale des départements bamiléké (Ménoua, Bamboutos, arrondissement de Bafoussam) ainsi que l'arrondissement de Bamenda ;

- la bordure méridionale du pays bamiléké avec les arrondissements de Manjo, de Nkongsamba, de Melong et de Nkondjok ;

- la partie méridionale de la Province du Sud-Ouest ;

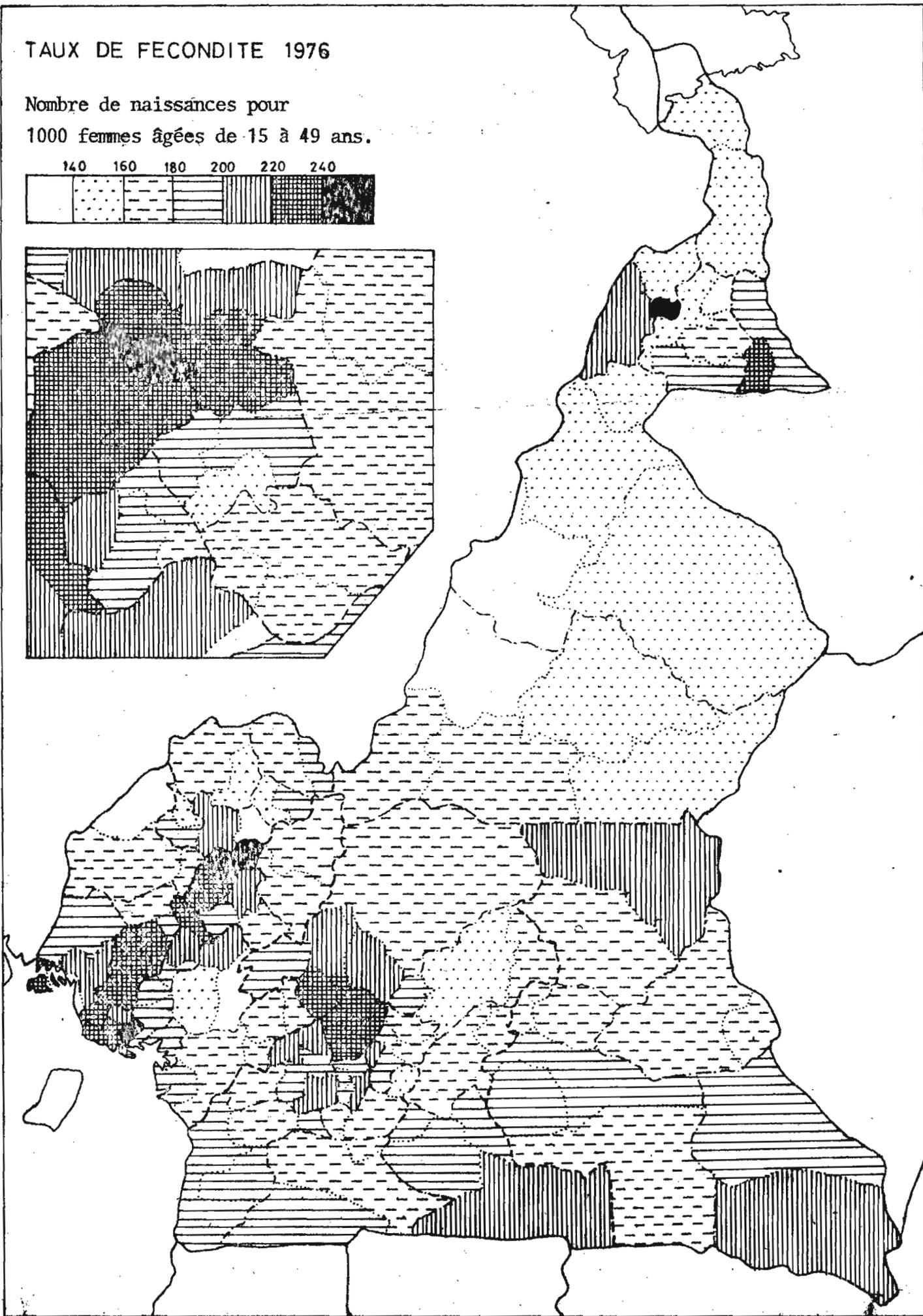
- les environs de Yaoundé et surtout les régions localisées au nord de l'agglomération : le département de la Lekié et la zone située immédiatement au nord de la Sanaga (arrondissements de Bokito, d'Ombessa, de Bafia et de Ntui) ;

(1) Il s'agit des naissances survenues durant la période de 12 mois précédant le recensement multipliées par le coefficient de redressement calculé par le B C R (1,26). L'hypothèse que la sous-estimation est la même quel que soit le milieu implique que la comparaison est surtout valable pour les régions pas trop éloignées. Les données sur la mortalité ne sont pas encore disponibles. ^{les unes des autres}

TAUX DE FECONDITE 1976

Nombre de naissances pour
1000 femmes âgées de 15 à 49 ans.

140 160 180 200 220 240



- quelques arrondissements isolés dans la Province du Centre-Sud et de l'Est (Djoun, Moloundou, Bétaré-Oya) (1) ;

- la région peuplée par les montagnards "kirdi" au Nord (arrondissements de Mokolo et de Méri) ;

- enfin, l'arrondissement de Kar-Hay dans le Nord, peuplé surtout par les Toupouri.

- Caractère intensif des systèmes de production agricole et pression démographique.

D'après E. BOSERUP, "l'accroissement de la population est le principal facteur qui détermine le changement en matière d'agriculture. La raison en est qu'introduire des systèmes d'agriculture plus perfectionnés au sein d'une population est une attitude rationnelle lorsque celle-ci s'accroît, mais non lorsqu'elle stagne ou décline. En effet, les systèmes de culture primitifs exigent un investissement plus faible de capital et d'heures de travail, par unité de production, que les systèmes moins primitifs de l'agriculture préindustrielle" (2).

De récents travaux dans le domaine de l'économie ont permis de vérifier ce raisonnement dans le cadre du Cameroun (3) et le démographe est bien incité à emboîter le pas à l'économiste sur ce terrain, dans la mesure où la fécondité apparaît comme "facteur indépendant" dans le processus d'évolution puisque le phénomène est l'un des plus difficilement maîtrisable dans une société traditionnelle.

Il est donc tout à fait essentiel de pouvoir repérer les régions du pays les plus fortement soumises à la pression démographique, celles qui sont les plus susceptibles d'être favorables à l'innovation.

(1) Remarquons que la "sous fécondité" présumée dans la Province de l'Est n'apparaît guère, phénomène corroboré par l'étude de la structure par âge au recensement. La sous-fécondité paraît plutôt à rechercher dans certaines zones isolées de la Province du Nord (arrondissements de Tignère et de Poli) ou peuplées surtout par les Foulbé. (arrondissement de Bogo).

(2) BOSERUP (E.) - 1970, p 5.

(3) WEBER (J.) - 1978, p 6 et 9.

La part de la superficie cultivée dans la superficie totale par département traduit fort bien le caractère plus ou moins intensif des systèmes de production en vigueur.

La superficie cultivée a été définie lors de l'enquête agricole de 1972 au Cameroun, comme "la superficie de tous les champs effectivement cultivés, qu'ils aient été mis en culture avant l'année du recensement ou l'année même du recensement à l'un ou l'autre des cycles de culture" (1). La superficie cultivée se distingue donc de la "superficie utilisée", qui inclut les jachères, souvent à la disposition de l'ensemble d'une communauté et par là, beaucoup plus difficile à saisir. Or l'on sait qu'une des premières manifestations de l'intensification d'un système de culture extensif est le raccourcissement des jachères par la mise en culture (plus intensive) d'une part plus élevée de la superficie totale.

On ne sera donc pas étonné de constater que la carte représentant la part des superficies cultivées reflète assez fidèlement la carte des densités :

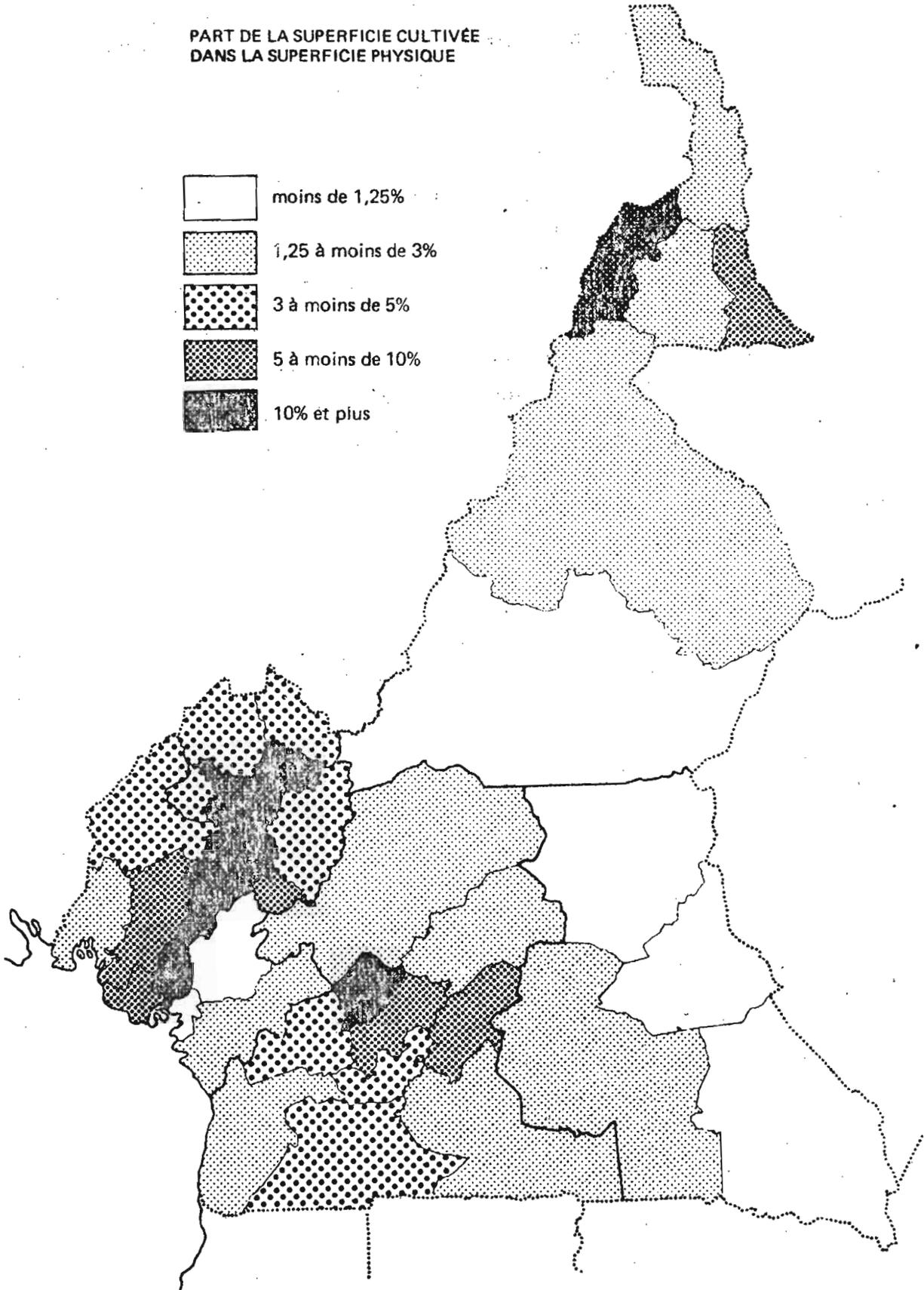
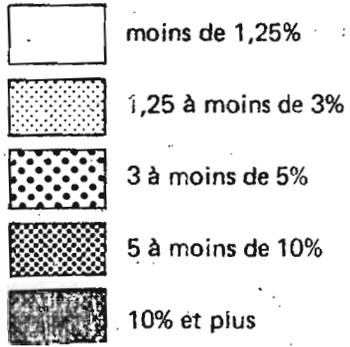
- Les systèmes agraires se sont fortement intensifiés dans les zones de fortes densités et cette adaptation au milieu a permis une accumulation de population sur place.

- Dans les zones faiblement peuplées prédominent des systèmes d'agriculture et d'élevage de type extensif, grands consommateurs d'espace.

La pression démographique, définie à partir d'un rapport population-ressources ne ~~pourrait~~ donc être appréhendée qu'en comparant par exemple la carte des densités avec celle des superficies cultivées, puisqu'un système intensif produit beaucoup plus de ressources par hectare cultivé. Les zones de forte ^{démographique} pression ~~seraient~~ ^{seraient} celles l'intensification du système de production marque un retard par rapport à l'accroissement de population.

(1) PNUD-FAO - 1977, p 23.

**PART DE LA SUPERFICIE CULTIVÉE
DANS LA SUPERFICIE PHYSIQUE**



Cette manière de procéder, cependant, semble ne pouvoir saisir qu'imparfaitement la réalité, dans la mesure où d'une part, une superficie cultivée de taille donnée apporte des revenus bien différents dans deux milieux écologiques dissemblables et où d'autre part, les besoins manifestés par la population peuvent être très variables selon la zone. Il est clair, par exemple, que les besoins seront beaucoup plus importants au voisinage des grandes villes qui transmettent l'image et les valeurs de la "société de consommation". Pour cette raison, nous préférons prendre en compte le rapport "besoins-ressources".

La propension à émigrer hors de son département d'origine, que l'on peut calculer aisément à partir des résultats du recensement de 1976, est un bon indicateur de la manière dont les besoins sont couverts par les ressources locales. Il s'agit donc non pas directement de la pression démographique en tant que telle, mais de la manière dont elle est ressentie, ce qui est bien le facteur déterminant.

Ce sont les régions suivantes, qui manifestent des tendances à l'émigration :

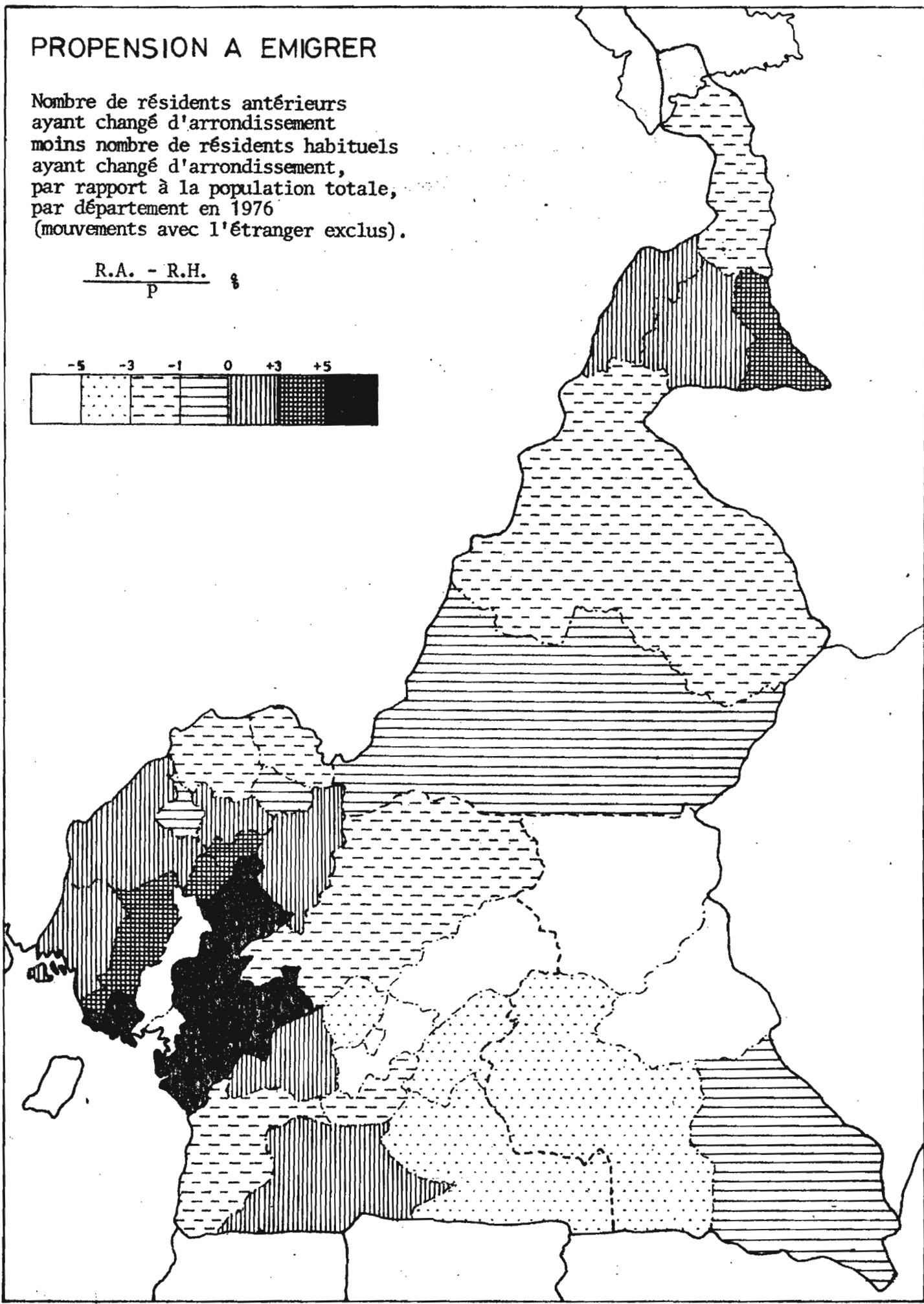
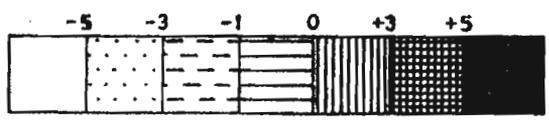
- les environs de Douala : départements du Fako, du Nkam, de la Sanaga Maritime, du Nyong et Kellé ;
 - la province de l'Ouest et le département de la Mezam (province du Nord-Ouest) ;
 - l'ensemble de la province du Sud-Ouest ;
 - le département du Ntem (Centre-Sud) ;
 - la région située entre la Bénoué et la réserve de Waza au Nord (Margui-Wandala, Diamaré, Mayo-Danaï).
- Facteur population et progrès agricole.

Compte-tenu des différentes approches qui viennent d'être esquissées (densités, dynamique de la population, pression démographique), on peut tenter de repérer les régions où les facteurs démogra-

PROPENSION A EMIGRER

Nombre de résidents antérieurs
ayant changé d'arrondissement
moins nombre de résidents habituels
ayant changé d'arrondissement,
par rapport à la population totale,
par département en 1976
(mouvements avec l'étranger exclus).

$$\frac{R.A. - R.H.}{P} \%$$



phiques créent les conditions les plus favorables au progrès agricole, celles qui pourraient plus particulièrement retenir l'attention du planificateur.

L'insertion de l'innovation en zone faiblement peuplée se heurte généralement à la stratégie du cultivateur qui a obtenu un rendement élevé par heure de travail. De plus, le coût de cette insertion risque fort d'être très élevé par personne bénéficiaire du fait même des faibles densités (coûts de diffusion).

Dans les zones de densités élevées, au contraire, de fortes contraintes s'imposent au cultivateur limitant ses possibilités de modernisation : l'introduction de cultures commerciales, par exemple, passe nécessairement après l'assurance de la sécurité alimentaire.

Finalement, les zones moyennement peuplées ne seraient-elles pas les plus susceptibles de s'engager dans la voie du progrès économique ?

Le niveau de la fécondité peut être un puissant stimulant à l'innovation dans la mesure où l'acroissement de la population oblige à trouver constamment des solutions nouvelles, sans compter qu'une fécondité élevée entraîne une structure plus jeune de la population et par là, sans doute, un état d'esprit moins refermé sur la tradition.

Cependant, une fécondité très élevée demande que soit consacrée une forte part des ressources à la consommation alimentaire, plutôt qu'à l'investissement productif à terme.

Là encore, un niveau moyen, sans être pour autant indispensable, ne représente-t-il pas la situation la plus favorable ?

Enfin, la non satisfaction des besoins au niveau local constitue sans aucun doute un élément déterminant pour faciliter le changement, dont témoignent les zones à ~~forte~~ propension à l'émigration (1).

Dans ces conditions, les départements à densité moyenne (10 à 60 habitants au km²) et soumis à l'émigration de manière plus ou moins forte, paraissent les mieux placés pour répondre positivement à une politique de développement agricole. Il s'agit des départements suivant :

Nyong et Kellé (Centre-Sud) ;
Diamaré et Mayo-Danaï (Nord) ;
Bamoun et Ndé (Ouest) ;
Fako, Manyu, Meme et Ndian (Sud-Ouest).

Cela ne signifie pas, bien entendu, que les autres régions doivent être délaissées, mais qu'au contraire des efforts supplémentaires ou une plus grande imagination y seront sans doute nécessaires.

(1) Le facteur limitant dont il faudra tenir compte dans les zones où l'émigration se fait sentir depuis longtemps et de manière intense est la disponibilité en main-d'oeuvre ; ce sera l'objet du chapitre suivant.

I.1.c. La mobilisation de la main-d'oeuvre.

La mobilisation de la main-d'oeuvre, base essentielle de toute politique de développement, doit tenir compte de diverses contraintes dans un milieu donné :

- proportion de la population en âge d'activité dans la population totale ;
- proportion de la population de chaque sexe ;
- taux d'activité ;
- distribution saisonnière de l'emploi agricole.

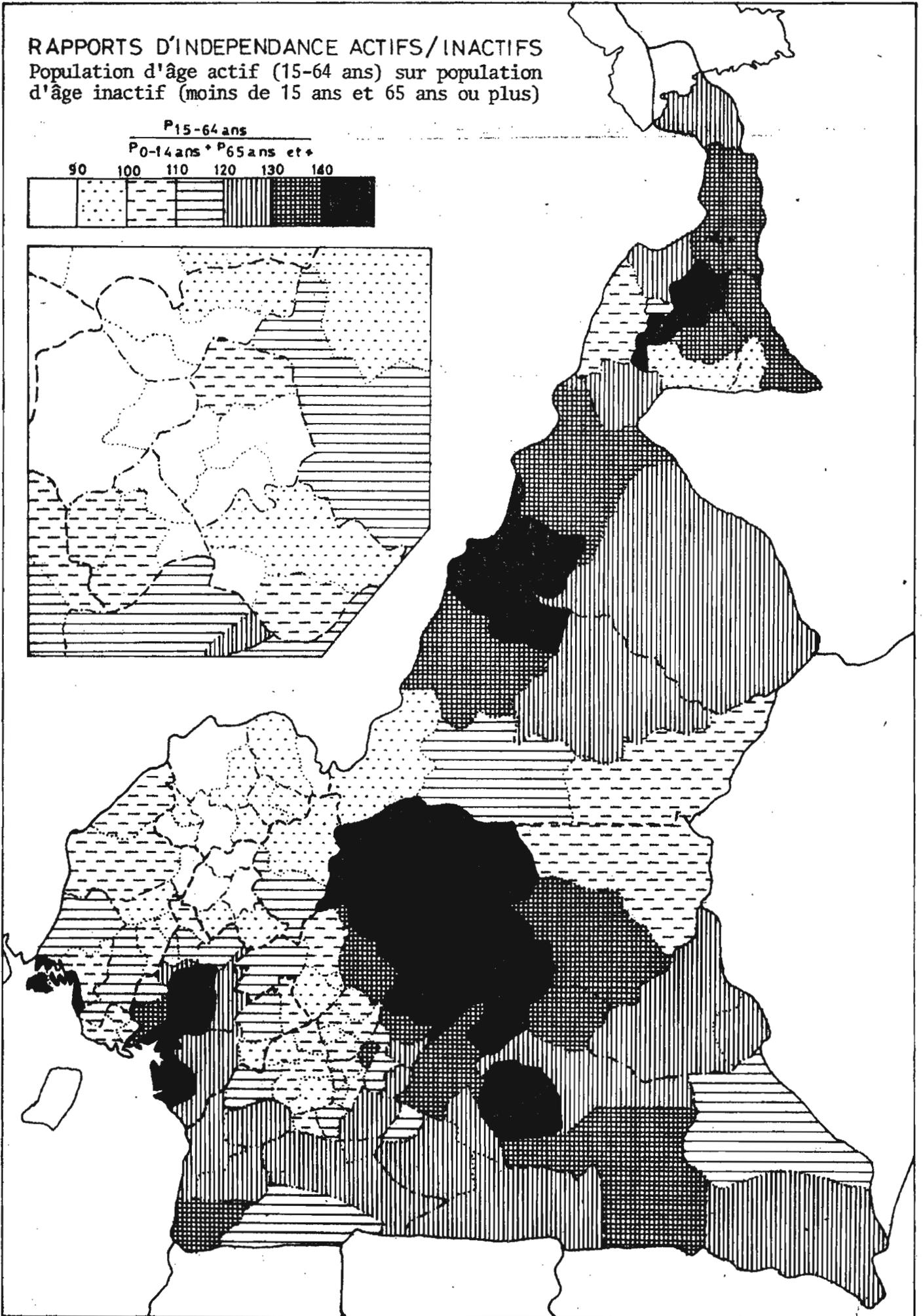
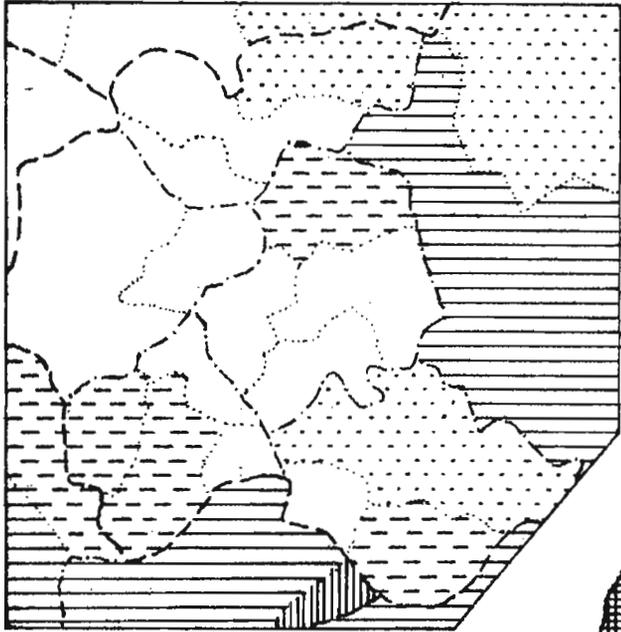
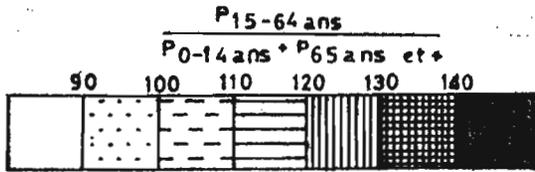
La proportion de la population en âge d'activité (15 à 64 ans) dépend de deux facteurs principaux :

- l'importance du groupe d'âges 15-64 ans, conditionnée surtout par le niveau et l'ancienneté de l'exode rural ;
- l'importance du groupe d'âges 0-14 ans, qui dépend surtout du niveau de la fécondité.

Plus la proportion de la population en âge d'activité est importante, plus il peut être aisé de recruter de la main-d'oeuvre et plus on peut penser que la population est disposée à consacrer une part accrue de ses ressources à des investissements, sous forme d'auto-financement, au détriment de la consommation alimentaire. C'est ce que traduit le "rapport d'indépendance" actifs/inactifs.

Ce rapport est élevé dans la plupart des zones de faible fécondité (par exemple, arrondissements de Poli, de Maroua, de Bogo et de Nanga-Eboko), faible dans les zones de forte fécondité (par exemple, départements de la Léké, du Fako et de la Meme) et très faible dans les zones qui conjuguent une forte fécondité avec un exode rural important (départements de la Ménoua, des Bamboutos et de la Mifi).

RAPPORTS D'INDEPENDANCE ACTIFS/INACTIFS
Population d'âge actif (15-64 ans) sur population
d'âge inactif (moins de 15 ans et 65 ans ou plus)



Une politique de développement rural doit tenir compte aussi de la proportion de la population de chaque sexe. C'est ainsi que dans les zones soumises à l'exode rural, la proportion des femmes est généralement forte, dans la mesure où les hommes migrent plus que les femmes. Compte-tenu de la répartition sexuelle des tâches agricoles, il ^{en} résulte qu'une politique fondée sur la mobilisation de la main-d'oeuvre masculine et sur des cultures d'exportation peut échouer là où l'intéressement de la population féminine et une action en faveur des cultures vivrières auraient sans doute plus de chance de succès.

Les taux d'activité représentent la population effectivement mobilisable, en dehors de tâches purement ménagères. Ces taux sont très différents d'une région à l'autre.

Tableau 2. : Taux d'activité de 15 à 64 ans par sexe, milieu géographique et province (1).

	Cameroun	Centre- Sud	Est	Littoral	Nord	Nord- Ouest	Ouest	Sud Ouest
<u>TOTAL</u>								
Deux sexes	66,3	70,1	80,0	62,4	63,6	64,4	63,9	71,2
M	84,6	80,4	86,6	83,0	91,3	78,5	79,7	86,7
F	50,0	60,7	74,0	39,7	39,9	52,9	53,2	54,2
<u>URBAIN</u>								
Deux sexes	56,7	53,8	62,9	59,4	48,7	58,5	55,3	66,8
M	79,7	73,9	82,1	82,2	85,5	77,6	71,7	85,9
F	31,4	30,0	43,5	33,0	14,1	40,4	39,3	42,9
<u>RURAL</u>								
Deux sexes	70,2	78,6	84,3	71,1	66,2	65,5	66,6	73,3
M	86,9	84,4	87,8	85,5	92,3	78,7	83,0	87,1
F	56,6	73,8	81,2	57,9	44,1	54,9	56,7	59,0

(1) CAMEROUN : Bureau Central du Recensement - 1978.

Sans faire une analyse détaillée de la situation, qui demanderait une évaluation précise des concepts utilisés lors du recensement pour parvenir à ces chiffres, nous retiendrons les résultats suivants :

- Les taux d'activité ont tendance à être plus faibles dans les zones fortement scolarisées (Centre-Sud et Littoral), où l'entrée dans la vie active est retardée. A titre d'exemple, voici les taux de scolarisation dans le groupe d'âges 15-19 ans dans les provinces du Centre-Sud et du Nord :

Centre-Sud :	M	59,1 %
	F	40,1 %
Nord :	M	17,5 %
	F	2,6 %

(la scolarisation des femmes est d'autant plus faible que la scolarisation est globalement peu développée).

- La participation des femmes à la vie économique est très variable. Elle est faible dans la province du Nord en particulier, du fait de la culture islamique dominante, dont un des idéaux est d'éviter à la femme les travaux hors du foyer conjugal. Cet idéal est d'ailleurs surtout réalisable en ville et dans les couches aisées de la population rurale, les femmes musulmanes des milieux ruraux modestes étant amenées à prendre une part plus importante des travaux extra-ménagers, phénomène caché par un tableau de chiffres bruts.

Enfin, tout projet de développement doit tenir compte de la main-d'oeuvre disponible à tel ou tel moment de l'année, qui dépend du calendrier agricole, lui-même lié de manière très étroite aux conditions climatiques.

On sait que l'emploi agricole connaît des variations très importantes au cours de l'année, qui entraînent un sous-emploi

saisonnier, d'autant plus marqué en général que la saison des pluies est plus courte.

Le caractère plus ou moins intensif des systèmes de production est le second facteur qui intervient dans la quantité de travail fournie dans une zone donnée (1). C'est ainsi que dans la région cacaoyère du Centre-Sud, à système extensif, "les actifs familiaux sont occupés :

- l'homme environ 182 jours par an à raison de 3 h 30 mn par jour,
- la femme environ 205 jours par an à raison de 4 h 15 mn par jour" (2). Il s'agit du travail agricole.

Ces chiffres correspondent à des durées de travail annuel de 637 heures pour l'homme et de 871 heures pour la femme. Ils sont à rapprocher, aux différences d'enquête près (3), des 1 129 heures de travail agricole annuel du paysan ou de la paysanne Mafa (monts du Mandara, dans le Nord), dans une zone qui ne connaît pourtant que cinq mois de précipitation, mais à système agricole très intensif (4). Remarquons aussi que l'heure de travail est certainement plus pénible en système intensif qu'en système extensif, où les déplacements jouent un grand rôle.

On peut calculer, à titre d'exemple, le temps de travail théoriquement disponible par mois dans différentes régions du pays, complément du rapport entre le temps effectivement utilisé par actif chaque mois et le temps utilisé le mois de plus fort travail. Cette manière de procéder tient compte du caractère plus ou moins intensif du système en vigueur en faisant l'hypothèse que le cultivateur peut être disposé à fournir chaque mois la

(1) Il faut aussi tenir compte des coutumes locales (congès, fêtes, jours de marché, etc.) et bien sûr de la morbidité due aux conditions sanitaires et à l'alimentation.

(2) LE PLAIDEUR (A.) - 1977, p. 54.

(3) Dans une zone de contact forêt-savane, à Zengoaga J. TISSANDIER a trouvé une durée annuelle de travail agricole de 1 173 heures pour les hommes et de 1 356 heures pour les femmes. On remarquera la très forte occupation des femmes dont le travail agricole ne représente que 56 % des activités, contre 65 % chez les hommes.

(4) BOULET (J.) - 1975, p 83 à 85.

Tableau 3 : Temps de travail théoriquement disponible par actif et par mois dans trois régions (% par rapport à la durée maximale de travail et heures).

Région		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Magoumaz													
(Margui-Wandala) (1)	%	100,0	100,0	100,0	63,9	0,0	52,6	7,4	50,8	72,5	58,9	52,2	60,3
	h	230	230	230	147	0	75	17	117	167	136	120	139
Zengoaga													
(Haute-Sanaga) (2)	%	27,6	48,7	46,2	41,1	10,1	1,4	6,8	0,0	9,8	7,1	2,9	33,0
	h	52	93	88	78	19	3	13	0	19	14	6	63
Département du													
Ndé (3)	%	90,0	30,0	30,0	80,0	80,0	80,0	25,0	95,0	35,0	0,0	5,0	5,0
	h	126	42	42	112	112	112	35	133	49	0	7	7

(1) BOULET (J.) - 1975. Temps laissé libre par le travail agricole (hommes et femmes).

(2) TISSANDIER (J.) - 1969. Temps laissé libre par tous les travaux (hommes).

(3) Temps laissé libre par l'entretien d'une plantation de 1 200 pieds de caféiers.

Calcul des pourcentages après TCHÉULACHUIE (J.) - 1977, p. 39. Heures calculées sur une base de 7 heures de travail par jour.

quantité de travail, qu'il a déjà fournie un mois donné. Elle ne tient pas compte de l'évolution possible des systèmes agricoles et de la rémunération de l'heure de travail. Bien entendu, cette hypothèse doit être modulée, car il est sans doute peu réaliste d'estimer que le paysan mafa, par exemple, est disposé à effectuer tout au long de l'année les 56 heures de travail agricole hebdomadaire qu'il réalise au mois de mai (1). Bien que les trois séries de chiffres ne sont pas directement comparables, le calcul met cependant bien en lumière le sous-emploi agricole et montre en particulier les mois "creux" de saison sèche dans la majeure partie de la soudano-sahélienne (Magoumaz). On relève ici l'intérêt et les moyens qu'il y aurait de développer des activités saisonnières non agricoles, tout en tenant compte bien sûr des possibilités agricoles subsistantes (mils repiqués ou cultures irriguées par exemple dans les zones favorables).

(1) La série de Magoumaz ne comptabilise pas le travail non agricole, mais au demeurant très secondaire dans cette région.

I. 2d. Le poids de l'histoire et notamment de l'histoire coloniale

Le passé joue ^{un} rôle déterminant dans les possibilités de développement du présent. En premier lieu, il convient de rappeler combien la localisation présente des groupes ethniques est liée à des conditions historiques.

En second lieu, il faut reconnaître que l'impact colonial conditionne encore pour l'essentiel le type de développement possible dans tous ses aspects : type de culture, forme d'organisation des producteurs, circuits commerciaux, type d'intervention étatique, législations foncières mises en place. Comment ne pas constater que l'introduction et la diffusion des cultures de rapport qui constituent encore 60 % de l'ensemble des exportations a été le fait du colonisateur en même temps qu'il instaurait l'impôt par tête. Certaines disparités actuelles entre Cameroun anglophone et francophone ont pour origine ^{l'époque} coloniale : ainsi le café Arabica qui a conquis les hautes terres de l'ouest où il pousse fort bien, n'a été introduit dans la région de Bamenda que vingt ans après son introduction dans l'ouest sous tutelle française (en 1950). Le caoutchouc de cueillette qui constituait 50 % des exportations du Cameroun allemand n'a pas donné à l'hévéaculture l'essor attendu et il a fallu attendre les années soixante dix, avec la crise pétrolière et les changements politiques survenus dans le Sud Estasiatique pour redonner ses chances à cette culture.

La colonisation allemande qui n'a duré que trente ans a pourtant été déterminante par les choix qu'elle a faits en matière d'infrastructures ferroviaires et urbaines orientant vers la côte les courants d'échanges et de migrations. Dans la région du mont Cameroun et du Mounjo, l'installation de grandes plantations mises en valeur par une vaste main-d'oeuvre salariée est à l'origine des grands complexes agro-industriels actuels dominés par la C.D.C dont l'expansion est encouragée. Dans ces deux régions, l'accaparement des terres, l'installation d'une masse de non-autochtones, ont engendré des problèmes géographiques et politiques non résolus : marginalisation des natifs, confrontation parfois sanglante entre natifs et non-autochtones pour l'accès à la terre disponible, etc... L'action des Bezirksleitern allemands s'est fait sentir au niveau de chaque village sauf dans le Nord et le Nord-Ouest, "pacifiés" plus tardivement ; les regroupements des habitants le long des premières pistes a ainsi commencé. Dès lors la carte du Cameroun a accueilli une relative stabilité.

La partition du Cameroun allemand entre Français et Anglais en 1915 a séparé pour 45 ans des régions proches et a contribué à l'apparition de disparités économiques et culturelles entre les deux zones. La zone anglaise frontalière du Nigéria est venue s'accrocher à l'énorme colonie britannique ce qui a contribué à la marginaliser, alors que la zone française est restée largement autonome économiquement parlant. Chaque partie s'est acculturée plus ou moins et a adopté les institutions du colonisateur. C'est ainsi que les administrations, les écoles, le style de gouvernement français et britannique ont imprégné les deux côtés du Moungo, et l'on sait combien ils sont antinomiques, d'où aujourd'hui, cette incompréhension qui règne souvent entre les deux élites. En matière de développement, qu'y avait-il de commun entre les pouvoirs des "Local Councils" et les communes rurales mixtes ou de moyen exercice, entre le "Community Development" et Sociétés Indigènes de Prévoyance, entre le "Marketing Board" et les diverses caisses de stabilisation, entre les deux organisations coopératives, entre une "Development Agency" et un secteur d'Expansion et de Modernisation ! L'équipement du Cameroun sous tutelle britannique est resté fort en retard sur celui du Cameroun français et si les Anglais ont convenablement géré l'héritage allemand en créant en 1946 la C.D.C, ils ont investi de faibles sommes pour l'infrastructure routière, scolaire et sanitaire. Du côté français, des investissements importants ont permis un équipement du pays dans de nombreux secteurs (fonds F.I.D.E.S.).

Avec la réunification le Cameroun a entrepris de rattacher ses deux parties : chemin de fer de Mbanga-Kumba (1967), route Tiko-Douala (1969), route bitumée Bafoussam-Bamenda (1976), même si l'intérêt économique de ces réalisations ne s'est pas toujours montré évident comme en témoignent les statistiques de transport ferroviaire Mbanga-Kumba.

Enfin, si l'intégration entre les zones francophones et anglophones se réalise rapidement, il subsiste des particularités régionales vigoureuses. Le Nord a longtemps vécu à part replié sur lui-même en raison de son enclavement géographique et d'une personnalité bien affirmée. Cet isolement par rapport au Sud s'est traduit notamment par la lenteur du développement de la scolarisation de type moderne. Ce phénomène n'est pas sans influencer de manière ambivalente sur le développement rural.

En définitive, certains refus rencontrés par les "opérateurs" du développement pour l'adoption d'une ancienne culture impôt, d'une innovation qui risque à terme de remettre en cause la hiérarchie sociale établie, le refus de l'agriculture de plantation trouvent en partie son explication dans le cours de l'histoire coloniale.

I 2 - Les contextes fonciers

Il ne s'agit pas d'étudier ici les régimes fonciers traditionnels au Cameroun en eux-mêmes mais d'analyser comment ils peuvent soit entraver, soit au contraire, favoriser le développement rural. Cette tentative est rendue délicate par les multiples nuances que prennent les régimes fonciers d'une région à l'autre et souvent, d'une ethnie à l'autre. D'autre part, il existe une législation foncière ^{qui} se superpose sur le terrain aux principes coutumiers. L'administration impose le respect des décrets pris en application de la loi foncière dans ses rapports avec les communautés locales mais celles-ci, dans leurs rapports entre elles et entre individus, continuent à respecter les règles foncières traditionnelles. La persistance des régimes coutumiers tient souvent à ce qu'ils s'intègrent profondément au fonctionnement des sociétés rurales, au mode d'acquisition du statut des personnes et parfois, à ce qu'ils plongent leurs racines dans le domaine religieux. Il convient donc de ne pas esquiver une question importante : les tenures foncières traditionnelles sont-elles partout au Cameroun des obstacles au développement rural ?

I 2 a. Le rôle des types d'appropriation foncière dans le développement rural.

Si l'on analyse les modalités d'introduction d'une culture nouvelle comme le café dans l'ouest du Cameroun, il est impossible de ne pas tenir compte du contexte foncier. D'après la coutume, les terres sont concédées dans toutes ces régions par les chefs aux notables, puis, par ceux-ci, aux hommes dans la limite des disponibilités. Les femmes ne reçoivent que des droits d'usage pour **pratiquer** les cultures vivrières sur des terres revenant de droit à leur mari, à leur père ou à un autre parent masculin. Sur chaque terre coexistent donc deux droit distincts : celui de l'homme titulaire et un droit précaire accordé aux femmes en vue des cultures vivrières dont elles ont la charge exclusive. Les hommes ont introduit ^{pourtant} sur leurs terres la culture du café sans avoir besoin de l'accord des femmes.

L'insertion des plantations de café dans le système cultural bamiléké s'est opérée de façon massive grâce à ces principes du droit coutumier. Les superficies disponibles pour les cultures vivrières étant réduites de plus de moitié, les femmes se sont trouvées contraintes de mettre en culture des terres plus éloignées ou de pratiquer quelques cultures vivrières sous les caféiers. Certains notables, désireux d'agrandir leurs plantations, n'ont plus accordé de terres à leurs voisins qu'avec parcimonie. Ces habitants ne peuvent eux-mêmes avoir recours contre l'héritier unique qui refuse de concéder ses terres.

Ils n'ont d'autre solution que d'aller chercher de nouvelles terres dans d'autres quartiers, d'autres chefferies ou à l'extérieur du "pays".

Un tel régime foncier favorisant l'individualisme non seulement facilite l'introduction d'une innovation agricole mais en plus, conduit de façon presque inéluctable à la colonisation de terres neuves. Chaque individu désigne parmi ses fils un héritier unique qui dispose de tous ses biens. Tout individu non héritier doit s'installer par ses propres moyens. Dès que les terres disponibles se restreignent, il lui devient plus difficile d'en obtenir la concession. Il doit alors faire preuve d'initiative personnelle et, le plus souvent, partir s'installer en périphérie du pays, dans les plaines colonisées par les Bamiléké du plateau. Inversement, l'héritier unique, libre de disposer de ses biens, ne subit aucune dépendance à l'égard d'un groupe de parenté qui risque toujours d'étouffer l'initiative individuelle.

On ne peut cependant établir une relation de cause à effet entre tel principe d'héritage et l'ouverture aux innovations. Dans le nord du pays, plusieurs ethnies privilégient de la même manière l'un des fils au moment de l'héritage, l'aîné ou le benjamin selon les cas. Lorsqu'il y a pénurie de terres, et c'est devenu la règle dans les montagnes, les autres fils doivent s'installer à l'extérieur. Mais il le font le plus près possible, en reconstituant le même type d'exploitation familiale que celle des ancêtres. Ces ethnies ne colonisent pas plus la plaine que les autres chez qui l'héritage s'effectue de façon égalitaire entre tous les descendants et elles ne se montrent pas plus ouvertes aux innovations. Ici comptent avant tout les attaches religieuses aux ancêtres et à leurs terres. Le départ et l'installation en plaine sont alors subis comme des contraintes auxquelles il n'est pas possible d'échapper. Ces migrations à contre-cœur ne s'accompagnent qu'à long terme de modifications dans les systèmes de culture.

Inversement, on a tendance à penser que la souplesse des droits coutumiers au Cameroun favorise dans une grande mesure les actions de développement rural. Il existe rarement une appropriation foncière stricte de la terre en elle-même. La possession des terrains tient à leur utilisation et à leur mise en valeur. Il s'agit plus d'un droit d'usage reconnu que d'un titre de propriété. Comme toutes les terres sont rarement mises en valeur en beaucoup d'endroits, les nouveaux venus ou les plantations s'installent de préférence sur des terrains non cultivés, donc apparemment disponibles. Pourtant, l'absence de cultures ne signifie pas que les terres soient libres de toute sujétion foncière. Au nord, chaque "lamido" acquiert lors de son avènement un droit de propriété

éminente sur toutes les terres du lamidat, droit qu'il délègue aux chefs de village. Ceux-ci répartissent les terres entre les chefs de famille de leurs villages. Tout nouveau-venu doit demander au chef de village voisin l'autorisation de s'installer, même sur des terres neuves. Les habitants des plaines, mêmes non propriétaires de droit, savent faire jouer ce régime foncier en leur faveur, en accaparant les meilleures terres ou en imposant des baux de location élevés aux nouveau venus. On a donc là l'exemple d'un régime foncier sans véritable appropriation individuelle des terres, qui réussit malgré tout à freiner la participation d'une catégorie de la population au développement.

Dans l'ouest du pays, la colonisation par les Bamiléké des plaines du Moungo ne s'est apparemment pas heurtée dans ses débuts à des contraintes foncières analogues en raison d'un processus confus. Ici aussi, les immigrants demandaient aux villageois les plus proches l'autorisation de s'installer sur des terres libres en apparence. Ils l'obtenaient facilement contre la remise de cadeaux. Pour les autochtones, ces cadeaux avaient valeur de reconnaissance d'un droit d'usage accordé à titre précaire. Par contre, les immigrants les considéraient comme la preuve d'une acquisition. Les autochtones ne pouvaient l'admettre, la terre étant inaliénable. Malgré les cadeaux versés, les migrants ressentaient une insécurité foncière. L'ambiguïté du statut des terres n'a pourtant pas freiné une immigration et un développement remarquables de la région. Mais à partir d'un certain seuil, le développement rural avive les tensions foncières entre les groupes. On l'a observé aussi bien dans l'ouest que dans le nord du pays.

Tant que les terres disponibles couvraient de grandes superficies et que les migrants bamiléké restaient minoritaires, les autochtones du Moungo acceptaient de leur céder une partie du patrimoine familial pour faire face à certaines échéances financières. Comme ils utilisaient une abondante main-d'oeuvre salariée pour leurs plantations, ils étaient très sensibles aux variations des cours sur les produits cultivés (cacao, café). A la suite de la crise de 1930, les planteurs autochtones ne purent plus payer leurs employés bamiléké. Ils furent contraints de leur céder en paiement une partie de leur plantation. Les migrants d'abord ouvriers agricoles, se constituèrent de petites plantations familiales, point de départ de leur promotion.

Les Bamiléké ont également poussé les autochtones à faire enregistrer leurs terrains par l'administration puis à les vendre en toute propriété. Les autochtones n'ont pas souhaité se défaire officiellement de leurs terres et ont utilisé toutes sortes de moyens pour retarder l'échéance de la cession. Mais l'immigration s'intensifiant, les propriétés des Bamiléké se sont imbriquées de plus en plus dans celles, mal délimitées, des autochtones. Ceux-ci sont devenus minoritaires tant du point de vue démographique qu'économique. Ils ont alors perdu une grande partie de leur patrimoine foncier sans vouloir l'admettre. Les litiges fonciers en suspens se sont multipliés et ont conduit aux violences des années soixante.

I 2 b - Vers une appropriation privée des terres

Si le régime foncier des plateaux de l'ouest a largement facilité l'introduction d'innovations, celles-ci en retour, ont pratiquement désorganisé le système agraire traditionnel. Autrefois, les inégalités de répartition des terres étaient réduites par des concessions de terrains à cultiver aux femmes démunies et par des transmissions tacites de femme à femme, même à l'intérieur de propriétés n'appartenant pas à leur mari. D'autre part, les femmes de la chefferie utilisaient les terres communautaires, libres de tout droit foncier individuel même en cas d'exploitation prolongée. Le développement rapide de la culture du café a bouleversé ce système.

Jusque dans les années cinquante, l'introduction du caféier est sévèrement contrôlée et limitée sur les plateaux. Toute nouvelle plantation est soumise à une autorisation préalable de l'administration qui veut éviter une concurrence trop vive avec les cultures vivrières. Mais les années suivantes, l'administration ne réussit plus à endiguer l'enthousiasme des Bamiléké pour la caféiculture. Les hommes y consacrent désormais tous leurs efforts. Ils ne tolèrent plus les transmissions libres de terres entre femmes. Les jeunes mettent en place des plantations de café jusque dans les terres communautaires habituellement cultivées par leurs mères. L'insécurité des droits d'usage des femmes sur les terres s'aggrave. Leur recherche de nouvelles terres les conduit à mettre en culture des terrains pauvres autrefois réservés au petit élevage. Une appropriation individuelle tend à remplacer rapidement le régime coutumier d'attribution des terres.

Au moment de l'amorce de la modernisation rurale au nord du pays, il n'existait pas de véritable appropriation juridique des terres en plaine. Chaque habitant recevait aisément des terres à cultiver du chef de village. Il pouvait les transmettre à ses descendants tout en ne disposant que d'un droit d'usage sur elles. Il n'existait pas de problème de partition de l'espace rural entre les cultivateurs. Mais la colonisation massive des plaines par les montagnards et l'introduction de la culture du coton ont donné beaucoup de valeur à certaines terres bien situées. Le régime foncier traditionnel très souple est devenu plus strict et plus précis dans le sens de l'appropriation individuelle. L'accès aux terres est alors soumis à des contrats de location de nature complexe. Il se crée un marché de la terre dans les secteurs les plus doués pour la culture du coton. Les possédants peuvent disposer librement de leurs terres, même s'ils ne les cultivent plus eux-mêmes de manière effective. Les droits éminents du "lamido" deviennent très théoriques. Les transactions foncières se déroulent souvent en dehors même du chef de village. Ici aussi, le développement rural, en donnant plus de valeur à la terre en elle-même, conduit dans les faits à son appropriation individuelle.

Dans le village de Zengoaga (Haute Sanaga) situé à la limite forêt/savane, chaque lignage (Nda-bot) avait son propre territoire. Le fait d'occuper une portion d'espace en conférait la jouissance. La terre était au premier occupant et le nouveau-venu devait demander l'autorisation du premier occupant pour disposer du droit d'usage sur une parcelle quelconque. Chaque Nda-bot disposait par ailleurs dans la zone inhabitée de sa propre aire de chasse et de parcours. Avec le regroupement dans les années trente de la population autour de la route du Nord, on a assisté au transfert de l'aire cultivée au bord de l'axe routier, chaque Nda-bot conservant son domaine foncier. On a donc assisté à un morcellement linéaire pour utiliser au mieux les terres proches de la piste. De plus, le développement de la cacaoyère en arrière des cases depuis près d'une génération semble se prolonger par une "jouissance renforcée dans le sens de la propriété" de la parcelle plantée.

Nous sommes ici en présence d'un système agricole extensif où la durée de la jachère peut dépasser les vingt ans pour les champs les plus éloignés du village. La superficie cultivée ne représente que 2,5 % du territoire physique et la densité n'atteint ici que 4h au km².

Plus au sud, dans la zone forestière, des populations proches, les Eton, se sont trouvés confrontés à un problème de charge démographique et d'adoption d'une culture perenne de rapport (le cacao). Dans le département de la lékié, au coeur de la zone cacaoyère et à proximité de Yaoundé, la terre a acquis une valeur vénale depuis un certain temps. Le mode de dévolution des

droits fonciers est différent selon qu'il s'agit de cultures de rapport ou de parcelles vivrières. Dans le premier cas, chacun des enfants légitimes de sexe masculin, chez un chef de famille polygame, reçoit une part égale, dans le second, il y a distribution entre les différents fils des terres exploitées par leur mère. Au départ, en effet, le mari attribue à chaque femme une part de ses terres en friche et il ne peut les en déposséder. A la disparition d'un homme monogame, c'est le fils aîné qui garde le contrôle de la terre et de la main-d'oeuvre familiale, et ceci au détriment des cadets. D'autre part, il est rare qu'un père accepte de son vif de donner à son fils la maîtrise de l'exploitation et d'en partager les fruit.

L'ensemble de ces pratiques et cette évolution du régime foncier traditionnel tendent à freiner l'accumulation foncière, l'accès des jeunes à la maîtrise des exploitations et favoriserait plutôt le morcellement des terres si une émigration massive ne venait jouer un rôle de soupape de sûreté. L'appropriation individuelle des terres ici combinée à un système d'héritage relativement complexe, à des relations entre sexes parfois tendues et à une émigration des jeunes scolarisés rendent l'introduction du progrès technique ou économique délicate.

Ainsi des changements agricoles se sont accompagnés dans trois régions très différentes d'une évolution parallèle du régime foncier vers la propriété privée. Certains auteurs en concluent qu'une réorganisation dans ce sens des régimes coutumiers faciliterait le développement rural dans son ensemble. D'autres auteurs, au contraire, montrent que l'évolution vers la propriété privée est la conséquence d'une pression plus forte sur les terres. Elle n'aurait donc pas de rapports directs avec le développement rural. En fait, si la possession d'un terrain peut favoriser l'émulation et l'investissement, un changement de culture pour des raisons économiques ou agronomiques, un remodelage du terroir peuvent se heurter à une résistance accrue de la part d'une masse de petits propriétaires. Si l'on veut promouvoir d'autre part, une agriculture de groupe, les obstacles à lever sont alors plus importants. Finalement, tout dépend du type d'innovation que l'on veut introduire.

I 2 c - Politiques foncières de l'Etat et pratiques locales

L'Etat ne peut se désintéresser du problème de l'appropriation et de l'usage des terres par les intérêts divers qui sont amenés à coexister dans le pays. Il peut s'agir de préciser des règles dans ce domaine, d'arbitrer entre des intérêts opposés, de sauvegarder l'intérêt général, de préserver

ses possibilités d'intervention en prévoyant des expropriations ou de libérer des terres pour un "opérateur" du développement public ou privé.

La puissance publique, par ce biais, exerce à la fois un droit politique éminent, peut orienter le développement rural et traduire ainsi ses options idéologiques. Le Cameroun indépendant et unifié d'après 1972 n'a pas eu à partir de zéro dans ce domaine mais d'un ensemble de textes et de pratiques développées par trois puissances coloniales reflétant leurs conceptions en la matière, d'une jurisprudence coutumière et moderne fort variable selon les régions et les époques, et d'une évolution des pratiques villageoises.

Il ne saurait être question ici d'examiner l'enchevêtrement des pratiques et de la législation, les lacunes, les tolérances et les rapports de forces qui se révèlent lors d'un projet quelconque ayant une implication foncière : mise en valeur de terres cultivées, colonisation de terres soi-disant vacantes, délimitations d'aires pastorales, etc... Qu'il nous suffise de rappeler que le régime foncier effectif reflète toujours les rapports sociaux tant à l'intérieur des communautés villageoises qu'entre communautés. Ces rapports sont exacerbés dès que la charge démographique devient importante.

Pour les raisons exposées plus haut, la situation foncière est par ailleurs plus tendue dans certains secteurs du pays (région cotonnière de l'extrême-Nord, plaines du Moungo et de la Meme, région du Mont-Cameroun, périphérie des grandes villes). Dans ces zones en effet, les rapports natifs/nouveaux venus souvent plus entreprenants et dynamiques s'avèrent plus difficiles qu'ailleurs. L'intervention de l'administration dans ces secteurs (l'O.C.B par exemple pour le Moungo), peut soulever des tempêtes si chaque cas particulier n'est pas examiné et qu'un consensus ne se dégage. Même si des structures de concertation existent et qu'un arrangement à l'amiable a été trouvé, l'apparition de barbelés limitant des terres "accaparées" par un projet, comme dans le périmètre de Wum, marque une rupture foncière, mais surtout creuse le fossé psychologique entre les "développeurs" et les "clients" de ce même développement.

C'est que l'administration et les opérateurs du développement opposent à la pratique traditionnelle du cultivateur africain, pour qui la terre reste un bien d'usage, une conception romaine du régime foncier, arguant du fait que le paysan qui ne possède pas une terre n'investit pas dans celle-ci afin de transmettre un capital à ses héritiers. La propriété privée de l'exploitation familiale engendrerait ainsi la compétitivité et permettrait l'émergence de

leaders. C'est la loi qui vient donc garantir ce droit au détenteur légitime du sol au Cameroun par la délivrance d'un titre foncier.

L'ordonnance du 6 juillet 1974 dit dans son article premier, titre premier : "l'Etat garantit à toutes les personnes physiques ou morales possédant des terrains en propriété le droit d'en jouir et d'en disposer librement". La même ordonnance définit plusieurs types de terres :

- les terres en propriété privée immatriculées lors de la colonisation allemande dans le Grundbuch, concédées lors de la colonisation française (le mandataire britannique a usé du système du bail emphytéotique et de la concession à durée déterminée) ou immatriculées depuis.
- les terres du domaine public et privé de l'Etat.
- les terres du domaine national comprenant les terrains mis en valeur par les collectivités coutumières à leur libre disposition et les "terres libres de toute occupation effective" où elles ont un droit de chasse et de cueillette "tant que l'Etat n'aura pas donné à ces terres une affectation précise". L'Etat se réserve enfin le droit "d'incorporer dans son domaine privé ou dans celui des autres personnes morales de droit public des portions du domaine national".

En clair, la législation actuelle protège mieux les détenteurs de titres fonciers que les usagers coutumiers du sol -la masse rurale- et l'Etat se donne les moyens juridiques d'attribuer à des sociétés publiques ou para-publiques de vastes portions du territoire. Le système britannique de la concession à durée déterminée et du respect scrupuleux des "Natives Rights" a été abandonné au profit d'un renforcement des droits du propriétaire avant un titre, et de ceux de l'Etat dans ses moyens d'intervention. Système ^{d'inspiration} éminemment française. Placé sur une réalité complexe qu'il nous semble impératif d'étudier en détail avant toute intervention qui ne peut réussir qu'avec le consentement des populations intéressées.

Bien des échecs et beaucoup de problèmes ont été rencontrés au Cameroun pour ne pas avoir pris suffisamment en compte le problème foncier et tout ce qu'il révèle des rapports de force socio-politiques. L'ensemble de cette politique vient renforcer le passage à la terre-capital dont l'expansion des cultures de rapport a permis l'apparition un peu partout. Ceci peut constituer dans un premier temps un atout pour le développement, dans un deuxième une contrainte plus difficile à lever que le système traditionnel (cas de remembrement, d'expropriation, etc...). Il est vrai que cela favorise l'apparition d'une classe de planteurs-propriétaires ainsi que les investissements citadins à la campagne.

I 2 d - Les modalités d'expropriation des terres par l'administration

Les différentes législations foncières ont presque toutes été élaborées en contradiction avec les régimes fonciers coutumiers. Pour ceux-ci, la terre même inoccupée, demeure soumise à un droit de propriété éminente en la personne du chef ou de la communauté villageoise toute entière. En tout état de cause, la terre est inaliénable. Le mécanisme d'expropriation en application des lois foncières dans ces conditions est une opération conflictuelle dont la résolution s'avère très délicate. Nous essaierons de le montrer à travers trois exemples pris dans des régions et à des époques différentes.

Les Allemands avaient déjà exproprié les Bakwéri, Douala et Bakossi des régions côtières pour établir de grandes plantations sur les meilleures terres en protestant que ces terres étaient vacantes. Les populations locales furent reléguées dans des "Native Reserves". Les terres expropriées furent partagées en terres d'empire et terres concédées à des particuliers et à des sociétés pour les mettre en valeur. Les populations locales n'admirent jamais ces expropriations. Depuis 1939, les Bakwéri réaffirment que leurs terres ont été saisies sans aucune compensation. C'est de la même manière que procéda plus tard l'administration française dans le Moungo en cantonnant les "indigènes" sur des espaces limités pour permettre aux grandes plantations européennes de s'installer.

Tout récemment, l'organisme d'encadrement de l'Opération Yahassi-Bafang recourut à la même méthode, sous le couvert cette fois de la loi domaniale de 1963. On délimita en fait de véritables réserves autochtones réduites aux seuls terrains cultivés ou en friche. Les autres terrains, terres de jachère et de parcours considérés comme faisant partie du Patrimoine National Collectif, constituèrent le périmètre de mise en valeur par les migrants. Dans sa délimitation, on engloba d'anciennes cacaoyères abandonnées mais sur lesquelles continuaient à s'exercer des droits fonciers. Au moment de la réalisation, on dut abandonner la création de certains villages prévus sur le plan directeur, les terres se révélant déjà occupées de fait. La délimitation trop restreinte des "réserves autochtones" entraîna ici aussi une tension foncière entre les deux groupes de population.

Dans le nord du pays, les pâturages appartiendraient au Domaine National non attribué alors que selon la coutume, ils sont utilisés par la communauté peul qui les exploite de manière indivise pour ses troupeaux. Toutefois, la loi a permis de "réserver" par un décret de 1974 une partie de ces pâturages au bénéfice de la SODFPA (Société pour le Développement des

Productions animales). La société reçoit un bail de 99 ans sur ces terrains, à charge d'organiser et de contrôler les pâturages. Conformément à ses droits, elle sous-loue des parcelles à des éleveurs privés pour la même durée. Les bénéficiaires acquittent un droit minime d'occupation et expulsent les éleveurs qui se trouvaient sur les terrains attribués. Il en résulte des conflits aigus entre membres d'une même communauté villageoise. Ils proviennent de l'application trop rigide d'une législation foncière en contradiction avec la coutume locale.

De cette série d'exemples, on peut conclure que les opérations de développement rural, par les besoins de terres qu'elles impliquent, conduisent toujours à des expropriations plus ou moins douloureuses pour les dépossédés. Jusqu'à ce jour, on n'a pas encore réussi à régler de façon satisfaisante pour toutes les parties concernées les problèmes qu'elles soulèvent, même dans les régions supposées faiblement occupées.

I 3 - Les réussites agraires spontanées

Il ne faudrait pas considérer les populations paysannes comme des masses rétrogrades ou figées, engagées dans le progrès uniquement par l'effet d'opération de développement parfois conçues en dehors de leurs préoccupations majeures. Des sociétés paysannes ont su mettre au point par elles-mêmes des systèmes agricoles remarquables à plusieurs points de vue. Elles n'y sont probablement pas parvenues tout de suite mais par une série de tâtonnements et d'ajustements à des situations concrètes. Ainsi, le paysage traditionnel du pays bamiléké qui est la traduction d'un système agricole original, n'aurait été élaboré que dans une phase tardive de l'occupation du sol, seulement à la fin du 19^e siècle. Bien que le peuplement des monts Mandara soit très ancien, il est possible que leurs systèmes agricoles les plus intensifs n'aient été mis en place qu'à une époque également tardive, par suite de l'accumulation sur place des populations sur des terrains exigus et difficiles. Même de nos jours, on a pu observer des adaptations remarquables et spontanées à des changements imposés de l'extérieur.

La plupart des paysanneries au nord des monts Mandara ont mis au point des systèmes agricoles très perfectionnés capables de supporter de fortes densités de population en milieu montagnard. Ce sont des systèmes de culture intensifs par les quantités de travail fournies et les soins culturaux. Ils reposent tous sur la culture permanente centrée sur les mils, parfois en culture pure mais souvent en association avec des plantes secondaires. Les paysans maintiennent la culture continue des mêmes espèces de mil ou pratiquent

une rotation régulière mais ils disposent tous de plusieurs variétés adaptées aux diverses nuances du terrain. Aux cultures les plus exigeantes, ils apportent de l'engrais dans la mesure de leurs possibilités (cendres ménagères, fumier du petit bétail). Surtout, le système agraire présente une adaptation parfaite au milieu montagnard par l'aménagement intégral des versants en escaliers de terrasses et par un parc arboré sélectionné et cultivé. Réussite agraire presque parfaite de l'avis de tous les observateurs, il évolue cependant quelque peu. Par exemple, l'arachide, culture secondaire assurée autrefois par les femmes, prend une place de plus en plus importante comme culture commerciale en montagne. Les montagnards la cultivent en association avec les petits mils ou en culture pure dans les no man's land qui séparaient autrefois les ethnies. Les terroirs de montagne s'étendent donc pour se rejoindre maintenant. Mais à partir de ce moment, on affirme souvent que le système ne peut plus évoluer. Il serait tellement parfait que les techniques employées ne seraient plus susceptibles d'amélioration : une réussite agraire mais une économie rurale bloquée sur ses performances. Il n'est pourtant pas difficile d'imaginer des prolongements à ces techniques : cultures riches irriguées à partir de petits barrages de retenue, embouche bovine en case mettant à profit les méthodes déjà utilisées pour le boeuf de case...

Les paysanneries de l'ouest du Cameroun sont parvenues à un autre type de réussite agraire. Elles se caractérisent aussi par une utilisation intégrale des terroirs qui, de façon traditionnelle, reposait sur quelques principes :

- la division systématique du terroir en unités spécialisées dans une activité précise (les pâturages en haut de versant, les cultures vivrières sur les pentes et surtout les bas de pente, les raphiales pour le vin et le bois dans les fonds de vallée);
- la division des tâches entre les sexes (les cultures vivrières par les femmes, le petit élevage par les hommes) ;
- l'association cultures-élevage permise par l'édification d'un bocage (clôtures des champs, doubles haies des chemins) ;
- l'association dense des plantes cultivées en culture continue (maïs, macabo, taro, manioc).

Ce système agraire traditionnel a déjà beaucoup évolué. Il a réussi une insertion massive des plantations de café Arabica en reportant les cultures vivrières sur des sols plus pauvres mais en sacrifiant le petit élevage. Avec l'afflux monétaire dans les campagnes s'est mise en place une "bourgeoisie"

rurale qui met à profit ses gains pour moderniser l'habitat traditionnel (maisons cimentées et tôlees) de même que les techniques de culture (engrais chimiques et outillage). Mais l'évolution du système, si elle est rapide, n'est pas très harmonieuse. Elle se traduit par la ruine du bocage. Or la disparition des haies n'est pas sans présenter de menaces pour le maintien de la fertilité des sols et la limitation de l'érosion sur les pentes. D'autre part, à la naissance d'une "bourgeoisie" s'opposent d'autres catégories de population défavorisées par l'évolution en cours : les femmes, contraintes d'aller chercher des terres de plus en plus loin, et les jeunes non héritiers qui ont peu de chances de se voir attribuer une terre. A une réussite agraire spontanée a donc pu se greffer dans ce cas, une réussite économique actuelle mais au prix de l'accentuation des inégalités sociales.

D'autres paysanneries, tout en n'ayant jamais élaboré de systèmes agraires aussi intensifs, ont très bien su s'adapter à l'introduction de cultures nouvelles. Ainsi le montre l'analyse des modalités de l'insertion de la culture du coton au nord du pays. Cette nouvelle culture entraine en concurrence totale avec les mils sous pluie, base de l'alimentation des populations. Son introduction risquait donc de provoquer une insuffisance grave de production vivrière. Les paysans ont su discerner les avantages que présentait le mil repiqué, jusque-là négligé, une fois combiné au coton. Dès lors, ils ont mis en valeur de manière systématique toutes les terres à mil repiqué et modifié de façon complète leur système de culture. Grâce à ce rattrapage vivrier spontané, la culture du coton a pu se développer normalement. Cet ajustement s'est effectué en dehors de l'organisme chargé de l'encadrement de la culture du coton qui, jusqu'à ces dernières années, ignorait que l'aspect vivrier conditionnait en priorité le succès de son action. Les terres à mil repiqué étant d'extension limitée, le rattrapage vivrier n'a pas été à la portée de tous les agriculteurs. Il a donc entraîné de nouvelles inégalités au sein de la masse rurale. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une réussite agricole à mettre à l'actif des paysans.

Il est habituel de déprécier quelque peu les systèmes agricoles et pastoraux recourant à des méthodes extensives. Pourtant, les populations qui les pratiquent savent souvent tirer un bon parti de leurs moyens limités et des conditions offertes par le milieu. Même si les rendements agricoles restent médiocres, la productivité des faibles quantités de travail fournies s'avère élevée. C'est pourquoi les cultivateurs ne consentent pas volontiers à utiliser des méthodes de culture plus intensives qui demanderaient un surcroît de travail. Ils répondent à toute augmentation de population en se dispersant de plus en plus

dans l'espace en vue de conserver leurs systèmes agricoles tels quels chaque fois que possible. La nécessité de maintenir des jachères pour la reconstitution des sols exige de grands espaces disponibles et implique des densités de population inférieures à un seuil très bas. Grands consommateurs d'espace, ces systèmes n'en respectent pas moins un certain équilibre avec le milieu.

L'exemple de la plaine Koutine (arrondissement de Tignere) montre cependant qu'une concentration de l'habitat en gros villages même sans augmentation de la population totale peut conduire à une altération du système. Autour de nouveaux villages, les jachères se raccourcissent, les sols et la végétation n'ont plus le temps de se reconstituer, les rendements baissent progressivement. On aboutit ainsi à une dégradation du paysage végétal et du potentiel agronomique. Dans ce cas, il est probable que le système adopté devra évoluer à terme ou qu'une partie de la population sera contrainte d'aller à la recherche de nouvelles terres ou d'émigrer.

L'élevage extensif pratiqué sur une grande partie des savanes du pays, obéit aux mêmes règles d'utilisation de l'espace. La réduction des investissements au strict minimum assure à cette activité, qualifiée de "cueillette" par certains, une très grande productivité. Les feux de brousse si décriés contribuent en fait à maintenir en état les pâturages contre l'envahissement des buissons et arbustes.

Ce système d'élevage extensif exigeant beaucoup d'espace entraîne de façon presque inévitable des conflits avec les agriculteurs dès que le nombre de ces derniers dépasse un certain seuil. Par ailleurs, l'équilibre établi avec le milieu peut être remis en cause. Cet équilibre autorise une charge pastorale très faible qui tend à être dépassée un peu partout par suite de l'augmentation générale du cheptel. Enfin, des concentrations de bétail peuvent se produire dans certains secteurs pour des causes spécifiques (avance de la mouche tsé-tsé, extension des cultures, etc...) et conduire à des dégradations.

Finalement, ces systèmes de type extensif agricoles ou pastoraux, tirent leur intérêt d'une utilisation optimale, compte-tenu des moyens mis en oeuvre, tout en respectant un certain équilibre écologique. Dans ce sens, ils révèlent un type intéressant d'adaptation des activités rurales à l'environnement naturel. Ils ne cherchent pas à en modifier les données mais à en tirer parti pour le mieux. Par là même, ils se trouvent très dépendants de toute modification ou dégradation de leur milieu (sécheresse, invasion de criquets, construction de barrages, implantation de complexes agro-industriels, etc...). De même, une innovation introduite dans ce type de système peut remettre en cause l'équilibre fragile établi avec l'environnement.

Le Cameroun présente donc une gamme très variée de réussites agraires spontanées quels que soient le milieu acologique et la pression démographique. Le planificateur doit tenir compte des progrès agricoles réalisés et du sens paysan de la réalité écologique pour promouvoir des changements. Des études préalables s'avèrent nécessaires pour mettre en lumière les équilibres établis et la dynamique spontanée des systèmes agraires et des sociétés concernées.

II. LES EFFETS DES FACTEURS DU DEVELOPPEMENT DU MONDE RURAL : LES DISTORSIONS

ENTRE OBJECTIFS ET RESULTATS.

Avant d'aborder le bilan critique des "opérations de développement" de toute nature, il apparaît nécessaire de se pencher sur les facteurs du développement du monde rural. Facteurs directs comme l'"investissement humain" ou l'investissement financier qu'il soit d'origine locale, nationale ou extérieure. Facteurs indirects comme l'action de l'appareil d'Etat par sa manière d'administrer le développement, de prendre en charge la santé des populations, d'introduire l'éducation dans les campagnes et d'établir un réseau routier, enfin, effets diffus de la croissance urbaine. Dans chaque cas, les auteurs ont essayé de soumettre à la critique des faits, les orientations générales et les intentions déclarées, d'appréhender les conséquences économiques et sociales de tel ou tel changement ponctuel sur le milieu rural, pour évaluer les distorsions existantes. Non pour soumettre à une analyse négative et globale les choix souvent dictés par les circonstances, le passé ou les bailleurs de fonds, mais pour tenter de tirer les leçons des réalités -souvent demi-échecs ou demi-succès- et envisager des solutions. Dans le cadre limité de cette étude, toutefois, il ne saurait être question que d'esquisser une vue d'ensemble des problèmes soulevés.

II 1. Le rôle de l'investissement humain et financier.

S'il ne peut y avoir de progrès économique sans injection de capitaux, il est permis de diminuer la part du capital en recourant autant que faire se peut à "l'investissement humain". Le recours à des capitaux s'avère pourtant nécessaire tant au niveau de l'exploitant que des sociétés de développement ou de l'Etat. Ce recours peut être plus ou moins judicieux, compte-tenu des contraintes que font peser les prêteurs sur l'individu, la société ou le pays : si les crédits se justifient pour l'achat d'équipements correspondant aux besoins correctement définis, ils peuvent être une charge s'ils ne sont pas productifs. D'autre part, le système de la subvention ou du don qui crée une mentalité d'assité dans le monde rural et fait perdre la notion de rentabilité, si elle traduit la générosité (?) du donneur, n'incite pas le rural à se prendre en charge, à participer activement à sa propre promotion.

L'injection de capitaux dans le processus de développement trouve donc ses limites dans les capacités réelles de l'économie rurale de les absorber et de les faire fructifier sans graves distorsions. Une trop forte injection monétaire peut s'avérer plus néfaste qu'une pénurie relative. La gestion d'un crédit par un

petit exploitant, une coopérative, une collectivité quelconque n'est pas chose évidente en tous lieux et les pressions qui s'exercent sur le détenteur des fonds peuvent en détourner l'utilisation. Le comportement des diverses populations et des divers groupes sociaux vis-à-vis de l'argent sont fort variables et expliquent, en grande partie, certaines disparités. Les opérations de développement enfin, qui absorbent la majeure partie des capitaux d'Etat ou extérieurs obéissent, elles aussi, à plusieurs logiques financières, qui ne sont pas toujours les mieux adaptées à leurs objectifs.

Tableau n° 4 : Le financement des 3e et 4e Plans en matière d'économie rurale.
(Millions F.CFA)

	3e Plan	%	4e Plan	%
Etat ou Communes	4.900	19,2	23.021	18,4
Caisse de stabilisation	2.100	8,2	2.150	1,7
Autofinancement des organismes publics	1.840	7,2	11.036	8,8
Total Fonds propres (Cameroun)	8.840	34,6	36.207	28,9
Subventions à l'Etat	6.555	25,7	13.610	10,9
Emprunts de l'Etat	3.950	15,4	5.700	4,5
Emprunts organismes publics	-	-	28.580	22,8
Total Fonds extérieurs (Etranger)	10.505	41,1	47.890	38,2
Coopératives ou SOCOOPED	-	-	1.085	0,9
Financement privé	6.200	24,3	40.052	32,0
TOTAL GENERAL	25.545	100,0	125.234	100,0

3e Plan, p. 451 - 4e Plan p. 107-235.

Entre les deux Plans, on est amené à constater une progression en valeur des investissements dans l'économie rurale (x5 en francs courants), et des changements en valeur relative : maintien du niveau du financement extérieur (autour de 40 %) et mobilisation de l'épargne des entrepreneurs individuels et des ménages. L'action de l'Etat reste cependant prépondérante puisque les 2/3 du financement dans le 4e Plan contre les 3/4 dans le 3e, sont gérés par lui.

II 1 a. Le financement privé : épargne et investissement des ménages ruraux.

Il serait intéressant de connaître le volume de l'épargne rurale. Il est, à coup sûr, important mais très fluctuant compte-tenu des variations des cours des produits de base, de l'inflation qui touche les produits importés et de la part de l'autoconsommation. Il faut ajouter à cela la part nouvelle et de plus en plus importante des revenus monétaires tirés des ventes de vivres aux citadins et des transferts monétaires ou en nature des salariés des villes et des complexes agro-industriels vers les campagnes. Il faut également retrancher les prélèvements opérés par l'Etat sur le plan fiscal et par l'intermédiaire des caisses de stabilisation "La budgétisation de ressources provenant des Caisses de compensation est en réalité, le résultat d'une épargne forcée des ménages ruraux" (1). Au total, cette épargne rurale représenterait vraisemblablement un certain capital si elle pouvait être mobilisée (2).

Ce drainage n'est pas fait par le système bancaire privé actuel extrêmement lourd et paperassier. Celui-ci a pourtant tenté de mener cette opération par la création récente d'un grand nombre d'agences opérant dans les bourgs et les villes moyennes de manière permanente ou lors des jours de marché. Il a touché les petits entrepreneurs, les commerçants et exploitants moyens sans parvenir cependant à intéresser la masse des ruraux et à bloquer un certain temps cette épargne, en raison de sa piètre rémunération.

Des tentatives de création de petites caisses d'épargne rurales ou de banques des coopératives ont lieu en zone anglophone et semblent porteuses d'avenir (3). La seule banque commerciale de création camerounaise toujours existante, la Cameroon Bank, fut une création conjointe des organisations défunctes suivantes : West Cameroon Cooperative Association, West Cameroon Development Agency, West Cameroon Marketing Board. Elle fut, un temps, le pivot du système coopératif anglophone. Une gestion peu rigoureuse faillit la faire sombrer cependant dans la banqueroute à plusieurs reprises. Elle a été reprise aujourd'hui par la SNI et se comporte comme les autres banques commerciales.

Le système de la tontine (ou de la cotisation) reste un des moyens favoris de mettre un peu d'argent de côté. Ces sommes relativement faibles sont le plus souvent destinées à faire face à un besoin familial pressant (soins, décès, mariage, éducation, etc...), à l'achat d'un bien de consommation, parfois à l'équipement agricole. Ce système a un grand succès dans tout l'ouest auprès des populations des Grassfields, qui l'utilisent pour "faire des affaires". Les cotisations par membre peuvent alors atteindre de fortes sommes.

(1) Marchés Tropicaux, 1976 -p. 2835

(2) Le revenu national est passé de 22.400 F.CFA par h. 1959 à 70.000 F.CFA en 1975 en francs courants selon les sources les mieux informées.

(3) Voir le chapitre III 2 c. sur les "Credit Unions".

"L'investissement humain" est apparu souvent comme un moyen de réaliser un certain nombre de travaux dans le cadre des communautés villageoises. La participation bénévole à des travaux d'intérêt collectif est souvent pratiquée spontanément par les villageois. Toutefois, selon les régions et l'organisation sociale traditionnelle, la prise de conscience de l'intérêt commun et la nécessité de l'effort collectif ne sont pas ressentis de la même manière. Certains pensent même que les sociétés de type féodal à chefferie forte (Nord-Ouest, Nord et Ouest) sont plus disposées que d'autres à entreprendre des réalisations de ce genre. On voit dès lors comment coercition et bénévolat peuvent aller de pair. Dans ce domaine il convient de voir les limites d'un tel type d'opération : les villageois peuvent bâtir une école ou un dispensaire forçant ainsi le gouvernement à nommer du personnel qualifié ; ils peuvent aménager un champ, un étang collectif ; ils sont en mesure de prêter leur concours pour la mise en place d'une adduction d'eau, d'une route ou d'un pont sous la conduite d'un technicien qualifié.

Le problème essentiel reste d'assurer la continuité de leur effort, l'entretien régulier de ce qui a été réalisé. C'est très souvent là que le bât blesse. Plus les communautés villageoises sont hétérogènes ethniquement et socialement, moins il devient possible d'avoir recours à l'investissement humain. Dans un village à structure "acéphale", le technicien pourra mettre parfois plusieurs années à convaincre la population de contribuer en argent et en nature, pour réaliser un travail intéressant directement et personnellement chacun. La méfiance vis-à-vis de tout représentant de l'appareil d'Etat dans une zone qui a appris à se méfier de toute administration, ne sera levée qu'au bout d'un temps indéterminé et au vu de sa bonne foi.

L'expérience du développement communautaire dans les provinces anglophones et le Centre-Sud confirme cette analyse. Pour installer une adduction d'eau ou un point d'eau, il est exigé une contribution en nature et en argent de la population, le maître d'oeuvre apportant le financement extérieur et l'assistance technique. Les résultats les plus rapides ont été obtenus dans la province du Nord-Ouest, où les chefferies sont restées intactes et le pouvoir du Fon sans partage.

II 1 b. Les interventions financières externes.

Le développement peut être financé par diverses sources externes : il peut s'agir d'une collecte auprès des émigrés originaires du village installés ailleurs, des "retombées" des bénéficiaires des caisses de stabilisation redistribuant

"l'épargne forcée" effectuée sur les planteurs, mais aussi d'interventions extérieures en provenance des organismes financiers nationaux généraux ou spécialisés, ou carrément de prêts, subventions ou dons étrangers fournis par l'aide bilatérale et multilatérale publique ou par des organisations privées.

Le Cameroun peut se targuer de jouer sur une vaste gamme de possibilités de financement de ses projets en trouvant celui qui semble le plus adapté au cas envisagé : micro-réalisation d'ordre social sans rentabilité économique supposant un don ou une subvention, attribution d'équipements; d'engrais, de produits d'entretien, de semences à des exploitants, à crédit, avec remboursement lors des récoltes, mise en place et aménagement de zones d'accueil ou création de sociétés d'encadrement et d'aménagement (type SEMRY) nécessitant de gros capitaux pour une entreprise à la rentabilité non assurée à court terme, financement de complexes agro-industriels rentables à une date définie, etc...

L'achat des produits de base nécessite des crédits de campagne à chaque saison pour le préfinancement de la récolte. Ils portent sur des sommes très importantes et tout l'appareil bancaire est généralement mobilisé à cet effet. Ces sommes permettent aux acheteurs agréés (coopératives ou commerçants) par les caisses de stabilisation (l'ONCPB) de faire une première avance au planteur dès la livraison. Il s'agit de prêts à court terme à intérêt élevé qui intéressent le banquier peu enclin à immobiliser longtemps de fortes sommes à faible taux d'intérêt. Les prêts à long terme (ou les subventions) portant sur de fortes sommes restent le fait d'organismes spécialisés dans le financement du développement qu'ils soient nationaux (SNI, BCD, ONCPB) ou étrangers (FAC, CCCE, BIRD, FED essentiellement) (1).

Enfin, les prêts aux particuliers du monde rural sont le fait du FONADER (Fonds National de Développement Rural), des SOCOOPED (Sociétés Coopératives d'Épargne et de Développement) et des Credits Unions, sans compter les crédits octroyés par les grandes sociétés d'encadrement du paysan en vue de favoriser son accès au petit équipement rural.

Tout cet appareil financier devrait logiquement couvrir toute la gamme des besoins exprimés au niveau de la population et du planificateur. En fait, il n'en est malheureusement pas ainsi. Le crédit agricole répond de manière tout à fait insuffisante aux demandes des particuliers et favorise les plus aisés, les banques et les fonds de développement nationaux et étrangers financent plus facilement de grands projets spectaculaires d'envergure nationale plutôt que des micro-réalisations qui intéressent véritablement les communautés rurales. Ceci résulte

(1) SNI : Société Nationale d'Investissement. BCD : Banque Camerounaise de Développement. ONCPB : Office National de Commercialisation des Produits de Base. FAC : Fond d'Aide et de Coopération. CCCE : Caisse Centrale de Coopération Economique. BIRD : Banque Internationale pour le Reconstruction et le Développement (Banque Mondiale).

des contraintes imposées par les financiers lors de l'instruction des projets. Certains financiers n'étudient de demande que si celle-ci met en jeu des sommes dépassant un plancher qui écarte d'emblée les petites réalisations. D'autres, comme le FED s'assurent que le projet est cohérent avec le Plan, efficace, rentable et viable, ce qui signifie que les aspects économiques, financiers, d'organisation et de gestion priment sur les autres. La Commission Economique Européenne attend une description de la situation de référence (situation telle qu'elle évoluerait si le projet n'était pas réalisé), une analyse du contenu du projet et de ses variantes et un examen des effets attendus, quantifiables ou non.

L'exercice, pour un économiste bien rodé, est un jeu d'enfant : le bon projet doit s'appuyer sur des statistiques détaillées rarement fiables ; ne pas en mettre déconcerterait le financier, aussi n'hésite-t-il pas à en fournir... d'invérifiables comme les statistiques de production vivrières. Les analystes sortis des "business schools" et n'ayant du terrain qu'une connaissance tamisée par les fonctionnaires locaux, ne sont souvent pas en mesure d'en contester la validité.

Les composantes techniques (études des sols, du marché, essais agronomiques et description des objectifs), financières (devis et comptes d'exploitation prévisionnels), économiques et -éventuellement- sociales, constituent l'analyse du projet.

L'examen des effets du projet s'effectue à quatre niveaux : "en amont" du projet pour les "inputs" que sa réalisation implique (main-d'oeuvre, carburant, engrais, etc...) ; au niveau du paysan concerné (petit planteur ou salarié) ; au niveau du projet (rentabilité financière) et au niveau de l'Etat (rentabilité économique et effets non quantifiables).

L'exigence de rentabilité sera moins grande si l'objectif donne la priorité au développement de petites exploitations rurales plutôt qu'à la création de grandes plantations industrielles.

Cet exercice contraignant permet au financier de s'assurer qu'il prête bien de l'argent pour un projet servant le développement du pays, compte tenu des priorités établies par le Plan. Cela lui sert ultérieurement au contrôle et à l'évaluation des résultats. Cette pratique élimine cependant toute demande formulée par les communautés villageoises qui ne seraient pas relayées par l'appareil d'Etat, seul en mesure d'inscrire au Plan et de préparer l'instruction du dossier auprès du financier.

Les grands financiers extérieurs ont contribué essentiellement à financer les grands projets : CDC et SOCAPALM (BIRD - FED - CCCE), HEVECAM (BIRD - CCCE), CAMSUCO (banques commerciales et CCCE), Nord-Est Bénoué (FED), plan café Arabica (FED), OCB (Organisation Internationale du Café), WADA et CENEEMA (RFA), plan viande (BIRD), plan thé (FED). La plupart de ces projets ont bénéficié de prêts qui atteignent plusieurs milliards de F.CFA à des taux d'intérêt inférieurs à 10 %. Il est à noter toutefois que le FED vient de prendre une part (1/3) du financement du premier programme de micro-réalisations rurales qui comprend des projets d'hydraulique rurale, de construction de pistes, de centres de santé élémentaires et le développement de la production agricole. Reste à espérer que cette initiative aura des suites dans les milieux concernés.

Sur le plan local, la Société Nationale d'Investissement (SNI), société d'Etat créée en 1963, finance et participe au capital de 12 sociétés de développement du monde rural : 3 sociétés d'encadrement des producteurs, 8 complexes agricoles ou forestiers et 1 société de colonisation. Mais son rôle ne s'arrête pas à prendre des participations pour l'Etat et à les gérer. Elle oriente les investisseurs extérieurs et sert de catalyseur pour les cofinancements internationaux unissant plusieurs sources de financement. En fait, il s'agit d'une banque d'affaires, mais à capital d'Etat qui est censée défendre l'intérêt national dans le monde des grandes affaires et qui devra céder "par la suite, ses actions aux hommes d'affaires privés" (1). Ne retrouve-t-on pas ici la tentation du capitalisme à l'ivoirienne ?

La Banque Camerounaise de Développement, société d'économie mixte d'intérêt national, est l'héritière du Crédit du Cameroun. Ses actionnaires en sont l'Etat, la CCCE, la BEAC et la Bremer Landesbank. Son rôle est d'apporter son concours financier à tout projet de développement qui offre des garanties financières. Les crédits à court terme entraînent pour 70 % contre 24 % au moyen terme dans le total des prêts entre 1969 et 1973. Le commerce des produits de base s'attribuait plus de 50 % des crédits BCD contre 12,5 % pour l'agriculture. Elle sert de banque de crédit aussi aux artisans, aux commerçants et aux professions libérales. Elle a servi de crédit agricole dans certaines opérations comme la diffusion de la culture attelée dans le Nord avant la création du FONADER en 1973. Le montant élevé des impayés a amené la BCD à se désintéresser du crédit à la production au profit du crédit de campagne plus rémunérateur et moins risqué.

L'Office National de Commercialisation des Produits de Base (ONCPB) héritier des caisses de stabilisation et ^{de la} Produce Marketing Organization contribue directement au développement rural (pistes de collecte, distribution de crédits à l'équipement des coopératives, etc...). Il place ses fonds dans les grands complexes

(1) d'après le Ministre de l'Economie et du Plan - Courrier CEE-ACP, n° 41, janvier-février 1977, p. 35.

agro-industriels, finance le FONADER, mais aussi de nombreuses autres réalisations intéressant surtout le citadin. Les réserves qui s'élèvent à plusieurs dizaines de milliards n'ont pas servi uniquement à rémunérer les planteurs qui sont pourtant les créateurs de cette épargne. L'élévation des prix payés au producteur ne peut être qu'une excellente manière de l'inciter à produire mieux et plus.

Depuis 1973, le crédit rural adapté aux besoins existe théoriquement avec le Fonds National de Développement Rural (FONADER). Ses prêts concernent en priorité les opérations de production du monde rural et des opérations sociales. Il peut aider en nature ou exécuter des travaux. Il souffre pourtant de certains maux pour répondre correctement aux objectifs assignés : recherche de clientèle solvable, bureaucratie et centralisation des services, minceur des fonds disponibles compte-tenu des besoins. Au total, il n'aide que les paysans aisés, les coopératives et les citadins-investisseurs. Dans le département de la Manyu par exemple, le FONADER avait prêté en 1977/78, 83,5 millions de F.CFA à 10 personnes, deux d'entre elles voulaient créer respectivement 50 et 100 ha de palmeraies, il s'agissait de deux investisseurs citadins. Il avait, par le canal de la délégation départementale de l'agriculture, vendu à crédit 620 pulvérisateurs et 153 au comptant.

Ceci vérifie l'idée d'U. LELE (1) selon laquelle le procédé de répartition du crédit institutionnel ne permet pas d'atteindre la masse rurale. Se pose toujours la question de la garantie des prêts et de la solvabilité des emprunteurs. Le prêt via la coopérative de commercialisation rend possible la récupération de l'argent emprunté sur le produit de la récolte. La vente d'outillage à crédit (ou de semences, engrais, etc...) permet aussi de s'assurer de l'utilisation agricole du crédit. Un certain volant de subventions qui pourraient être remboursées en heures de travail dans les secteurs peu monétarisés et selon des modalités prévues atteindraient la masse rurale.

Signalons enfin comment sont réunies les sommes nécessaires à un projet d'équipement rural dans le cadre du développement communautaire. 20 % du coût estimé doit provenir du village en nature et en argent, 33 % est financé par le gouvernement, assistance technique et aide financière sont fournies par des organisations non gouvernementales étrangères et, parfois, par les communes. Il faut ajouter que les villages concernés exécutent le travail à la main (fossés, etc...) et amènent les matériaux locaux nécessaires (sable, gravier, etc...). Ceci a pour objectif de faire participer la population dans toute la mesure du possible

(1) LELE (U.), 1978 -chap. V.

("labour intensive method"), d'où l'absence de travail mécanique. Enfin, on veut que chaque villageois se sente impliqué par ce qui est fait, en vue de son entretien ultérieur. Ces travaux communautaires peuvent s'étaler sur plusieurs années, le temps de convaincre les villageois ou de réunir les sommes nécessaires. L'usage d'engins permettrait une réalisation bien plus rapide, mais qui resterait "parachutée" de l'extérieur. Le progrès ici, se met à l'heure villageoise.

Ce rapide bilan des interventions financières externes, qui ne prétend pas à l'éhaustivité, a essayé de dégager l'impact réel de celles-ci dans la perspective du développement rural tel que nous l'avons défini en introduction. Cette conclusion est relativement pessimiste, car nous avons affaire ici à forte partie. L'observation du financier national ou étranger est non seulement de ne pas perdre d'argent mais d'en gagner, ou du moins de récupérer sa mise. Les règles sont donc très strictes, et le financier plus que le technicien ne s'est pas dégagé des normes et des méthodes de type européen. Ses habitudes lui feront accorder sa confiance à un projet de rentabilité financière douteuse, mais étayé sur des chiffres et géré à l'européenne. Nombre de projets, gigantesques à l'échelle camerounaise (SEMR, SODEBLE, OCB, plan viande) rapportent peu mais n'ont pas découragé les financiers ou l'Etat qui les subventionne. Pourquoi n'en irait-il pas de même avec les petits exploitants étant entendu qu'il y a un seuil à ne pas dépasser ? L'"investissement humain", employé à bon escient assure la participation de la population et sa réceptivité au développement. Il ne remplace pas le capital dans la majorité des circonstances.

II - 2/ L'impact économique des investissements dans le monde rural.

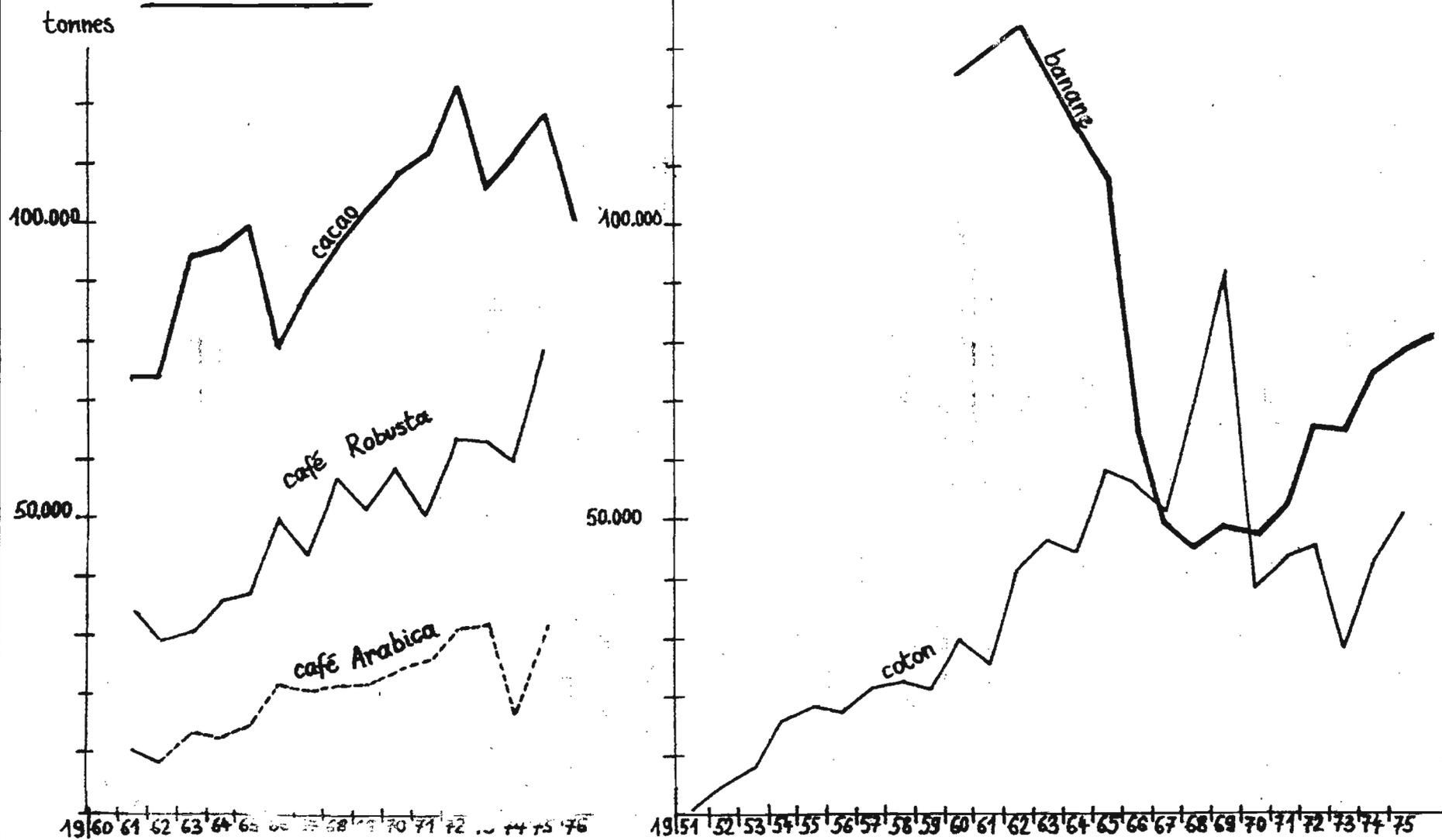
L'accroissement et la multiplication des formes de financement destinées au monde rural se répercutent par des augmentations dans les productions agricoles : signe le plus tangible de la croissance économique. Ces augmentations concernent les cultures "de rapport" à propos desquelles on dispose de statistiques régulières permettant des comparaisons, mais aussi les cultures vivrières bien que leur production soit pratiquement impossible à chiffrer.

II 2 a/ La croissance des productions agricoles (fig. 7)

Il ne s'agit pas de dresser ici un tableau complet de toutes les ressources agricoles du Cameroun, mais de souligner leur essor depuis l'indépendance. Des cultures commerciales déjà anciennes voient leur production augmenter, même si cette croissance se montre irrégulière et inégale (café Robusta et Arabica), lancées et développées à partir de zéro par des organismes d'encadrement et de financement, soit sous forme de cultures paysannes (le coton : 1.000 tonnes en 1951 et 90.000 en 1969-70 puis 60.000 en 1978-79, le tabac : débuts dans les années cinquante également, 3.500-4.000 tonnes en 1975), soit sous forme de grandes plantations modernes (le thé : 35 tonnes en 1960 et 1.500 en 1975 ; la canne à sucre : débuts en 1966, 26.000 tonnes de sucre en 1975 ; le blé : débuts actuels). D'autres investissements visent à compléter une production traditionnelle et familiale par de grandes plantations dites de "cultures industrielle" : cas du palmier à huile (40.000 tonnes d'huile artisanale et maintenant autant d'huile "industrielle"), mais aussi des ranches d'élevage en cours de création. Enfin, des investissements visent à la mise en place de nouvelles unités de production de plus grandes dimensions mais selon le même modèle que des plantations déjà anciennes : cas de l'hévéa.

Naturellement, selon la nature des cultures pratiquées, des investissements même massifs ne se répercutent pas tout de suite dans les statistiques de production agricole. Les financements destinés aux cultures annuelles ont une efficacité économique à court terme tandis que ceux consacrés aux cultures arbustives ne donnent leurs effets que dans un délai de quelques années. Entre la mise en pépinière et la fructification du palmier à huile s'intercalent cinq années d'opérations délicates.

fig. : Evolution de quelques Productions Agricoles. tonnes



Le thé demande un délai à peu près équivalent tandis que les hévéas ne peuvent être mis en saignée qu'au bout de sept ans. Les deux milliards et demi investis en 1973 dans le "plan Palmier" ne se traduisaient encore en 1975 que par des milliers d'hectares plantés en palmier à huile mais pas encore en rapport. Les investissements prévus de plus de 7 milliards ne donneront leurs pleins effets que vers 1985. Quant au grand complexe d'Hévécam, il n'atteindra son plein rendement que 15 ans après les premiers travaux. Contrairement aux investissements industriels, les financements d'opérations agricoles sont rarement payants à court terme et leur amortissement nécessite parfois des décennies.

Dans d'autres cas, l'encadrement technique et financier d'une culture ne se traduit pas par une croissance de production absolue mais par une reconversion des systèmes de culture. L'organisme d'encadrement de la bananeraie camerounaise s'est ainsi attaché depuis quelques années à transformer complètement les conditions de production : remplacement d'une ancienne variété dépréciée par une nouvelle de meilleure qualité, remembrement des parcelles familiales en grandes unités de production localisées dans les zones les plus propices à la culture et permettant l'adoption de méthodes modernes. Les occupants des petites bananeraies familiales deviendraient actionnaires de la société chargée de gérer les nouvelles plantations nées du remembrement (Organisation Camerounaise de la Banane). Une production stagnante dans les chiffres provient en fait de bases entièrement nouvelles.

Au nord du pays, les résultats catastrophiques des récoltes de coton à la suite des sécheresses de 1971-72-73 engagent l'organisme d'encadrement à réagir et à mettre au point un plan de redressement de la situation. Il vise aussi à réorganiser complètement les conditions de production en remplaçant les méthodes de culture traditionnelles par une culture "intensive" (1) : utilisation d'engrais et d'insecticides facilitée par un remembrement et un rassemblement des cordes (2) de coton en grands blocs de culture homogènes. On espère que l'agriculteur, tout en payant (en partie) les engrais, sera plus intéressé qu'autrefois à la culture du coton, grâce à une augmentation substantielle des rendements. On est peut-être en voie de gagner ce pari puisqu'avec des rendements dépassant 1 tonne/ha, la production augmente à nouveau alors que le rendement de 850 kg/ha en 1969-70 était alors attribué à une convergence exceptionnelle de

(1) Il faut remarquer toutefois que la culture cotonnière a toujours été une culture intensive par les quantités de travail fournies.

(2) Unité de surface correspondant à 490 m² (70 m x 70 m).

conditions favorables en culture traditionnelle. Cet accroissement de la production vient d'être obtenu avec des moyens nouveaux et par un élargissement de l'aire cotonnière vers le sud (Bénoué) où les effets de la sécheresse sont moins sensibles.

L'impact économique de l'encadrement d'une culture de rapport ressort d'une comparaison entre les productions de café Robusta et Arabica. L'accroissement de la production du Robusta demeure modeste (+ 5,5 % par an de 1961 à 1975), tandis que celle de l'Arabica est beaucoup plus vigoureuse (+ 7,5 % par an, soit une récolte triplée depuis l'Indépendance). Pourtant, on constate que les prix d'achat à la production, quoique plus élevés pour l'Arabica, n'ont pas connu une meilleure évolution que ceux du Robusta. Mais la culture du café Arabica bénéficie d'un encadrement par deux organismes remarquablement structurés, l'UCCAO (Union Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest et la BCA (Bamenda Cooperative Association). Au contraire, les planteurs de Robusta ont constitué plusieurs coopératives qui n'assurent pas aussi bien la collecte, la rémunération et le transport des récoltes. Il en résulte une certaine désaffection des paysans pour cette culture.

L'accroissement remarquable des productions agricoles de rapport, en culture paysanne comme en plantations "industrielles", n'a-t-il pas concurrencé les produits vivriers, comme en de nombreux autres pays africains ? D'après les statistiques officielles, ce serait le cas dans le nord du pays, la production de mils y subissant l'effet du transfert d'activité paysanne vers le coton. En fait, on ne peut accorder aucune certitude aux chiffres dans ce domaine. Dès la période de croissance rapide de la production cotonnière, dans les années soixante, les paysans avaient réussi un rattrapage vivrier presque complet, en reportant leurs efforts sur d'autres mils mieux adaptés à la présence du coton. Après les déconvenues subies avec le coton pendant les années de sécheresse, beaucoup de cultivateurs se sont remis aux mils sous pluie et ont accordé plus d'intérêt à l'arachide qui, elle aussi, avait subi la concurrence de l'expansion de la culture cotonnière.

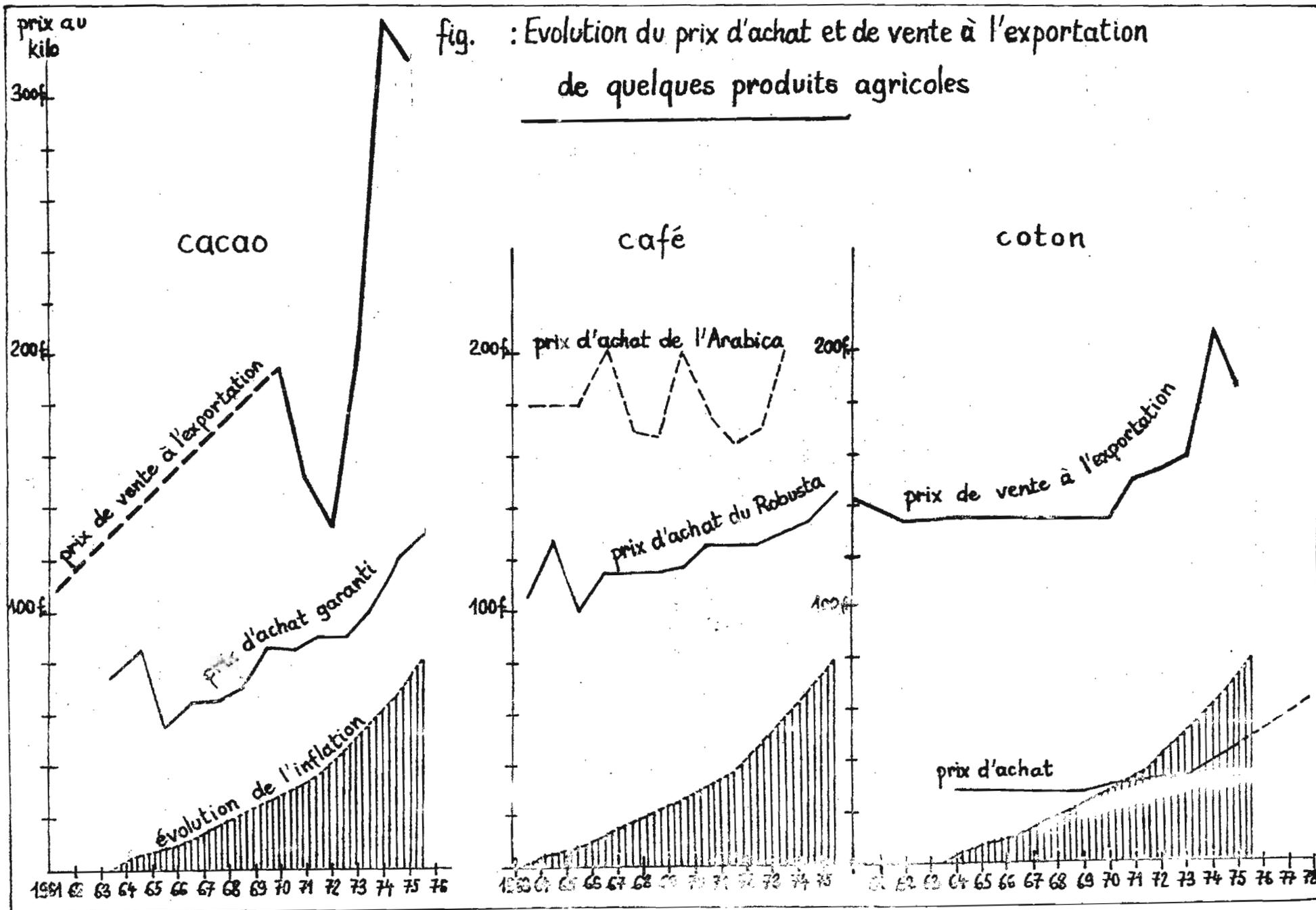
Alors que les statistiques faisaient état d'un recul dans la production des mils, elles créditaient celle de maïs d'une progression énorme (+ 23,5 % par an entre 1970 et 1975). Il ne s'agit pas ici de discuter des chiffres mais de constater que le maïs, culture vivrière dont la localisation se superpose à celle du café et du cacao, n'a pas souffert de la concurrence des deux cultures commerciales les plus importantes du Cameroun. On peut mettre ce développement

des cultures vivrières en rapport avec la croissance urbaine très rapide qui provoque la mise en place d'un marché spéculatif des produits vivriers (maïs, plantains et tubercules dans le sud, mils dans le nord) et ceci, malgré la mise en place d'un office réaliser et de la MIDEVIV chargés de régulariser la production et les prix. Comme ce marché suit la loi de l'offre et de la demande, il procure aux ruraux des rémunérations bien plus avantageuses que les cultures de rapport. Non seulement, les cultivateurs n'abandonnent pas leurs champs vivriers pour les cultures commerciales mais c'est l'inverse qui tend à se produire depuis quelques années. En même temps, l'homme est amené à s'intéresser de plus près aux productions vivrières, autrefois stricte spécialité de la femme dans les régions méridionales.

II 2 b/ Le partage inégal des revenus agricoles (fig. 8)

Si l'on excepte ces toutes dernières années, les cultures commerciales ne procurent aux paysans que de faibles rémunérations. Les prix d'achat à la production sont tous fixés par décret officiel en début de campagne. Ils n'ont évolué, depuis les premières années de l'Indépendance, que de façon peu favorable aux cultivateurs. Leurs revenus augmentent très peu en valeur absolue. Or les paysans subissent comme tous les autres camerounais, les effets d'une inflation galopante et d'une érosion de plus en plus sensible du pouvoir d'achat. Si l'on déduit la dépréciation annuelle du prix d'achat des principales cultures commerciales, on constate que les paysans reçoivent une rémunération inférieure en valeur réelle de 40 à 45 % en 1975 par rapport à celle dont ils bénéficiaient en 1963-64. Pour percevoir la même valeur réelle que celle obtenue en 1963 avec 100 kilos de chaque produit, ils doivent vendre en 1975 : 140 kilos de fèves de cacao, autant de café Arabica et 165 kilos de café Robusta supérieur. Quant aux revenus du planteur de coton, ils ont encore plus baissé à cause de prix d'achat au kilo stagnants même en valeur relative de 1963 à 1973. Comme les populations pauvres du nord suffisent à leurs besoins alimentaires, ils subissent sans doute moins les conséquences de l'inflation que les ménagères urbaines. Il n'en reste pas moins que, même pour ces paysans démunis, la culture commerciale ne rémunère plus suffisamment les efforts qu'elle exige.

Quelle part représente le prix d'achat accordé au paysan par rapport au prix de vente à l'exportation au port de Douala ? Elle est très variable selon les produits agricoles et selon les années. Ici encore le planteur de coton se trouve défavorisé par rapport aux autres puisque l'argent qu'il reçoit ne représente en moyenne que le quart du prix de vente à Douala. Cela provient de l'importance des opérations d'usinage avant d'obtenir la balle prête à l'exportation



et du coût des transports pour acheminer le coton des marchés d'achat aux usines d'égrenage d'abord, puis de celles-ci au port d'embarquement. Les planteurs de café Arabica sont par contre les plus avantagés puisqu'ils perçoivent en moyenne les 2/3 du prix de vente, tandis que ceux de café Robusta n'en reçoivent en moyenne que la moitié. Quant aux planteurs de cacao, leur rémunération représente une part très fluctuante des revenus procurés au pays par cette récolte, en rapport avec les grandes variations des cours.

Une autre partie de ces revenus rémunère les opérations de manutention entre l'achat à la production et l'embarquement. Mais une autre part importante (plus du 1/3 du prix de vente du café Robusta) est prélevée par l'Etat sous forme de droits de sortie et de taxes à l'exportation. Ces prélèvements, destinés à financer le fonctionnement des services publics, ne profitent qu'indirectement au monde rural. Enfin, une dernière part de ces revenus est prélevée par les caisses de stabilisation des différents produits agricoles.

D'une caisse à l'autre, les prélèvements varient beaucoup. La caisse du café Arabica ne s'attribue qu'un forfait de 10 francs par kilo si bien que les planteurs profitent mieux que les autres des bons cours du marché. Les encaissements de la caisse du café Robusta sont déjà plus importants, ce qui conduit à imposer des prix d'achat aux planteurs plus modestes. Quant aux prélèvements de la caisse du cacao, ils ont été importants de 1970 à 1975, période pendant laquelle les prix d'achat garantis ont augmenté de 53 % alors que les prix de vente grimpaient de 156 %. En deux campagnes successives, la caisse a pu ainsi encaisser 18 milliards, ce qui représente une accumulation de réserves considérable.

En principe, les caisses de stabilisation (1) sont des organismes financiers au service des producteurs, destinés à garantir des prix d'achat rémunérateurs de leurs produits agricoles et à les protéger ainsi des fluctuations du marché international. Leur fonctionnement est basé sur la compensation. Elles prélèvent une partie des revenus quand les cours sont élevés de façon à les reverser aux producteurs quand les prix de vente sont insuffisants pour les rémunérer de façon raisonnable de leur travail.

En fait, les prix d'achat à la production sont fixés à un niveau tellement bas que les caisses ont rarement la nécessité de les soutenir. De 1970 à 1974, la caisse du cacao n'a été déficitaire qu'une seule année et jamais celle du café Robusta. Les excédents de ces caisses dépassent 18 et 4 milliards pour cette période alors qu'en principe, leur budget devrait être équilibré. En fait, elles accumulent des capitaux qui proviennent d'une sorte de ponction ou d'épargne

(1) En 1978, l'ensemble des caisses de stabilisation et le Produce Marketing Board ont fusionné pour donner naissance à l'Office National de Commercialisation des Produits de base (O.N.C.P.B.).

obligatoire sur les revenus des cultivateurs. Ces réserves énormes accumulées par les caisses au cours des périodes favorables ne servent pas uniquement à des investissements dans le monde rural. C'est un peu pour rendre à ces organismes leur vocation première au service des cultivateurs que fut créé en 1973, le Fonds National de Développement Rural (FONADER).

Le FONADER est un organisme de crédit financé dans une très large proportion par les caisses de stabilisation des principaux produits agricoles commercialisés. Il s'agit d'un financement interne au monde rural puisque provenant des prélèvements sur les revenus agricoles. Malgré leurs réserves, les caisses n'ont pourtant fourni que 2 milliards CFA de 1973 à 1976. La masse paysanne n'est donc pas la principale bénéficiaire de l'épargne créée par le biais des caisses de stabilisation. Une grande part du budget du FONADER (20 %) est elle-même absorbée par les frais de fonctionnement. Seul le reste du budget peut servir au développement rural. Ce crédit rural joue-t-il effectivement le rôle qui lui est assigné ?

Pour son premier exercice, le FONADER n'a pu satisfaire qu'à peine la moitié des demandes de crédit. De plus, les crédits accordés ne bénéficient pas uniformément à l'ensemble du monde rural. Tirant l'expérience de l'échec des opérations de crédit antérieures non remboursées, le FONADER sélectionne uniquement les demandeurs qui sont manifestement solvables. Cela l'amène à privilégier les notables ruraux mais aussi à accorder des prêts à des personnalités extérieures au monde rural : commerçants, fonctionnaires. La complexité des dossiers à remplir et la lenteur administrative de l'organisme découragent beaucoup de cultivateurs. Enfin, le crédit rural ne profite pas de façon uniforme à toutes les régions. Le même souci de solvabilité des emprunteurs conduit le FONADER à s'intéresser d'abord aux régions productrices de cultures commerciales aux dépens des autres. Partage inégal des crédits alloués selon les catégories sociales et selon les régions ; on le voit, l'impulsion au développement rural grâce au produit de l'épargne paysanne reste encore très sélective.

II 3. Le développement rural induit par les infrastructures de base et l'urbanisation
II 3 a/ L'administration du développement rural.

"Dans un pays comme le Cameroun, l'Etat est le "moteur essentiel du développement" et l'Administration demeure le support nécessaire des actions de développement en raison de l'insuffisance d'un secteur privé national et dynamique et parce que les cadres administratifs constituent l'essentiel du capital intellectuel du pays" (1).

(1) 3ème Plan, 1973 - pp. 95-96. 4ème Plan, 1977 - p. 85 et pp. 224-225.

A lire cet extrait du troisième Plan, le fonctionnaire camerounais devrait sentir à la fois l'importance de sa mission et la confiance que lui témoigne le planificateur, lui-même fonctionnaire il est vrai.

Malgré cette caution officielle, ce dernier reconnaît plus loin les carences les plus criantes du système administratif camerounais (1) :

- une utilisation peu rationnelle d'un personnel nombreux dont la formation laisse souvent à désirer ou ^{qui} ne comprend pas toujours les tâches qu'il doit remplir ;
- une réglementation mal connue, confuse et inappliquée ;
- des méthodes de gestion incompatibles avec les notions de rentabilité et de productivité ;
- une organisation souvent lourde et complexe des services ; l'organisation est si hiérarchisée que personne n'ose prendre de responsabilités en l'absence du responsable en titre ;
- une absence de coordination entre départements ministériels et à l'intérieur d'un même service renforcées souvent par le manque d'esprit de collaboration ;
- une confusion fréquente, souvent inévitable, entre la fonction d'étude et de conception et les tâches de gestion quotidienne et d'exécution, qui amène la plupart des responsables à être absorbés par la routine administrative ;
- une multiplication des opérations de transmission et de contrôle, etc...

Le diagnostic du mal dont souffre l'administration camerounaise est l'objet de nombreux discours officiels depuis des années. On en est réduit à se demander pourquoi une amélioration effective semble si difficile à obtenir.

Pourquoi tant de fonctionnaires répugnent à se déplacer à la campagne ou même à être affectés dans une petite ville de province ? Pourquoi faut-il donner des primes et surprimes pour obtenir que certains agents consentent à exécuter un travail sur le terrain (collecte de statistiques par exemple) ? La faiblesse des moyens financiers et logistiques sert souvent de prétexte à l'immobilisme. Pourtant, le matériel de l'Etat malgré son petit nombre a une durée d'utilisation fort limitée, et notamment les véhicules. Le comportement de certains petits fonctionnaires imbus de leur importance a de quoi surprendre le paysan analphabète qui se résigne : absence de conscience professionnelle, absentéisme (funérailles payées, soins médicaux, courses, etc...), utilisation de la fonction pour arrondir les fins de mois difficiles, imposition d'une attente injustifiée à la clientèle, traitement d'affaires personnelles pendant les heures de service, etc... (2).

(1) 3ème Plan, 1973 - pp. 95-96, 4ème Plan, 1977 -p.85 et pp. 224-225

(2) DIKOUME (C.), 1974 -pp.79-83.

Inutile de nous étendre sur le sujet : la paralysie souvent ressentie a pour origine une centralisation très poussée qui entraîne une irresponsabilité aux échelons intermédiaires et subalternes; le souci d'assurer un équilibre inter-ethnique dans la répartition des postes contrarie la discipline (possibilités de recours contre le supérieur hiérarchique par la filière ethnique), bloque l'initiative personnelle et entretient la suspicion entre agents d'origine différente qui cohabitent. La nécessité d'unifier un pays particulièrement éclaté impliquait pratiquement ces deux choix qui, par ailleurs, n'aident pas à dynamiser la structure administrative. De plus, la reproduction du modèle bureaucratique français dans ses structures, ses méthodes et son esprit n'a rien arrangé. Pour éviter le "clientélisme", il est fréquent de muter un agent qui vient juste d'acquérir une bonne connaissance du milieu où il est affecté.

Il serait injuste de prétendre que le fonctionnaire camerounais correspond uniquement à cette image négative. Au contraire, du bas en haut de l'échelle, l'on rencontre des hommes compétents, efficaces et dynamiques, possédant leurs dossiers, sachant trouver les solutions adéquates et exécutant du travail de terrain, bien que le système ne favorise pas l'émergence de ce type d'hommes. L'Administration tente de devenir le creuset d'où doit sortir le sens de l'intérêt national. C'est, à notre sens, la condition première pour qu'elle puisse se mettre au service du développement et du pays réel.

La maîtrise des décisions concernant le développement rural appartient aux ministères du Plan (études et recherches, définition des priorités, recherche de financement, tutelles des caisses de stabilisation, des missions de développement, de la SNI et des sociétés agro-industrielles, aménagement du milieu rural), de l'Agriculture et de l'Elevage. Sur le plan provincial, chaque grande direction dispose d'un ^{presque toute la somme des services est représentée} délégué provincial. Au niveau départemental, eaux et forêts, développement communautaire/animation rurale, service phyto-sanitaire, statistiques agricoles, service vétérinaire : coopératives et mutualité, FONADER, agent régional de développement, inspection des produits de base, centre départemental de médecine préventive, inspection primaire, etc... A un niveau inférieur, on trouve un encadrement au maillage parfois relativement serré renforcé par la présence de volontaires de toutes nationalités.

Dans le département de la Meme, département riche, pour 48000 personnes occupées dans l'agriculture, la délégation départementale comprenait en 1976, un délégué, 6 chefs de service (un par section) et 4 chefs de poste agricole. La section agricole avait sur le terrain 14 moniteurs et 6 démonstrateurs (café et riz). Les Eaux et Forêts disposaient de 31 gardes forestiers, les coopératives de 4 inspecteurs et le développement communautaire recensait

8 animateurs et 12 animatrices. Ce personnel était appuyé par 5 volontaires (3 dans les coopératives et 2 dans le développement communautaire). Le délégué estimait nécessaire de renforcer ses équipes de moniteurs et de démonstrateurs (+ 17) et des inspecteurs des coopératives (+ 4). Le génie rural et la section technique du développement communautaire avaient respectivement 17 et 6 personnes. Le personnel existant serait suffisant si sa compétence et son enthousiasme lui permettaient de surmonter l'insuffisance des moyens et sa répugnance à vivre auprès des villageois. Il suffirait de sélectionner un petit nombre de villages où tous les services interviendraient de manière cohérente.

Il est permis de penser que la formation de techniciens de terrain reste trop sectorielle et trop spécialisée, que la qualité humaine de l'individu, une certaine facilité d'adaptation des connaissances et du langage sont des facteurs indispensables du succès. L'agent de développement en milieu rural doit être polyvalent quelle que soit sa spécialité. Mais comment recruter des agents de ce type quand les perspectives de promotion sont faibles et qu'ils ne sont munis d'aucun viatique idéologique ? Voilà pourquoi se superpose à l'encadrement administratif un dispositif particulier lors de toute opération de développement qui ignore la structure officielle.

II 3 b/ Santé et développement

Le bon état de santé de la population rurale est une condition indispensable pour tout développement. D'un point de vue strictement économique, il est tentant de mesurer les pertes économiques dues à l'arrêt, à l'absentéisme par maladie, ou à la baisse de productivité liée à l'existence d'une affection endémique type paludisme. Les carences nutritionnelles comme le niveau de l'environnement sanitaire (qualité de l'eau, de l'habitat, etc...) influent logiquement sur le potentiel humain pouvant être utilisé, comme le fait la natalité.

On pourrait donc logiquement penser que l'offre des services de santé (médecine rurale préventive et curative et éducation sanitaire), leur accessibilité comme leur efficacité aboutiront à des résultats au niveau de la productivité. Certaines études sembleraient montrer en plus que "la structure économique et les relations sociales de production et d'échange déterminent la structure de la pathologie" (1). Tout cela indique que la liaison santé-développement doit être interprétée au travers d'une analyse globale de la société et de son fonctionnement, du milieu et de ses équilibres. De toute manière, la simple description de l'état de santé de la population rurale camerounaise s'avère pratiquement impossible tant les indicateurs statistiques, quand ils existent, sont rares

(1) AUDIBERT (M.), 1978, p. 13.

au niveau national et n'intègrent de toute manière rien sur l'action de la médecine traditionnelle et rien sur l'agressivité du milieu (l'eau, la terre, etc...).

La politique de santé au Cameroun comprend trois types d'actions :

- la médecine préventive : lutte contre les endémies par les vaccinations ;
- la médecine curative par la mise en place d'un réseau hiérarchisé de centres de soins (de l'hôpital provincial au dispensaire cantonal, en passant par l'hôpital départemental) ;
- l'éducation sanitaire et l'amélioration de l'environnement sanitaire par l'action de la P.M.I., du "Health Department" et du développement communautaire (2) ; et les zones de Démonstration d'Action de Santé Publique (zones D.A.S.P.) au nombre de 6, touchant 17 % de la population du Cameroun.

Comment dire en peu de mots l'état déplorable de l'encadrement sanitaire en zone rurale ! Il suffit de noter que sur 566 médecins recensés en 1975 (combien exercent des emplois administratifs ?), 1/4 étaient installés à Douala et Yaoundé. Le Cameroun comptait, par ailleurs, un millier d'infirmiers diplômés. Le villageois n'a pas facilement accès à l'hôpital départemental et se rend de préférence au dispensaire cantonal quand il existe. Que dire de ces dispensaires, quand on sait que 23 % du personnel médico-sanitaire dessert les zones rurales (82 % de la population) selon les sources officielles. Ne parlons pas des pratiques médicales en raison de l'absence notoire de médicaments à tous les niveaux. Tout cela explique le comportement réticent de la population vis-à-vis de ce système de santé. C'est dire clairement la priorité qu'il convient de donner à l'action préventive et au relèvement du niveau de l'environnement sanitaire de l'homme en milieu rural, qu'il s'agisse de l'éradication des grandes endémies, des campagnes de vaccination, de la nécessité de faire accéder les villages à l'eau potable non polluée biologiquement, d'apprendre aux ruraux à se protéger des agressions du milieu, de la formation de personnel médical intermédiaire, etc...

En 1976, 28 % de la population rurale disposait de l'eau par adduction, borne-fontaine ou puits, soit quelque 1.500.000 habitants ; c'est dire le travail qui reste à réaliser par le génie rural, le développement communautaire (1). Le problème des latrines et du dépôt des ordures, obsession des responsables de l'hygiène publique anglophones mériterait également une attention accrue, l'homme contribuant à l'expansion de certaines maladies par son comportement dans ce domaine.

(1) Le développement communautaire techniquement épaulé par l'assistance suisse (S.A.T.A.) exerce son activité dans les provinces du Sud-Ouest, du Nord-Ouest et du Centre-Sud. Partout ailleurs, le Génie Rural intervient dans la mesure de ses moyens. Au Cameroun anglophone, le développement communautaire a amené l'eau en une dizaine d'années, à 200.000 h selon une méthode de participation originale.

(2) Institutions propres au Cameroun anglophone plus soucieux d'hygiène publique.

L'état nutritionnel de la population reste lui aussi, insaisissable dans le détail, faute d'études précises publiées sur l'ensemble du pays. Tout au plus peut-on noter en regard de la distribution spatiale de la production vivrière, que le nombre de calories disponible par habitant et par jour reste inférieur à 3000 dans le Nord, et qu'il se trouve généralement plus élevé dans le Sud et ^{que} partout, même dans les régions d'élevage, on note une carence protéinique plus ou moins grande. Là aussi la mésaventure du soja dans la plaine de Ndop (1) indique bien que l'équilibre nutritionnel ne peut être obtenu par des changements au niveau agronomique, et que de nouvelles habitudes alimentaires ne peuvent s'acquérir simplement. La consommation de pain, de riz, de sucre dans le monde rural s'est accrue en raison de facteurs psycho-sociologiques, alors que le fromage, les oeufs (en dehors du Cameroun anglophone) n'ont pas connu la progression souhaitable. Certaines cultures pauvres mais faciles à cultiver, comme le manioc, se répandent, mais on notait avec satisfaction le progrès de la culture du maïs plus riche.

Une politique d'amélioration de l'état de santé ne peut aller de pair qu'avec des mesures favorisant la promotion de la femme. En effet, est-il besoin de rappeler que celle-ci, tout en étant chargée de la majeure partie de la production vivrière, joue un rôle primordial dans la mise au monde et dans l'éducation des enfants ? C'est ainsi que toute action tendant à protéger et à éduquer la mère (suivi des grossesses, action peri et post-natales) ne peut avoir qu'un effet déterminant sur la baisse de la mortalité infantile excessivement élevée en milieu rural (taux de 200‰ dans certaines zones marginales) et sur le taux de morbidité général. Cette action sanitaire est liée à une maîtrise plus grande des facteurs de fécondité, que ce soit dans le sens de la hausse (lutte contre les maladies vénériennes et les accouchements prématurés) ou dans le sens de la baisse (accès aux méthodes contraceptives). Dans cette optique, la répartition géographique des centres de PMI ne bénéficie que peu au monde rural. Les pouvoirs publics ne sont pas très sensibles aux risques dus à l'expansion des maladies vénériennes dans toutes les couches de la population et se montrent peu disposés à diffuser la contraception. En revanche, le programme féminin du développement communautaire qui s'adresse prioritairement à la campagne essaie de répondre au mieux aux besoins d'éducation ressentis par les femmes. De même, l'organisation des femmes du Parti (OFUNC) peut jouer un rôle dans ce domaine.

(1) Il s'agissait de rééquilibrer le régime alimentaire déficient en protéines des habitants de cette région par l'introduction de la consommation de soja. L'expérience a tourné court faute de consommateurs.

Au total, si l'état sanitaire est déterminant pour le développement rural, celui-ci conditionne celui-là. Si parfois l'assainissement d'un milieu hostile est un préalable à l'établissement d'un projet (colonisation de zones marécageuses, de vallées ou de lacs par exemple), les objectifs sanitaires sont le plus souvent atteints par la prévention ou l'élévation du niveau de vie et l'on se condamne à l'échec si l'on se fixe un objectif alimentaire ou démographique : laisser l'homme à son libre arbitre en matière d'alimentation et de fécondité reste à l'expérience, la seule solution acceptable par souci d'efficacité et par respect pour l'individu. Cela ne signifie pas qu'il convient de le laisser dans l'ignorance des progrès réalisés dans ces domaines.

II 3 c/ Les effets ambivalents de l'école primaire sur le milieu rural

Le Cameroun a opté pour une scolarisation généralisée et n'a pas lésiné sur les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre cet objectif compte-tenu des ressources du pays. On estimait à 30 milliards de F.CFA le coût de l'éducation en 1975-76 dont 20 % était à la charge des ménages. Le bilan que l'on peut faire de cet effort présente deux aspects à étudier séparément : globalement positif au niveau quantitatif avec toutefois des disparités régionales et sexuelles, plutôt négatif au plan qualitatif.

Tableau n° 5 : a. Taux de scolarisation des zones rurales selon les provinces (6-14 ans) (L976)

Province	Masculin	Féminin	Total	Département	
				le moins scolarisé	le plus scolarisé
Centre-Sud	92,7	89,7	91,2	Mbam : 83,7	Nyong et Soo : 95,3
Est	71,8	56,8	64,5	Kadey: 51,2	Haut Nyong : 82,0
Littoral	89,6	84,6	87,2	Wouri: 72,4	Sanaga Mar. : 92,1
Nord	24,7	10,4	18,0	Logone et Chari:15,5	Adamaoua : 26,7
Nord-Ouest	63,0	50,2	56,9	Menchum : 40,5	Momo : 75,1
Ouest	88,7	83,4	86,1	Bamoun : 72,8	Menoua : 91,8
Sud-Ouest	75,4	69,8	72,8	Ndian : 61,1	Fako : 79,0
Cameroun rural	62,5	53,9	58,4	Logone et Chari:15,5	Nyong et Soo : 95,3

b. Niveau d'instruction de la population rurale de 4 ans et plus (1976)

Niveau d'instruction	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
Jamais été à l'école	1.043.176	49,6	1.598.326	68,6	2.641.502	59,6
Ecole coranique	94.524	4,5	60.670	2,6	155.194	3,5
Jardin ou maternelle	14.482	0,7	14.006	0,6	28.488	0,7
Ecole primaire	868.029	41,0	605.482	26,0	1.467.511	33,1
Post-primaire	1.924	0,1	2.182	0,1	4.106	0,1
Fns. secondaire génér.	52.456	2,5	18.586	0,8	71.042	1,6
" " technique	9.984	0,5	6.323	0,3	16.307	0,4
Ecole normale	3.857	0,2	469	-	4.326	0,1
Ecole supérieure spéc.	946	-	269	-	1.215	-
Université	801	-	178	-	979	-
Non déterminé	18.646	0,9	22.475	1,0	41.121	0,9
Total	2.102.825	100,0	2.328.966	100,0	4.431.791	100,0

Les tableaux ci-dessus donnent une idée du niveau d'instruction de la population rurale et des taux de scolarisation par province. Nous avons voulu montrer les principales disparités régionales, intra-régionales et sexuelles. Le Nord apparaît comme peu pénétré par l'école moderne et le Nord-Ouest reste en deçà de la moyenne générale. A l'intérieur des provinces, la forte marginalité et l'islamisation dans quelques cas, se traduisent par un taux de scolarisation plus faible que la moyenne. L'écart entre hommes et femmes est particulièrement sensible dans les provinces les moins bien intégrées dans l'ensemble national : Est, Nord et Nord-Ouest.

Les réactions des sociétés les plus traditionnelles vis-à-vis de l'école moderne restent relativement complexes et peuvent être perçues comme une forme de refus de la civilisation des "Blancs" et de ses nouvelles hiérarchies sociales, qui trouvent leur expression dans l'appareil d'Etat. Ainsi, le refus de l'école par les Mafa, montagnards "kirdi" du Nord, aurait son origine (1) dans la remise en cause "de la survie économique du groupe par le dégageant des enfants de la production et du devenir historique par leur détournement des traditions collectives et leur départ en ville". Les Peulx en revanche, n'envoyèrent à l'école des Blancs que les enfants de leurs esclaves et de leurs affranchis, qui se retrouvent aujourd'hui dans l'administration camerounaise. Ceci s'explique par leur souci de donner des témoignages d'allégeance au colonisateur français qui les aidait à affermir leur pouvoir et par leur refus de mettre les enfants des classes supérieures sur les mêmes bancs que les autres (1). L'attitude à l'égard de la scolarisation féminine découle de la situation sociale de la femme dans sa société d'origine, mais aussi de l'effet d'entraînement engendré par un fort taux de scolarisation masculin.

Pour comprendre enfin l'engouement général des populations rurales du Sud pour l'école moderne, il convient de n'en pas oublier l'enjeu : l'espoir d'une promotion économique et sociale hors du monde rural. C'est pour cela que l'école primaire du village peut apparaître comme un obstacle au développement rural en ce qu'elle détourne les éléments les plus dynamiques de la profession agricole.

(1) MARTIN (J.Y), 1977 -pp. 63-66.

Et pourtant, le rendement du système scolaire reste très mauvais (1). Sur 1000 élèves en 1ère année en 1965/66, 564 ont atteint le CM2 en 1971/72, et sur 1000 élèves de CM2 en 1971/72, 183 seulement se retrouvaient en 6ème en 1972/73. Les déperditions du système sont telles que la planificateur a estimé le nombre de chercheurs d'emploi passés par l'école mais sans diplôme à 1.321.696 en 1980/81 pour un nombre d'emplois nouveaux dans le secteur moderne de 90.000 ! C'est dire le peu de consistance que peut avoir l'espoir d'accéder à un emploi de "col blanc" par le truchement de l'école, même avec un diplôme pourtant difficile à acquérir (2).

Disons enfin, combien le savoir, les valeurs et les méthodes d'acquisition des connaissances restent ceux des anciennes métropoles : savoir abstrait coupé des réalités rurales quotidiennes, travail uniquement intellectuel, transmission d'une culture et d'une langue étrangères et parfois en contradiction avec le savoir traditionnel, etc... Cette école, identique dans ses objectifs affirmés ou implicites en zone anglophone et francophone, contribue à déraciner l'enfant de son environnement familial, lui inculque une vision des choses et du monde de type citadine et l'amène plus ou moins à considérer le monde rural et le travail agricole avec condescendance, voire mépris.

Tout ceci explique la part que prend l'école, à l'heure actuelle, dans les causes de l'exode rural dans les zones anciennement scolarisées (pays bassa et bakossi) et les secteurs marginaux. La recherche d'un emploi salarié, la fuite en avant à l'intérieur du système éducatif, le chômage enfin, constituent les débouchés de cet exode. Un tiers seulement des anciens élèves restent au village (de manière définitive ?).

Tableau n° 6: Occupations des anciens élèves de l'école primaire du Cameroun anglophone (1974/75) et lieu de destination des migrations.

Occupation	%	Lieu de destination	%
Activités du secteur primaire	32,1	. inconnu	1,5
Manoeuvres et domestiques	5,3	. restés au village	53,5
Apprentis dans l'artisanat	6,9	. émigrés dans une ville anglo- phone	29,8
Activités commerciales	8,8	. émigrés dans une ville fran- cophone	4,6
"Ménagères"	4,8	. émigrés dans un autre village	7,6
Autres activités	9,7	. au Nigéria	3,0
Chômeurs	3,7		
Enseignement secondaire général	13,9		
Etudes techniques ou commer- ciales	11,8		
Sans réponse	3,0		

Source : IPAR-BUEA, 1977 -pp. 146 et 148. Enquête portant sur 2363 anciens élèves et 10 % des écoles de la zone.

(1) IVème Plan, 1977 -pp.181-183.

(2) Taux de réussite aux examens (1969-70) : CEPE : 46,6%, entrée en 6e : 12,7% BEPC : 59,6%, probatoire : 63,2 %, baccalauréat : 43,5%. Il ne s'agit ici que des résultats aux examens passés au Cameroun francophone.

Cette situation d'ensemble de l'école primaire en milieu rural s'aggrave en fonction de l'expansion démographique et de l'attrait irrésistible exercé sur les parents par l'école dans une bonne partie du pays. Que faire alors si ce n'est tenter de mieux adapter l'école primaire au monde rural ? C'est ainsi qu'est née l'idée de "ruraliser" le contenu de l'enseignement : l'étude des milieux géographiques et socio-économiques et des possibilités de transformation de ces milieux dans la perspective de leur développement doivent y tenir une place essentielle (1). Comme plus de 85 % des maîtres manquent de qualification, la formation et le recyclage des instituteurs doit tenir une large place dans le dispositif. Voilà l'origine de la création des Instituts de Pédagogie à vocation Rurale (I.P.A.R.) installés à Yaoundé (1967) et à Buéa (1973) qui sont chargés de définir les nouveaux programmes, de préconiser de nouvelles pratiques enseignantes et de mettre au point de nouveaux outils pédagogiques. La formation, le recyclage des maîtres doit suivre.

Comme il est recherché par ailleurs, la mise en place d'une école "nationale" par l'unification des systèmes éducatifs anglo-français, l'enseignement des deux langues "officielles" dès l'école primaire va devenir une réalité. Et l'"opération bilinguisme" bénéficie d'un encadrement aussi grand que l'IPAR, notamment en zone anglophone.

Que va-t-il sortir de ces réformes ? L'introduction du bilinguisme à l'école primaire semble de nature à renforcer l'aliénation de l'enfant, et donc, de réduire l'effort de "ruralisation" mené par ailleurs. Il va renforcer sûrement la sélection sévère qui a déjà lieu en vue du recrutement d'une élite homogène, rendant l'accès des ruraux plus difficile. Par ailleurs, l'école "ruralisée" ne risque-t-elle pas de consolider les particularismes locaux et de renforcer le pouvoir des notables appelés à participer à l'école nouvelle ? Ne va-t-on pas former une masse de "développeurs" en culottes courtes plus aptes à dissenter qu'à agir, munie d'un savoir et non de savoir-faire ? Il est à craindre enfin, le maintien d'écoles dites "urbaines", aux côtés des écoles rurales, subtilement réservées aux "héritiers" de l'élite urbaine. En définitive, l'école villageoise ne fera que refléter la vision du monde rural que se font les détenteurs du pouvoir -et avec eux l'ensemble de la société camerounaise. Toutes les bonnes intentions auront du mal à se concrétiser tant que les signes de la réussite matérielle et sociale sont en milieu citadin.

(1) COURADE (C. et G.), 1977.

II 3 d. Route et développement rural

Le bon sens nous amène à penser souvent que même une mauvaise piste, mal entretenue, coupée pendant la saison des pluies, reste cependant un atout essentiel dans le développement rural. Est-ce si vrai que cela ?

Comme l'école qui permet au citoyen de recevoir le message de l'appareil d'Etat, la route rapproche l'administrateur de ses administrés, la bière de ses consommateurs, mais aussi facilite l'évacuation des cultures de rapport, l'approvisionnement vivrier des villes, les échanges et les relations entre gens. A travers quelques situations concrètes, nous allons examiner comment les villageois subissent la route ou l'utilisent à leur profit.

A Zengoaga, village situé à 200 km au nord-est de Yaoundé sur la route se dirigeant vers le nord du pays, il est permis de parler du côté néfaste de la route. "Les villageois disent : 'c'est la route qui nous a apporté la mort'. Peut-être ne sont-ils pas trop éloignés de la vérité" (1). Le dépeuplement du village semblerait dater des années 1935, suivant de près l'ouverture de la route à la circulation. On a constaté un très fort départ des jeunes vers les villes, des déplacements temporaires fréquents. Cette mobilité de la population s'accompagne d'une grande instabilité matrimoniale, d'un relâchement des mœurs et de la progression des maladies vénériennes (2). Ces mauvaises conditions démographiques et sanitaires expliquent la faiblesse du système agricole (rendements, revenus, état nutritionnel). Qui plus est, la commercialisation abusive de produits vivriers faciles à écouler sur Yaoundé, où ils sont vendus chers, entraîne une sous-alimentation.

L'auteur notait l'absence d'entretien des plantations délaissées par leur propriétaire, la détérioration de l'habitat, du système agricole et du milieu social et culturel.

La route créée dans les années trente, hors du terroir villageois, a permis à l'administration de regrouper l'habitat pour mieux contrôler le village. Mais ceci a obligé les divers lignages à se tasser sur un espace plus limité, ce qui a rendu difficile l'agriculture à longue jachère pratiquée dans la région. Le trafic important existant sur cette route d'importance nationale permet l'écoulement permanent de vivres achetés par les gens de passage. Route permanente, elle place le village dans une situation très favorable pour l'évacuation de sa production agricole, ce qui n'a, pourtant pas eu pour effet de l'augmenter.

Il est difficile de rejeter entièrement sur la route la responsabilité de

(1) TISSANDIER (J.), 1966 -p.117.

(2) 53% de femmes visitées au dispensaire de Nanga-Eboko étaient stériles en 1951. La cause essentielle en était la gonococcie.

ce tableau peu brillant de l'économie et de la société villageoises. Elle n'a servi vraisemblablement que de révélateur aux maux internes dont souffrait le village. Au lieu de s'adapter aux possibilités de développement offertes par la route, les gens de Zengoaga ont subi par son truchement l'influence urbaine dans ce qu'elle avait de plus négatif. Signe d'une société fragile.

Il suffit de parcourir n'importe quelle piste de l'Ouest, ou du Moundou pour réaliser comment une population industrielle et entreprenante a su jouer de la route pour s'enrichir. Pick-up et camionnettes chargés de vivres (plantains, tubercules, maïs, manioc...) signalent à l'attention du voyageur, le Familéké planteur-transporteur-commerçant, un pied dans la ville, l'autre à la campagne, toujours à l'affut d'une spéculation payante. Autour des principales villes, les axes routiers constituent pour les citadins, qui redécouvrent la campagne pour y investir, des voies de pénétration. Autour de Yaoundé, un des aspects de la "révolution verte" ne consiste-t-il pas en la culture de vivres (de plantains notamment) par les fonctionnaires ? L'élément principal de cette spéculation est le véhicule qui permet l'évacuation rapide de la production.

Au fond, la route reste un moyen pour la ville d'étendre son emprise en milieu rural, d'assurer une meilleure efficacité de l'appareil étatique, d'écouler au mieux les produits d'une industrie de consommation qui se développe, de permettre la constitution d'un patrimoine foncier par les nouvelles classes dirigeantes. Il n'en reste pas moins qu'elle est généralement perçue comme un bienfait par les populations rurales, leur permettant d'accéder aux services sociaux citadins, d'écouler leurs productions agricoles et de rester en contact étroit avec le Cameroun "moderne", ses idées comme ses modes, etc... Elle est un élément d'homogénéisation du pays. Par voie de conséquence, les secteurs reculés, inaccessibles se retrouvent de plus en plus "marginalisés" par rapport au pays "utile" qui change rapidement.

Au plan général, le Cameroun souffre à la fois de la faiblesse de la longueur de son réseau routier, de son mauvais entretien général consécutif aux effets des pluies abondantes et de véhicules trop lourds. La praticabilité d'une piste durant la saison des pluies, pour un véhicule ordinaire, reste du domaine de l'aléatoire, en raison le plus souvent d'un réseau de drainage insuffisant, d'une absence de maîtrise de la végétation et de ponts en bois à la viabilité incertaine. Les transporteurs routiers de passagers et de marchandises sont donc amenés à pénaliser fortement l'utilisateur sur le plan des tarifs pratiqués (largement au-dessus des prix officiels) et des délais de transport.

La répartition géographique du réseau routier favorise nettement les provinces les moins pluvieuses et notamment le Nord (31 % des routes classées) et le Centre-Sud (25 %). Il y a seulement 39.000 km de routes classées dont un peu plus de 2.000 bitumées. Le patronat local estimait que ce réseau "constituait un véritable goulot d'étranglement pour l'économie du pays" (1). Il gênait l'évacuation des produits du secteur primaire et ne permettait pas la création d'entreprises nouvelles hors de l'agglomération de Douala.

Les 2/3 du territoire camerounais peuvent être considérés comme enclavés; sur 138 arrondissements, 4 sont inaccessibles à un véhicule routier (tous dans le Sud-Ouest). Le réseau routier des 51 arrondissements marginaux consiste le plus souvent en une voie de pénétration qui permet d'accéder à la sous-préfecture avec un véhicule tous-terrains généralement.

Tableau n° 7 : Accessibilité des arrondissements camerounais selon la province.

CENTRE-SUD			EST			LITTORAL			NORD		
N	P	S	N	P	S	N	P	S	N	P	S
16	295 410 72 982		7	205 331	78 886	5	76 033	9 053	8	507 311	105 002
% 34,0	19,8 62,8		63,6	56,0	72,4	27,8	0,8	44,7	40,0	22,7	64,8
NORD-OUEST			OUEST			SUD-OUEST			CAMEROUN		
N	P	S	N	P	S	N	P	S	N	P	S
4	318 766	8 451	1	9 410	362	10	264 780	14 534	51	1 677 044	289 270
% 40,0	32,5	40,5	0,6	0,1	0,3	71,4	43,0	58,8	36,9	21,9	62,4

N = nombre d'arrondissements enclavés P = population concernée

S = superficie concernée.

Le phénomène d'enclavement est particulièrement fort dans les provinces de l'Est, du Sud-Ouest, du Nord et du Nord-Ouest, à proximité des frontières. Ailleurs, le phénomène peut toucher de vastes espaces en général sous-peuplés. C'est dans les premières zones qu'un effort de désenclavement peut avoir l'effet d'entraînement le plus important sur le développement. Les 3ème et 4ème plans vont consacrer pourtant les efforts financiers les plus importants aux liaisons internationales et rail-route.

(1) Marchés Tropicaux, 1976 -p. 2886.

Tableau n° 8 : Investissements routiers prévus aux 3ème et 4ème plans quinquennaux en fonction des catégories de route.

Catégorie de route	3ème Plan		4ème Plan	
	millions de F.CFA	%	millions de F.CFA	%
a. Liaison internationales (dont Transafricaine)	4.075	17,6	24.100	36,7
b. Liaisons rail-route (Nord)	7.200	31,1	10.680	16,2
c. Liaisons régionales permanentes	5.695	24,6	19.985	30,4
d. Routes de désenclavement	1.800	7,8	4.780	7,3
e. Pistes forestières et de collecte	4.400	19,0	6.150	9,4
TOTAL	23.170	100,0	65.755	100,0

La route transafricaine, qui va absorber de très gros investissements, n'aura sur les régions traversées qu'une influence négligeable, car elle traverse les zones peu peuplées du centre du pays. Par contre, les routes de désenclavement et les pistes de collecte, dont les crédits diminuent en valeur relative, peuvent avoir des effets très positifs sur une petite région pour un investissement modeste.

Une étude de factibilité d'une piste de désenclavement devant ouvrir tout le nord des départements de la Ndian et de la Meme, nous donne des indications à ce sujet. Cette piste doit permettre une vitesse de 30 km/h et devrait toucher directement ou indirectement 25.000 personnes. Son coût, grâce à une utilisation intensive de main-d'oeuvre tournerait autour de 300 millions de F.CFA (1977) et s'étalerait sur 10 ans.

La zone touchée exportait 1.302 T de produits agricoles (dont 73 % de café et de cacao) utilisant pour cela une masse de porteurs. Cette zone importait 176 T : 12,4 % de boissons, 13,1 % de savon, sel habits et pétrole, 3,1 % de vivres, 2,2 % de livres et 69,2 % d'effets personnels. L'enquête indiquait qu'un producteur de café réalisait en moyenne 8 sacs dans sa ferme et qu'un planteur de café et de cacao récoltait 4,6 sacs de café et 5,4 sacs de cacao. Les revenus monétaires étaient estimés à 142.000 F.CFA pour l'exploitation de café et à 175.000 F.CFA pour la ferme de café/cacao.

L'arrivée de la route aura pour effet d'augmenter la production de cultures de rapport et de produits vivriers destinés à ravitailler les camps de plantation. D'autre part, l'entrée de produits de l'extérieur et les déplacements seront facilités. Le secteur est, depuis longtemps, une zone d'émigration vers les plantations de la PAMOL et les écoliers quittent leur village (44 % en un an dans 10 villages !). La route, apportant plus de possibilités de richesse et de contacts à l'extérieur, les retiendra-t-elle ?

II-3.e. Croissance urbaine et développement rural.

La concentration de la population sur des surfaces géographiques restreintes provoquée par la croissance urbaine entraîne une rareté des terres à la périphérie des villes. Dans la mesure où une proportion très forte de la population des villes camerounaise (de l'ordre de la moitié de la population active dans nombre d'agglomérations moyennes) continue à tirer sa subsistance du travail agricole, on assiste à une intensification des systèmes agraires dans les environs immédiats des villes (voire dans les zones intra-urbaines non bâties). Travail intensif des champs, irrigation, fumure, traitements phyto-sanitaires et appropriation privée du patrimoine foncier vont de pair avec la rareté de la terre. On peut donc dire qu'une partie de la mise en valeur de l'espace rural aux environs des villes est le fait des citoyens eux-mêmes.

Cependant, la plus grande partie de la population urbaine, surtout ^{dans} les grandes agglomérations que sont Douala et Yaoundé, ne saurait parvenir à l'auto-suffisance sur le plan vivrier, n'ayant que très peu de terre à sa disposition ou se consacrant à des activités non agricoles. Il est donc nécessaire d'importer la majorité des produits vivriers à partir du milieu rural qui trouve ainsi des débouchés rémunérateurs pour sa propre production. Cet approvisionnement se fait non seulement sur courte distance, ce qui diminue évidemment les frais de transport (départements du Mounjo pour Douala et de la Lekie pour Yaoundé), mais également sur des distances beaucoup plus importantes. C'est ainsi que la province de l'Ouest, qui compte les départements bamileké, fournit la plus grande part de l'approvisionnement de Douala et de Yaoundé. L'Ouest est au premier rang des provinces pour la fourniture à la ville de Yaoundé d'ignames, de maïs, de macabos - taros et de patates, au deuxième rang, derrière le Centre-Sud, pour la fourniture de plantains (1). On remarquera que ce sont les zones connaissant

(1) NSANGOU (A.) - 1977, pp. 62-63.

déjà les systèmes de production les plus intensifs (Lékié et Ouest), qui ont su le mieux s'adapter à la demande des marchés urbains.

Mais la ville n'ouvre pas uniquement ses marchés aux produits d'origine locale. La diversification des modèles de consommation urbains et la présence d'Européens entraîne une demande croissante de produits maraîchers et de fruits d'origine européenne ou consommés en Europe (tomates, aubergines, poivrons, salades, épinards, concombres, haricots, poireaux, choux, choux-fleurs, fraises, melons, etc...) que le milieu rural est susceptible de produire en fonction des conditions climatiques locales et des possibilités d'acheminement. Le jardinage est d'autant plus profitable que peuvent être ainsi mis en culture des zones marginalisées dans le cadre de l'agriculture traditionnelle (marais). Il est vrai que l'adoption de modèles de consommation de types européens secrète elle-même les limites des débouchés du milieu rural puisqu'elle conduit également au remplacement de produits d'origine locale par des produits nécessitant largement le recours aux importations (riz, pain, pâtes alimentaires...).

Les problèmes qui se posent au niveau de l'approvisionnement vivrier des villes concernent d'une part les circuits de commercialisation, d'autre part les quantités offertes.

La présence des intermédiaires dans le circuit de commercialisation entraîne une diminution des revenus du paysan et une augmentation des coûts des produits vivriers sur les marchés urbains, "une minorité de buy'em sell'em relativement formée en matière de commerce dominant économiquement une infinité de producteurs présentant individuellement leur récolte et de surcroît peu habiles, non informés et incapables de discuter des prix que leur "imposent leur acheteur"(1)". C'est pour lutter contre les intermédiaires que les producteurs ont décidé de se regrouper en coopérative.

(1) NSANGOU (A)-1977, p 25.

C'est aussi dans le double but d'assainir le marché des produits vivriers et d'augmenter la production qu'a été créé la MIDEVIV (1) en 1974. Son objectif premier est de contribuer par ses actions au "maintien du pouvoir d'achat des populations urbaines" dans le domaine vivrier, où les statistiques disponibles indiquent une détérioration. La MIDEVIV n'est donc qu'indirectement orientée vers le développement rural.

Dans le secteur de la production, la MIDEVIV développe ses activités dans deux domaines principaux :

- recherche agronomique appliquée dans des centres spécialisés (qui inclue l'encadrement du projet semencier-Nord) ;
- actions en milieu paysan : encadrement de l'opération banane-plantain (financement FONADER) et prise en charge du projet COOPROMY (2).

L'intervention de la MIDEVIV est de type souple (livraison de matériel végétal et suivi des planteurs qui travaillent leurs propres champs). Il se rapproche en cela du type d'intervention de la SODECAO (§ III-2.b.).

Cependant, dans les prochaines années, un projet SODEVIV devrait remplacer la MIDEVIV. Sa conception est sensiblement différente (3) : vastes défrichements et labours mécanisés sur lesquels on installe des planteurs, qui deviennent en quelque sorte locataires de leur parcelle. La société récupère l'investissement initial au moment de la commercialisation. Le coût d'estimation du projet (3,9 milliards de F.CFA sur 5 ans) permet de se demander s'il ne serait pas plus rentable de porter l'effort sur des petits producteurs déjà installés et sur les moyens de communication.

(1) Mission de Développement des cultures vivrières, maraichères et fruitières autour des centres urbains.

(2) Coopérative des producteurs maraîchers de Yaoundé.

(3) Beaucoup plus proche des sociétés rizicoles.

Dans le secteur de la commercialisation, la MIDEVIV possède des centres de collecte en milieu paysan, des camions de ramassage et des centres de distribution en ville (surtout à Yaoundé). L'objectif n'est pas de supprimer les intermédiaires, mais d'éviter leur position de monopole. Le fait que la MIDEVIV commercialise plus qu'elle ne produit montre qu'elle répond à un besoin dans ce domaine, nombre de zones rurales n'ayant que difficilement accès à la ville. Cependant, la part qu'elle occupe sur le marché (environ 2 % des produits vivriers vendus à Yaoundé) montre que l'objectif est encore loin d'être atteint.

La ville peut aussi offrir des débouchés au milieu rural de manière indirecte par son équipement en moyens de communications lourds (port, chemin de fer, aéroport). Ces moyens permettent de satisfaire des demandes à longue distance, comme par exemple la livraison de bananes sur les marchés européens ou encore l'approvisionnement vivrier de Libreville ou de Ndjamena.

On peut donc dire d'une manière générale, que la présence d'une ville, où par ailleurs les revenus sont relativement élevés, tend à entraîner l'élévation des revenus dans les milieux ruraux avec lesquels elle est en contact. Cette élévation se fait essentiellement par l'intermédiaire des débouchés que la ville offre à la campagne sur le plan vivrier et par les moyens de commercialisation dont elle dispose. Il est à remarquer, dans la mesure où une grande partie de la production vivrière continue à être assurée par les femmes, que l'indépendance économique de ces dernières se trouve souvent accrue au moyen des échanges commerciaux avec la ville.

Cependant, l'ouverture de débouchés commerciaux par la ville, qui entraîne une "rentabilisation" plus grande de certaines terres, ne profite qu'en partie aux ruraux. En effet, les citadins sont incités dans ces conditions à prendre le contrôle des zones les plus prometteuses, aidés en cela par leur influence et leurs moyens financiers. Les terres les plus proches des villes, notamment

celles qui sont susceptibles d'être bâties, sont évidemment les plus visées, mais aussi celles qui peuvent porter des cultures commercialisables.

Inversement, l'accroissement des revenus en ville favorise de manière indirecte le développement rural par les investissements effectués par les citadins dans leur milieu d'origine : financement d'infrastructures locales, participation à des tontines villageoises, etc...

Les conséquences écologiques sur le milieu rural de la croissance urbaine ne sont pas à négliger. Un des problèmes les plus préoccupants actuellement est sans conteste celui des déboisements en zone soudano-sahélienne. Ces déboisements ont surtout pour origine l'augmentation des effectifs de bovins (l'accroissement de la demande de viande en ville sans en être la cause première n'y est pas étrangère) et les coupes de bois destinées à approvisionner les marchés urbains de combustibles domestiques. Les Pouvoirs Publics ont tout à fait pris conscience de ce problème en lançant l'opération Sahel-vert qui consiste en reboisements de parcelles dans des zones particulièrement dénudées. Les faibles proportions de surfaces ainsi couvertes et le coût de l'opération permettent cependant de se demander si une telle entreprise ne serait pas avantageusement menée à bien au niveau de chaque village. En tout état de cause, une énergie nouvelle serait à diffuser pour remplacer le bois de combustion en milieu urbain.

III - ESSAI DE BILAN DES DIVERS TYPES D'INTERVENTION

Toute action de développement rural peut être spontanée ou le résultat d'interventions plus ou moins dirigées. En qualifiant une action de développement rural de "spontanée", on met l'accent sur le fait que l'initiative de modernisation ou d'accroissement de production agricole provient de la masse paysanne elle-même. On peut en citer de nombreux exemples dans le passé mais aussi dans le présent au Cameroun, comme le développement des cultures vivrières dans l'arrière-pays des deux métropoles. Les opérations "banane plantain" et "ceinture verte" ne viennent ici que prendre le relais d'un intérêt spontané qui s'est déjà manifesté dans les faits. Il ne s'agit pas d'étudier ici ces exemples de développement rural assumé par les paysans eux-mêmes, malgré leur grand intérêt.

On veut, en analysant des cas précis, montrer dans quelle mesure les divers types d'intervention adoptées jusqu'à présent, ont pu ou non susciter un développement rural effectif. On prend ici le développement rural dans une acception très large, comprenant aussi bien des colonisations de terres que des opérations de productions agricoles ou d'aménagement de l'espace rural, des interventions intégrées, englobant tous les aspects de la vie rurale, que des actions spécifiques ne touchant qu'une technique ou une fraction de population.

III 1. Les interventions dans les cas de colonisation agricole.

Il est devenu habituel de distinguer colonisation agricole spontanée et dirigée. On doit cependant reconnaître qu'au Cameroun, l'administration est souvent intervenue dans les colonisations dites spontanées.

Par exemple, les migrations "spontanées" des montagnards des monts Mandara doivent beaucoup aux initiatives administratives. Les rapports montrent que l'administration française se préoccupait déjà beaucoup d'encourager la descente des montagnards en plaine, seul moyen à ses yeux de les faire sortir de leur pauvreté. Elle limitait les territoires des cantons de plaine et s'efforçait de fixer les taux de fermage pour améliorer les conditions d'installation des anciens montagnards. Après l'Indépendance, l'administration se préoccupa encore plus de cette colonisation en prenant des mesures contraignant à l'abandon des massifs.

Il en fut un peu de même dans les années trente à l'ouest du Cameroun. L'administration française encouragea l'émigration des Bamiléké pour décongestionner le plateau qui apparaissait déjà surpeuplé. Elle s'efforça d'intensifier les départs en ouvrant des périmètres à coloniser sur le pourtour du plateau : rive gauche du Noun en 1932, secteur du Nkogam en 1937. Elle prit des initiatives pour

renforcer les migrations amorcées depuis 1910 vers le Moungo qui devenait la grande zone de colonisation des Bamiléké.

La caféiculture se diffusait alors dans le Moungo et l'administration misait de plus en plus sur les plantations familiales. Par contre, elle limitait le plus possible l'extension des plantations sur le plateau. Ceux qui tenaient à s'engager dans la culture nouvelle étaient encouragés à migrer vers le Moungo où des terres étaient alors disponibles pour s'installer. L'administration contribuait aussi, sous le couvert des Offices Régionaux de Travail, au recrutement des ouvriers agricoles Bamiléké pour les plantations d'Européens, préalable à leur fixation dans la région et à la colonisation agricole. Cette colonisation spontanée fut en fait, nettement orientée par la construction de la grande route et le terminus du chemin de fer à Nkongsamba. L'existence de moyens de desserte aisés rend compte, avec la fertilité des sols, de la prospérité économique du Moungo contrastant avec le marasme de la région de Yabassi pourtant plus active autrefois.

Il fallut attendre la construction de la route Yabassi-Bafang par le génie militaire, en vue de rétablir la sécurité dans cette région très isolée, pour que commence la colonisation agricole mais, cette fois, sous une forme nettement dirigée. Il s'agissait, pour l'administration, de dévier les migrants bamiléké du Moungo devenu une région peu sûre. Il fallait aussi rendre à la vie civile les contingents de la garde civique, milice formée au moment des troubles. Les gardes civiques constituèrent donc les premiers éléments de l'opération vers 1966.

Les "pionniers" de l'Opération Yabassi-Bafang furent encadrés d'abord par une société à financement externe puis par une société d'Etat, la SODENKAM. Il reçoit pour les mettre en valeur des lots de 6 à 8 hectares dont ils ne deviennent propriétaires qu'au terme de 5 ans et à certaines conditions. Ils bénéficient d'une aide alimentaire les trois premières années. Chaque village de pionniers dispose d'un moniteur agricole et d'équipements sociaux. L'organisme d'encadrement se charge de la collecte et du transport des produits agricoles.

L'opération a installé 14 villages comptant 2.500 habitants en 1971 et un peu plus de 5.000 en 1977. Le rythme d'immigration n'a jamais atteint les prévisions et de nombreux départs compensent parfois les arrivées certaines années. Les résultats agricoles sont surtout intéressants pour la production de café (650 tonnes en 1976). Beaucoup de "pionniers" ne se sont d'ailleurs installés là que dans l'intention d'ouvrir une plantation de café et ils limitent leurs cultures vivrières au strict nécessaire. Néanmoins, un secteur forestier très isolé et devenu marginal depuis l'époque coloniale, est remis en valeur par une colonisation voulue et dirigée depuis ses débuts par l'administration.

Au nord du pays, l'administration a voulu accélérer le mouvement "spontané" de descente des montagnards en créant plusieurs périmètres de colonisation chargés de les accueillir au pied des montagnes. Les conceptions ont beaucoup évolué depuis les premiers "casiers" constitués de blocs géométriques de plusieurs lots attribués de façon autoritaire aux cultivateurs (Mokyo). Les périmètres créés par la suite ont imposé des règles moins contraignantes aux migrants. Ils consistent en secteurs de plus en plus vastes à coloniser par d'anciens montagnards bénéficiant d'un encadrement dense en moniteurs agricoles et de conditions foncières privilégiées (Doulo-Ganay). Plus les périmètres de colonisation deviennent vastes, plus ils sont éloignés des montagnes de départ, plus les moyens de financement deviennent importants, supportés en grande partie par le Fonds Européen de Développement (FED). Tous les périmètres de colonisation des années soixante sont maintenant plus ou moins saturés. Ils sont relayés par l'Opération Nord-Est Bénoué qui couvre tout le territoire compris entre la Bénoué et le Mayo Kebbi.

Au terme du premier projet Nord-Est Bénoué l'opération semble une réussite par son bilan migratoire : environ 5.000 déplacements dirigés, alors que les périmètres antérieurs se limitaient à 2.000 migrants en moyenne sur des espaces, il est vrai, beaucoup plus restreints. Les migrants ne sont cependant pas tout à fait ceux que l'on attendait : peu de montagnards, mais beaucoup de Massa et de Toupouri de la plaine du Logone et... des Tchadiens. Ici aussi, les départs compensent en partie le rythme des arrivées certaines années. Le recrutement des migrants s'effectue par la propagande dans les zones de départ, leur transport gratuit avec leurs effets et une aide alimentaire les premières années. Mais après quelques années, les migrations spontanées vers le secteur sont du même ordre de grandeur que les déplacements organisés.

L'opération a atteint ses objectifs quant aux cultures vivrières (auto-suffisance des migrants au terme de 3-4 ans) mais pas quant à la culture cotonnière, peut-être à cause de sols déficients ou d'objectifs irréalistes (plus de 4.000 tonnes). La colonisation agricole, même encadrée, profite d'abord aux plaines alluviales fertiles du pourtour (Bénoué-Mayo Kebbi) aux dépens du centre du périmètre. Mais une fois ces bonnes terres en grande partie occupées, il sera plus difficile de convaincre les nouveaux arrivants de s'installer sur les sols pauvres de l'intérieur. Dans la seconde phase en cours, on s'attache en fait à moderniser l'élevage déjà en place et à associer plus étroitement élevage-agriculture par le biais de la culture attelée.

Un point faible commun à ces deux opérations de colonisation, (Yabassi-Bafang et Nord-Est Bénoué), du moins dans leurs débuts, consiste à encadrer de manière systématique les habitants déplacés mais à ignorer ceux qu'elles trouvent

sur place. Il en résulte un sentiment de frustration de la part de ces derniers et des rapports inter-ethniques souvent tendus. D'une façon paradoxale, loin d'être résolus, les rapports nouveaux venus-autochtones sont peut-être aggravés du fait même du caractère directif de la colonisation agricole.

Enfin, l'encadrement de la colonisation agricole n'échappe pas toujours au risque d'une efficacité ralentie par la lourdeur des mécanismes administratifs mis en place. Les dépenses de fonctionnement de la SODENKAM absorbent les 3/4 de son budget aux dépens des investissements. Le nombre des salariés employés par la société varie entre 300 et 400 personnes, c'est-à-dire 1 salarié pour un peu plus de 4 pionniers en 1971. Avec les années, l'encadrement a tendance à se "bureaucratiser". Le personnel salarié adopte un comportement différent des pionniers avec lesquels les relations deviennent distantes. On peut se demander si ces conditions favorisent beaucoup l'installation de nouveaux migrants.

Aux projets de colonisation "dirigée" (1) qui ont fleuri autour des deux principales zones de fortes densités des monts Mandara et du pays bamiléké va s'ajouter sans doute celui du Mbam visant à déconcentrer les populations éton de la Lékié. Le pont de Koro sur le fleuve Sanaga, achevé en 1978, devrait permettre le démarrage du projet dit des "1.000 familles". L'U.I.P.E. (Union Internationale pour la Protection de l'Enfance) propose l'aménagement d'un périmètre de 15.000 ha sur la rive du fleuve dans une zone faiblement peuplée en y installant des villages de colonisation. Entreprise désintéressée, cette organisation s'est préoccupée de connaître les désirs et les aspirations des futurs pionniers qui ont été recueillis en 1976 par un psychosociologue (2). Il s'agit donc d'une opération originale dans le contexte camerounais par la manière dont elle a été élaborée.

Au départ, les paysans ont suspecté "les grands de la ville" d'une manipulation visant à les utiliser pour les asujettir via une association internationale sans but lucratif. Les réponses données au chercheur révèlent toutefois une aspiration très forte à sortir de la condition paysanne par l'aisance matérielle et le prestige que donne le statut de "grand planteur".

Selon les informations recueillies, l'édification des villages pionniers doit se faire sur la base du volontariat en vue de constituer des communautés ethniquement homogènes de jeunes ménages monogames. Sur le plan foncier, les jeunes adultes intéressés souhaitent un accès gratuit, durable et garanti à la terre. Ils attendent une aide importante lors de la phase préliminaire du projet : ravitaillement, hébergement, aide matérielle pour défricher, exonération

(1) selon la typologie de J.P. RAISON.

(2) DELPECH (B.), 1977.

d'impôts pendant cinq ans, équipements routiers et sociaux. Ils veulent cependant devenir rapidement responsables du projet et l'orienter selon leurs idées. Au plan agricole, ils sont ambitieux et veulent développer cultures vivrières et de rapport en association étroite avec leur épouse sans attacher d'importance à la division sexuelle traditionnelle. Méfiants vis-à-vis du bureaucrate citadin, ils sollicitent une assistance souple effectuée par des "frères" étonnés et ne veulent pas d'un monopole coopératif contraignant voire inefficace pour écouler leur production. Ces pionniers modernes qui se veulent différents de leurs pères n'aspirent pourtant pas à se couper de leur village d'origine, bien au contraire.

Ces aspirations seront-elles prises en compte ? Que restera-t-il des résolutions des postulants devenus pionniers ? L'Etat se contentera-t-il de réaliser les infrastructures et d'animer l'opération ? L'U.I.P.E. saura-t-elle et pourra-t-elle mener à bien une colonisation "orientée" (1) ? Quels seront les rapports entre autochtones expropriés et colons propriétaires dans l'avenir ? Autant de questions que pose une opération participative dans laquelle les partenaires pèsent de manière totalement différente sur les décisions.

De toute façon, qu'il s'agisse de Yabassi-Bafang, du Nord-Est Bénoué ou des "1.000 familles", ces opérations de colonisation dirigée ou orientée ne concernent encore que de faibles effectifs de migrants. La plupart des mouvements de colonisation agricole s'effectuent en dehors du contrôle direct de l'Administration. C'est le cas aussi bien des migrations de Bamiléké vers les pourtours de leurs plateaux que des déplacements complexes au nord du pays, des noyaux anciens très peuplés vers les secteurs d'occupation relativement plus lâche ou de plus grande fertilité.

Si ce genre d'opération coûte toujours très cher pour une efficacité relativement limitée quant à la canalisation des migrations, leur intérêt principal réside dans la mise en valeur et le développement de secteurs qui resteraient autrement totalement marginaux.

III 2. Grands complexes de production et production par les exploitations paysannes encadrées.
III 2a - Complexes agro-industriels, exploitations forestières et ranches d'élevage

Pourquoi avoir groupé ensemble ces formes d'interventions modernes dans le monde rural ayant trait à trois secteurs différents ? Nombreux sont pourtant les points communs. Il s'agit toujours d'éléments parfaitement étrangers à l'environnement naturel et humain, "parachutés" de l'extérieur. A chacune de ces activités se trouve généralement lié une usine de transformation du produit brut (usine à latex, huilerie, etc... pour les grandes plantations, scieries pour l'exploitation forestière, abattoir pour le ranch). Ces activités supposent

(1) RAISON (J.P.), 1968 -op. cit.

toutes de gros investissements en capitaux et utilisent une importante main-d'oeuvre salariée. Elles utilisent des procédés technologiquement avancés et gardent une gestion de caractère capitaliste. Enfin, leur effet d'entraînement sur la région environnante reste le plus souvent fort limité.

Nous ne nous attarderons pas sur l'exploitation forestière. Son effet sur le développement rural comme nous l'avons entendu est négligeable. Il s'agit d'un chantier au caractère précaire installé pour un temps limité près d'une route d'évacuation. Le forestier exploite un "gisement" avec le minimum d'infrastructures : camps de travailleurs en planches, parc à bois, scierie. Le ballet permanent ^{des engins} reste le signe tangible de l'activité. A son départ, il laisse des routes forestières, bientôt envahies par la végétation. Pas de régénération forestière non plus : l'enrichissement de la forêt en essences nouvelles sera l'oeuvre du fonds forestier. Au mieux, les routes léguées par l'activité forestière serviront d'axe à la colonisation de nouveaux espaces agricoles, comme ce fut le cas sur l'axe Muyuka-Munyenge (département du Fako) ouvert par le K.C.B. Timber Consortium (1) et devenu l'exutoire pour les bakweri des réserves du mont Cameroun lors du "banana boom" des années cinquante.

On envisage, à l'heure actuelle, la création de 20 complexes forestiers intégrés dans l'Est du pays sur l'axe Kribi-Yokadouma nécessitant 130 milliards de F.CFA d'investissements. Pour l'instant le projet SOFIBEL (2) à Deng Deng, proche du Transcamerounais, a démarré et doit servir de test à ce type d'opération visant à constituer des sociétés à capitaux nationaux et à transformer le bois brut.

Le complexe agro-industriel s'oppose dans sa conception, sa taille et sa gestion à la petite exploitation familiale paysanne. La grande plantation est censée traiter la production agricole de ses domaines en vue de présenter sur le marché un produit transformé directement consommable ou servant de base à l'industrie. Pour rentabiliser cette transformation du produit brut, il lui faut un approvisionnement important et régulier : un complexe agro-industriel doit donc avoir une taille minimum déterminée par le type de culture, l'importance de l'investissement, la durée d'amortissement, les prix du marché et l'importance des débouchés. Cette taille enfin est aussi fonction du coût de la main-d'oeuvre à la tonne produite : si certaines cultures peuvent être mécanisées facilement, comme

(1) K.C.B. Timber consortium : association de trois sociétés forestières : Kamerun ltd., Coast Timber co. et Brandler and Rylke (d'origine britannique). Elles exploitaient à partir de 1956 l'arrière-pays de Muyuka au Cameroun anglophone.

(2) Société Forestière et Industrielle de Bélabo. Le complexe de transformation du bois doit comprendre une scierie, une usine de contre-plaqué et de panneaux lattés (phase I), une usine de placage tranché et de panneaux de particules (phase II). Il est prévu de réaliser 5 milliards de F.CFA d'investissements.

celle du blé, d'autres, comme l'hévéaculture ou la théiculture, nécessitent un personnel habile parfois difficile à trouver. L'utilisation d'une main-d'oeuvre salariée qui pose de nombreux problèmes sociaux, permet pourtant une maîtrise constante de la production. La fourniture d'un approvisionnement régulier en produits bruts par les petites exploitations paysannes reste aléatoire. Ainsi, les solutions adoptées dans ce domaine consistent, la plupart du temps, à maintenir un domaine guère industriellement utilisant de la main-d'oeuvre salariée qui alimente l'usine pour au moins 50 % de sa capacité. Ce domaine sert de garantie à l'usine et peut aussi être utilisé pour expérimenter de nouvelles techniques culturales et agronomiques, etc...

Qu'il s'agisse de sociétés d'Etat, de sociétés mixtes ou privées, la recherche du profit maximum reste la règle impérative de ce type d'entreprise. Elles sont donc censées produire à un prix compétitif immédiatement ou à terme avec le même produit réalisé ailleurs et dégager en sus des profits qui seront utilisés à améliorer la productivité, étendre les activités et rémunérer les actionnaires. On ne peut donc qualifier de complexes agro-industriels toutes les entreprises aménageant de vastes espaces agricoles ; les rizières aménagées par des organismes à but non lucratif pour être exploitées par de petits exploitants n'y entrent pas. De même les plantations coopératives qui se groupent pour se donner la possibilité d'utiliser une usine, transformant leur production. Dans un cas nous avons affaire à une entreprise d'aménagement rural pas nécessairement rentable d'un point de vue strictement économique (au sens libéral du terme), dans l'autre, il s'agit d'une plantation co-gérée par les producteurs eux-mêmes et répondant à leurs normes de gestion et de rentabilité qui peuvent être différentes de celles des entreprises capitalistes d'Etat ou privées.

Les grandes plantations industrielles sont enfin un héritage colonial même si les actionnaires ont changé. En effet, elles rappellent l'époque où les colons, surtout allemands, se sont emparés de vastes terres sur les meilleurs sols, faisant déguerpir sans ménagement les autochtones et les parquant parfois dans de minuscules réserves. Aujourd'hui, l'Etat s'est donné les moyens d'exproprier de vastes terrains contre des indemnités uniquement pour la mise en valeur réalisée.

Le complexe agro-industriel, fort contraignant sur le plan économique, présente de nombreux aspects négatifs. Le plus crucial reste d'ordre social et donc politique. Les études faites montrent les difficultés à recruter la masse de manoeuvres nécessaire qui ne trouve pas sur place une communauté sociale où elle puisse facilement s'intégrer et s'épanouir, qu'il s'agisse des camps de travailleurs (C.D.C., Pamol, Safacam, etc...), ou de la ville incomplète qu'est Mbandjok. Le bas niveau des salaires, l'absence de perspective de promotion sociale, la cherté et la rareté des vivres, sont autant de motifs d'insatisfaction pour

expliquer l'instabilité très grande de la force de travail. Que le complexe soit installé en zone densément peuplée, comme le Fako, ou faiblement peuplée, comme la M'dian, ne change rien : la main-d'oeuvre se recrute là où le taux de scolarisation reste bas ; les problèmes fonciers et de ravitaillement existent toujours. Malgré tout, "le travail en plantation devient souvent une étape utile pour acquérir une certaine indépendance économique et sociale" (1). Il faut donc avoir de solides raisons pour accepter la prolétarianisation d'une vaste population masculine jeune, de plus en plus difficile à recruter dans un pays fortement scolarisé. Constatons aussi que les 15.000 à 25.000 salariés de la C.D.C. bien organisés ne se sont jamais fait faute d'organiser des grèves dures, corporatistes certes, depuis l'indépendance. Ils ont également permis par le passé l'ascension politique de certains hommes.

Le Cameroun avait en 1976/77 une quarantaine de grands blocs de plantations industrielles représentant 60.000 ha en production et employant quelques 30.000 salariés. Il s'apprête à tripler cette superficie en 5 ans et à porter à 50.000 la main-d'oeuvre employée. Pourquoi ces choix actuels qui privilégient quatre cultures, le blé, l'hévéa, le palmier à huile et la canne à sucre compte-tenu des contraintes de ce type de développement et des problèmes graves qu'il soulève, ce choix n'est pas dû au hasard et semble une réponse aux déconvenues des technocrates renforcées par les pressions des bailleurs de fonds. Le paysan camerounais accepte difficilement le développement imposé d'en haut et soupçonne toujours une manipulation même s'il n'en est rien. D'autre part, la production de cacao, de café et de coton s'est effondrée récemment alors que les prix mondiaux s'envolaient. La responsabilité de cette défaillance a été attribuée généralement à la petite exploitation paysanne et aux sociétés chargées de l'encadrement. Il est vrai que les grandes opérations d'encadrement du paysan n'ont pas donné toujours les résultats attendus.

L'occasion était bonne pour les tenants du système de la ferme d'Etat pleins de défiance sur la productivité paysanne, de resusciter nombre de projets plus ou moins enterrés et de trouver les fonds nécessaires auprès de la Banque Mondiale, du F.E.D., de l'A.I.D. ou de la C.C.C.E., soucieux de prêter avec garantie. C'est ainsi que l'on apporte une solution à "l'incompétitivité de la masse paysanne, incompétitivité qui peut s'expliquer par la taille réduite de l'exploitation familiale traditionnelle, par le caractère archaïque des techniques culturales employées et par le manque de moyens financiers"(2). A cet hymne sans complexe à la modernisation, les experts ajoutent deux arguments : le complexe agro-industriel peut répondre rapidement à la demande d'un produit dont l'importation coûte cher (sucre, blé, riz) ; il est aussi en mesure de répondre aux

(1) COURADE (G.), 1978 -p 116.

(2) KAMDEM (P.) - 1976, p.7

standards de qualité exigés par les acheteurs internationaux pour certains types de produits. Si le premier argument semble recevable en vue d'assurer l'approvisionnement du citadin, et l'autosuffisance alimentaire nationale, le second implique des doutes sur les capacités de l'agriculteur à devenir exigeant vis-à-vis de la qualité de ce qu'il produit. Ne faut-il pas savoir "prendre le temps de la patience" pour l'éduquer ? Pourquoi la banane Poyo, l'hévéa, le théier ne pourraient-ils devenir des cultures essentiellement paysannes comme le cacaoyer, le caféier ou le cotonnier ?

Avant de conclure, il convient de s'attarder sur le cas de la Cameroon Development Corporation (C.D.C.), société d'Etat héritière des 58 domaines coloniaux allemands du mont Cameroun et organisée le 1/01/1947 par le mandataire britannique. Première entreprise agro-industrielle du pays par les superficies plantées et la main-d'oeuvre employée (32.000 ha, 13.000 salariés permanents, 3.500 temporaires), elle est appelée à étendre ses activités hors de la province du Sud-Ouest avec la reprise de la plantation de thé de Ndu, la création de deux autres "estates" à Djuttitsa dans la Ménoua (thé) et à Kompina (hévéa).

Les signes de la réussite de l'entreprise -et par là même de la confiance que lui ont accordée les pouvoirs publics- peuvent être condensés dans un tableau présentant à la fois les progrès des surfaces plantées en rapport pour les trois principales cultures (bananier, palmier à huile, hévéa), les profits réalisés, le nombre de cadres camerounais et expatriés, la force de travail permanente et le nombre d'"estates" (blocs industriels).

Tableau n° 9 : Quelques indicateurs des progrès réalisés par la CDC de 1952 à 1977.

	1952	1955	1960	1965	1970	1975	1977
bananes · ha en production	7803	9293	4232	906	632	468	492
caoutchouc " "	4731	3939	5306	7064	9447	10425	10798
palmier à huile " "	5452	5518	6246	6783	7468	14851	16030
bénéfices sur les cultures après amortissement et dépréciation (1)	(Livres) 222214	(Livres) -17000	(Livres) 25788	(Fcfa) 484 M	(Fcfa) 558M	(Fcfa) 1518 M	(Fcfa) 1989 M
cadres expatriés	194	223	120	123	27	7	4
cadres nationaux	2	6	34	79	199	192	222
salariés permanents	25546	22900	17440	12583	14689	10434	12911
nombre d'"estates"	12 (2)	12 (2)	14	17	12	18	19 (3)

(1) en Livres sterlings en 1952-55 et 1960 et millions de Fcfa par la suite

(2) y compris Ikassa (aujourd'hui Ndian Pamolestate).

(3) y compris Ndu (estates and Agency) et Kompina.

La C.D.C., en effet, a réussi à réduire sa production bananière (1) et à transformer ses bananeraies en palmeraies et en champs d'hévéa grâce aux prêts de la Commonwealth Development Corporation (3 millions de Liv) et du consortium BIRD-AID-FED (6 milliards de Fcfa pour le programme CAMDEV I, 1967-74). Un nouveau programme de 12 milliards (CAMDEV II) financé par la BIRD, le FED et la CCCE devrait permettre de porter la superficie plantée de 31.000 ha en 1976 à 43.000 ha en 1981 et autoriser le recrutement de 5.000 nouveaux travailleurs. Il est à noter que cet effort important a permis la réalisation de bénéfices (sauf pendant les années 71/72 et 72/73) pendant que se poursuivait la camerounisation du personnel cadre et de la direction (1/01/1975). Parallèlement étaient menées une réorganisation générale (2) incluant la diminution des effectifs de 3.000 personnes entre 1971 et 1973, l'adoption de nouvelles méthodes de collecte comme la saignée cumulative pour le latex et la fermeture d'usines démodées.

Cet effort de redressement au niveau agricole et financier n'aurait pas donné les résultats espérés si la "camerounisation" du "management" avait été un échec. Le personnel d'encadrement, en effet, possède un solide esprit "maison" et n'a pas cédé à la tentation bureaucratique. Il s'agit là d'un rare exemple au Cameroun de formation adaptée aux besoins : pas de "parachutage" de diplômés, stages de longue durée dans des positions intermédiaires pour tester l'efficacité et la compétence.

Au total, il convient de saluer la réussite économique et la maîtrise des gestionnaires camerounais d'une si vaste entreprise. Il ne faudrait pas cependant oublier la fragilité de l'ensemble et lui assigner des objectifs trop ambitieux.

Il semble inutile d'aller plus avant dans la démonstration : la politique de création de complexes agro-industriels aide l'Etat à répondre à la demande massive des citadins et des acheteurs extérieurs. Elle permet aussi d'économiser des devises et d'alimenter les caisses publiques par les impôts et taxes payés, mais qu'apporte-t-elle au monde rural ?

(1) Une adaptation et une baisse de la production bananière a été rendue obligatoire dans les années soixante en raison de la conjonction de facteurs défavorables : nécessité de remplacer la variété Gros-Michel par la Poyo plus résistante aux maladies, fermeture du marché britannique lors de la Réunification, attribution d'un quota de 15.000 T seulement sur le marché français.

(2) Cette réorganisation comporte la constitution d'unités de culture de taille adaptée réduisant la bureaucratie au minimum et permettant un meilleur contrôle du personnel de collecte. Par ailleurs, toutes les servitudes non agricoles de la C.D.C. ont été remises à l'Etat : école primaire en 1963, centre de recherche agronomique en 1972, gestion des ports de Tiko et de Victoria en 1973, hôpitaux en 1975.

Nous avons vu quel type d'emplois se créaient. Les retombées technologiques sont limitées. Tout indique que l'association petites exploitations/bloc industriel est d'abord bénéfique au complexe en le libérant du souci du recrutement d'une main-d'oeuvre toujours instable. L'exemple limite reste l'Organisation Camerounaise de la Banane (O.C.B.) chargée de la reconversion bananière qui a exproprié contre une indemnité dérisoire les caféiculteurs des riches terres du Moungo pour créer 1.600 ha de bananeraies utilisant 3.000 salariés payés au SMAC et faisant un bénéfice marginal (1).

Tout comme les grands complexes de produits agricoles, les ranches d'élevage intègrent à la production de base une première transformation du produit (abattoir) et utilisent des méthodes plus modernes que celles mises en oeuvre par les pasteurs.

Jusqu'à ces dernières années il n'existait qu'un ranch privé d'élevage au Cameroun, celui de la Pastorale à Ngoundjel près de Ngaoundéré. Son cheptel varie de 10.000 à 15.000 têtes, géré selon des méthodes rationnelles en semi-intensif (2). Avant l'Indépendance, ce ranch fonctionnait surtout comme centre naisseur, l'embouche et le finissage des animaux étant assurés dans les deux autres ranches de la Pastorale à Djuttitsa près de Dschang et à Nkongsamba. Ces deux derniers ranches, ayant beaucoup souffert des troubles des années soixante, ne fonctionnent plus actuellement (3).

La nécessité d'importer de la viande ces dernières années d'Amérique du sud, a conduit à la création d'un secteur moderne d'élevage pour augmenter rapidement la production de viande dans le pays. Le "Plan Viande" prévoit la création par une société publique (SODEPA) de trois nouveaux grands ranches d'élevage de plusieurs dizaines de milliers d'hectares chacun, établis en zone relativement humide. Dumbo, le premier mis en place, jouit de conditions particulièrement favorables au nord des plateaux de Bamenda. A Ndokayo, le contexte sanitaire est un peu moins salubre (maladies parasitaires), mais une saison sèche très courte n'entrave presque jamais l'embouche du bétail. Le ranch du Faro, établi dans une zone récemment traitée contre la mouche tsé-tsé, vient d'entrer en activité. Il était prévu qu'il serait plutôt un centre naisseur et les deux autres des ranches de finissage des animaux dirigés ensuite vers les deux abattoirs modernes en projet à Yaoundé et à Douala.

(1) KANDEM (P.), 1976. op. cit.

(3) A Djuttitsa, un projet théicole est en cours de réalisation sous l'égide de la CDC. A Nkongsamba, la Pastorale exploite la plus grande porcherie du Cameroun. A l'heure actuelle, le capital de la Pastorale est national à 90 %.

(2) Au système extensif traditionnel, la Pastorale apporte quelques améliorations (sélection du bétail, fabrication de foin, utilisation de tourteaux pour une partie du cheptel) tout en utilisant les pâturages naturels.

Toutefois, dans un premier temps, chaque ranch, même celui de Dumbo, a constitué son cheptel par des achats massifs de génisses et de taurillons sur les marchés de l'Adamaoua. L'acheminement à pied des animaux sur de longues distances et les pertes qui s'ensuivent, ont sans doute engagé les responsables à remettre en cause la spécialisation trop exclusive de chaque ranch. Il semble admis maintenant que chacun comprendra à la fois des troupeaux de reproduction et d'autres d'embouche. Une fois leur cheptel constitué, ces ranches devraient livrer chacun environ 2.000 têtes par an sur le marché. Les services responsables espèrent que ces appoints à la production traditionnelle suffiront pour satisfaire les besoins d'une consommation en augmentation constante.

L'élevage moderne dans de grandes unités, s'il apparaît positif pour l'approvisionnement en viande de qualité les marchés urbains, ne contribue pas pour autant à la diffusion du progrès parmi les éleveurs traditionnels (99,9 % du cheptel). A l'heure actuelle d'ailleurs, la SODEPA se préoccupe de moderniser ce secteur en accordant à certains des prêts d'équipement.

III-2.b. Encadrement des exploitations paysannes par des sociétés parapubliques.

On peut distinguer deux systèmes principaux d'encadrement des exploitations paysannes par des sociétés parapubliques, un système d'encadrement simple et un système d'encadrement accompagné d'une opération d'aménagement rural.

- Le système d'encadrement simple.

C'est celui en vigueur dans des sociétés telles que la SODECOTON (culture du coton), la SCT (culture du tabac), la SODECAO (culture du cacao), la MIDEVIV (cultures vivrières autour des centres urbains).

Ce système peut lui-même revêtir deux formes : dans le premier cas, la société intervient uniquement par des conseils agronomiques et des distributions de semences ; dans le deuxième cas, la société intègre un processus vertical complet qui va des conseils et des distributions de semences jusqu'à la commercialisation finale du produit, en passant par le ramassage et l'usinage.

La SODECAO est représentative de la première variante en intervenant essentiellement sous forme de conseils et d'appui matériel et logistique aux producteurs :

- régénération cacaoyère par la fourniture de jeunes plants cultivés en station ;
- lutte contre la Pourriture Brune par distribution de fongicides ;
- lutte anticapside pour détruire les mirides du cacaoyer ;
- construction et entretien des pistes cacaoyères pour permettre un bon déroulement de la commercialisation.

La SODECOTON, héritière de la CFDT française, illustre quant à elle la deuxième variante en intégrant :

- la culture intensive du coton dans le nord du pays (culture attelée avec multiculteurs, distribution d'herbicides, d'engrais, d'insecticides) avec encadrement très serré des paysans ;
- la formation des moniteurs agricoles (avec l'aide de l'INADES) (1) ;
- le ramassage du coton, l'égrenage en usine ;
- la commercialisation des fibres, des graines et des tourteaux et la fabrication d'huile.

Enfin, à la suite de la constatation que la production du coton est étroitement liée à la possibilité d'assurer la sécurité alimentaire en premier lieu, la SODECOTON s'intéresse aussi depuis peu aux autres cultures et notamment vivrières (sorghos, riz, maïs, arachide...). Dans cet esprit, elle encadre l'opération Nord - Est Bénoué.

Chacune des deux variantes illustrées par la SOBECAO et la SODECOTON ont leurs avantages et leurs inconvénients. Le fait d'intégrer la commercialisation permet en théorie d'éliminer les abus, comme le coxage qui court-circuite les coopérations au moment de la commercialisation du cacao. Mais on peut penser par ailleurs que plus le système est souple, plus le planteur est à même d'orienter sa production en fonction de ses propres intérêts.

On a vu, avec l'exemple de la MIDEVIV, que le système d'encadrement souple peut évoluer vers l'opération d'aménagement rural.

(1) Institut Africain de Développement Economique et Social.

- Le système d'encadrement avec aménagement rural.

C'est essentiellement le système en vigueur dans les sociétés rizicoles (SEMRY, SODERIM).

La société effectue les investissements de base, qui sont ici très importants : construction de digues et canaux avec du matériel lourd, aménagement des casiers rizicoles, installation des stations de pompage, mise en place des voies d'accès, etc...

Le paysan est installé sur un casier et en devient en quelque sorte locataire en remboursant les prestations reçues à la société au moment de la commercialisation. La plaine des Mbos, où intervient la SODERIM, connaît aussi des riziculteurs "externes" qui ont leurs propres champs et paient directement les travaux effectués par la société.

La SEMRY effectue deux récoltes par an et a ainsi produit en 1978, 6 000 tonnes de paddy en saison sèche et 19 000 tonnes en saison des pluies avec des rendements de l'ordre de 5 tonnes à l'hectare pour chaque récolte. Elle intègre également l'usinage.

Le procédé du repiquage semble apporter actuellement des rendements élevés et donc des revenus intéressants au riziculteur. Cependant, un certain nombre de problèmes demeurent en suspens :

- coût élevé de ces opérations et donc problèmes de l'amortissement des investissements, du coût élevé du riz produit et des difficultés de commercialisation ;
- problèmes des habitudes alimentaires : les riziculteurs du Nord continuent à se nourrir de mil, ceux de l'Ouest de tubercules et de plantains ; ils sont alors amenés aussi à poursuivre la culture de ces plantes, par mesure de sécurité ;
- problèmes sanitaires : développement du paludisme et de la bilharziose dans les rizières ;

- problèmes écologiques : par exemple la baisse du débit du Logone, important réservoir de poissons et partant, problème de la baisse du niveau des eaux du lac Tchad.

Connaissant des formes diverses, d'une inégale emprise sur le milieu rural, l'encadrement des exploitations paysannes par des sociétés parapubliques ^{donc} fait sentir ses effets dans les domaines les plus variés.

III 2c. Le mouvement coopératif.

La société ^{coopérative} est une entreprise regroupant des personnes à la recherche de la satisfaction de leurs besoins qui gèrent elles-mêmes celle-ci à leurs avantages et à leurs risques sur la base de l'égalité de leurs droits et de leurs obligations. La coopérative apparaît donc à la fois comme une structure participative d'origine occidentale, un moyen d'éviter, en principe, d'avoir affaire aux intermédiaires dans le circuit de commercialisation et un instrument privilégié d'éducation économique. Nées avec la révolution industrielle et le mouvement socialiste, les coopératives ont ^{connu} une vaste expansion dans les pays avancés à régime social-démocrate. Il n'empêche que le système coopératif reste dans l'esprit des "opérateurs" du développement en Afrique un outil sans équivalent du progrès économique et social à opposer aux complexes agro-industriels et constitue le volet indispensable des opérations intégrées malgré les échecs et les désillusions rencontrées, notamment au Sénégal (1).

Au Cameroun, la place ^{des coopératives} dans l'économie du pays reste globalement faible et la participation des divers types de coopératives dans le processus de développement a été pour l'instant limité. Le 4ème plan prévoit un effort d'investissement des coopératives de l'ordre de 1 milliard de Fcfa pour un effort des agents économiques provinciaux de 40 milliards environ. Le mouvement coopératif ne s'est pas implanté partout dans le Cameroun et n'a enregistré de succès évident que dans la partie occidentale du pays : province de l'Ouest, du Nord-Ouest et département de la Manyu. Le Centre-Sud, l'Est, le Sud-Ouest et le Mounjo restent des régions où le mouvement a connu un échec relatif. Le Nord se caractérise enfin par une implantation très récente du mouvement coopératif.

Tableau 10: Répartition des coopératives de commercialisation des cultures de rapport par provinces (coopératives et centres coopératifs).

- 1977 -

	Coopératives	Centres coopératifs
Centre-Sud	14	1.506
Est	4	232
Littoral	7	130
Ouest	6	280
Nord-Ouest	11	120
Sud Ouest	9	95
Nord	6	en voie de constitution
TOTAL	57	2.363

Les coopératives de commercialisation constituent le fer de lance du mouvement coopératif pour ce qui est de l'écoulement du café et du cacao. On assiste toutefois, à une diversification du mouvement dans le secteur de l'épargne et du

(1) PELISSIER (P.), 1972 -Op. cit.

crédit, de la consommation, de la commercialisation des produits vivriers, de la production, dans l'élevage, la pêche, l'artisanat traditionnel, la boucherie ou la culture du palmier à huile. C'est dire la richesse des possibilités.

Le mouvement coopératif commercialisait toute la production de café Arabica produit dans l'Ouest (15.000 T en 1975/76) et le Nord-Ouest (8.000 T en 1975/76) et une part variable du cacao allant de 25 à 80 % de la production camerounaise selon les saisons.

Ces résultats économiques cachent la réalité coopérative qui est une perpétuelle jonglerie financière entre les producteurs et les caisses de stabilisation face à la concurrence, parfois déloyale, des acheteurs privés agréés, quand la coopérative ne dispose pas du monopole d'achat. Les coopératives se heurtent généralement à divers problèmes : vacuation, de magasinage, de conditionnement des produits et résolvent souvent mal leurs problèmes financiers qu'il s'agisse des avances en début de campagne, des retards de paiement et du recouvrement des dettes. Là comme ailleurs, l'esprit coopératif triomphe mal du sectionnalisme et du tribalisme. Trouver un comptable honnête et compétent dans un village reste une affaire difficile.

Et pourtant "les coopératives ne sont pas dirigées en fait par les paysans. La composition des divers conseils d'administration, en effet, montre une prédominance marquée de commerçants et de fonctionnaires ; on y trouve aussi des notables traditionnels, mais les simples planteurs y sont rares" (1). Par ailleurs, le coopérateur de base se contente généralement de payer son adhésion en vue de livrer sa production à la coopérative qui lui verse avances et ristournes et il élit les délégués du centre coopératif auquel il appartient. Sa participation reste donc marginale et conditionnée par l'espoir d'une bonne vente de sa récolte, la possibilité de crédits pour l'équipement agricole ou certaines obligations sociales et par l'assurance de bénéficier d'avantages liés à son statut de coopérateur (distribution d'engrais, de produits phytosanitaires, des crédits FONADERP, etc...). Si un acheteur privé vient lui proposer l'achat comptant de sa récolte, il ne se sentira pas vraiment engagé vis-à-vis de son centre coopératif. Voilà pourquoi la bonne marche de la coopérative reste liée à l'intervention permanente de l'Etat, directe par l'attribution du monopole et le contrôle incessant de la gestion financière, indirecte par l'attribution de crédits, de produits à donner aux adhérents, etc...

La coopérative au plan sociologique permet souvent le renforcement du pouvoir des chefs traditionnels (notamment dans l'Ouest et le Nord-Ouest) quand elle n'est pas présidée par le personnel politique local, ce qui en dénature la

(1) CHAMPAUD (J.), 1969 -p.4.

portée participative. D'autre part, elle ne se maintient et ne se développe que grâce à l'aide de l'Etat au point d'être parfois perçue comme un de ses appendices. On a pu dire que l'UCCAO comptait "45.000 adhérents contraints" dans les années soixante-dix après l'attribution du monopole de la collecte et de la vente du café Arabica dans l'Ouest. Cela a amélioré la qualité du produit livré sans satisfaire les adhérents les conduisant à souhaiter parfois l'abolition du monopole. Diverses pratiques (détermination de la catégorie de produit, pesée, intervention d'intermédiaires pour l'achat) comportent le risque d'abuser le planteur. D'autre part, le retard dans le paiement de la récolte livrée reste partout la chose la plus mal acceptée.

Peut-on parler dans ces conditions de coopérative, quand le pouvoir est partagé entre l'Etat et les groupes d'intérêts locaux, quand le planteur reste passif et parfois dupé et que l'éducation coopérative ne se développe pas ? Il faut noter cependant, qu'une coopérative de ce type, bien gérée et économiquement viable, a ses raisons d'être et que le monopole entraîne un assainissement du marché et une amélioration de la qualité du produit. Reste à en faire un instrument de participation des adhérents à la responsabilité. Est-il vrai que "l'analyse de la mentalité et de la structure traditionnelle des Bamiléké a prouvé qu'ils n'étaient réceptifs que sous une certaine contrainte" ? (1). Le développement rural implique-t-il la contrainte et le dirigisme ou se laisse-t-on tenter par une inclination naturelle faute de personnel et de temps pour convaincre ?

L'élargissement du mouvement coopératif à d'autres secteurs ouvre de nouvelles perspectives intéressantes et notamment au niveau de la collecte de l'épargne et de l'intégration des femmes au développement par le biais des coopératives féminines de vente.

Le rapide succès des Crédits Unions, coopératives d'épargne et de crédit qui ont démarré en 1964 dans l'arrondissement de Njinikom (Menchum), laisse espérer de nouvelles ressources mobilisables pour le développement rural.

Tableau 11: Les Credit Unions : croissance (1969-1975) et répartition géographique en 1975.

Province ou date	Nombre de C.U.	Adhérents	Montant de l'épargne	des prêts
1969	65	4.000	16.000.000	10.000.000
1970	127	8.470	40.700.000	23.750.000
1975	202	31.146	548.500.000	318.300.000
Sud-Ouest	70	12.305	331.900.000	177.300.000
Nord-Ouest	121	17.713	211.300.000	141.000.000
Ouest-Littoral	11	1.128	5.300.000	-

(1) ILLY (H.), 1974.

Ces coopératives ne sont nombreuses qu'en région anglophone et sont alimentées à 64 % par des non-agriculteurs et à 19 %^{par} des femmes. 40 % des prêts étaient destinés à des projets de construction contre 9 % pour des projets agricoles et 18 % pour réaliser des affaires selon l'enquête menée par R. GRUBER. On notait cependant que la Credit Union League tendait à se substituer aux banques privées pour avancer aux coopératives d'achat des produits d'exportation les crédits de campagne nécessaires et les crédits d'équipement pour l'achat de camions, de machines, etc... Par ce biais, les citadins et salariés participaient directement au développement rural. Exemple rare au Cameroun.

Les coopératives de femmes peuvent fonctionner aussi bien, voire mieux, que celles tenues par des hommes et dégager des profits. En zone anglophone, la vente de l'huile de palme industrielle de la PAMOL et de la C.D.C. dans les villes et les bourgs tend à devenir un monopole des coopératives féminines, où les "natives" se taillent la part du lion éliminant Ibo et Bamiléké de ce secteur. A Kumba, la coopérative a vu le jour en 1971 sous la présidence de la responsable de la section féminine du Parti. Les profits ont atteint 6 millions de F.CFA dès 1973/74, un camion a été acheté en 1975 et le nombre des adhérents a dépassé les 1.500 en 1976. D'autres coopératives de production et de vente de produits vivriers se sont organisées dans la région de Bamenda et en pays nso (maïs, riz, pommes de terre, etc...).

Au total, il convient de se demander si l'on a tiré tout le parti possible du mouvement coopératif au Cameroun. La réorganisation actuelle du mouvement (1) laisse entrevoir un avenir certain aux coopératives. Toutefois, la faible place laissée au secteur dans la réalisation des objectifs du 4ème plan conduit l'observateur à penser que l'on doute des capacités des entreprises coopératives à devenir des pôles de développement. Or il s'agit d'un moyen parfaitement adéquat pour fonder le développement sur et pour le monde rural et d'y inclure la dimension pédagogique que peut seul donner un projet au "ras du sol" et dont la communauté villageoise aurait la charge. La participation paysanne doit donc être vécue comme un atout et non comme une contrainte.

III 2d. Les nouvelles formes d'organisation des producteurs.

A côté des complexes agro-industriels, hors de la mouvance des grands organismes d'encadrement et de vulgarisation, prenant parfois la forme de coopératives, se développe une série de plantations villageoises bénéficiant des méthodes

(1)-Loi 73/15 du 7/12/1973 et décret d'application n° 74/874 du 29/10/74. Participent à la réorganisation sous l'impulsion de la Direction des Coopératives, le CENADEC, le BIT, des volontaires américains et allemands. On a prévu la création d'un Fonds d'Education alimenté par les coopératives et on va utiliser les collèges coopératifs d'Ebolowa et de Bamenda.

et des avantages des blocs agro-industriels. Ces planteurs peuvent être liés à un complexe agro-industriel ou s'occuper ensemble d'un bloc communautaire intégré dans un plus vaste ensemble pour disposer de la dimension suffisante pour avoir une usine de première transformation du produit brut, le tout organisé sous forme coopérative.

Les plantations villageoises autour des complexes agro-industriels qui ont pris en Côte-d'Ivoire une extension considérable restent au Cameroun modestes. Des projets de ce genre ont existé depuis longtemps en zone anglophone.

L'exemple de la coopérative DIBAJO groupant trois villages du secteur de Dingombi montre la voie et indique les limites de ce genre d'opération. Dès 1969, était lancée dans ces villages une palmeraie collective après qu'une tontine ait été créée à l'initiative d'un citoyen avec la participation des seuls natifs des villages restés sur place ou émigrés en ville. Le rôle des Volontaires du Progrès et du citoyen-président de la coopérative ont été essentiels dans le démarrage de l'opération. Le travail se fait par équipes à jour fixe sans aucune rémunération autre qu'une compensation-transport, mais lassitude et absentéisme n'ont permis de planter que 15 ha sur les 250 envisagés en 4 ans. Cet exemple indique que l'on n'a pu surmonter plusieurs problèmes : rémunération du travail effectué et partage des fruits de la récolte, maintien de l'ardeur au travail pendant les 5 ans de non-production des arbres.

Les expériences menées dans le Sud-Ouest sous l'égide du diocèse de Buéa à Mbonge (département de la Ndian), Nchang (Manyu) et Widekum (Momo) pour constituer des plantations co-gérées sous forme coopérative apportent quelques enseignements supplémentaires. Ces opérations ont été, en effet, techniquement et humainement mieux préparées que celle de Dingombi et ont abouti à des résultats tangibles.

Au niveau de l'organisation à Nchang par exemple, en 1979, il existe une coopérative secondaire comprenant trois centres coopératifs regroupant les adhérents de 11 villages différents (296 membres et 140 ha de palmeraies communautaires). Toutefois, le système a dû être ouvert à des non adhérents (130 possédant 260 ha), les contraintes coopératives empêchant une progression satisfaisante de l'aire plantée. L'huilerie est en cours de montage et devrait traiter la production de 900 ha de palmeraies à sa pleine capacité. Les membres des coopératives ont créé des palmeraies communes de 3 à 68 ha, la moyenne se situant entre 6 et 10 ha. Chaque membre possède autant d'actions de la palmeraie commune que de jours de travail qu'il y a effectué : 20 j par membre donnent droit à une action. En cas de décès, la part du défunt est transmissible à ses héritiers désignés.

Il en résulte des palabres pour déterminer le nombre de jours de travail exécutés par membre et une absence d'initiative individuelle qui se traduit dans l'entretien des palmeraies. Les adhérents pourtant, appartiennent tous au groupe ethnique autochtone, il ne s'est pas établi à ce jour de hiérarchie entre les membres du comité de la coopérative et les autres. L'appel à l'assistance technique enfin, est venue de la base qui avait tenté, seule et malgré la jalousie envahissante, de mettre sur pied une palmeraie communautaire. Et parmi les pionniers on notait d'anciens fonctionnaires ayant servi au Nigéria et d'anciens manœuvres de la CDC. Autant d'atouts humains pour réussir.

Le rapport SWYNNERTON (1), préparant l'avenir de CDC, suggérait trois solutions :

- installation de blocs industriels centraux et de petites exploitations environnantes (thé, palmier à huile, hévéa) dans les domaines les plus éloignés de Victoria bien évidemment ;
- vente sous forme de parcelles paysannes de domaines à créer (2 ha pour le thé, 3,3 ha pour l'hévéa, 5 ha pour le palmier à huile) ;
- utilisation des usines de traitement existantes par de petits exploitants indépendants pour ces mêmes cultures.

Tableau 12 : Production des "small holders" de la CDC.

	1970/71	1971/72	1972/73	1973/74	1974/75	1975/76	1976/77
Huile de P. t	57	72,2	40,8	516,2	746,8	506,9	264
% CDC	0,6	0,6	0,3	2,8	4,0	2,3	1,2
Palmistes t.	12	21,5	12,7	153,9	161,7	101,1	42
% CDC	0,4	0,7	0,4	3,3	4,0	2,4	1,2
Caoutchouc t.	64	106	122	172	169	151	146
% CDC	0,8	1,2	1,2	1,7	1,7	1,4	1,2

Le tableau ci-dessus donne une idée de l'importance relative des exploitations familiales dans la production d'huile de palme, de palmistes et de caoutchouc de la CDC. En fait, il s'agit d'exploitants agricoles de taille moyenne (10 ha et plus) employant de la main-d'oeuvre salariée pour la plupart, qui approvisionnent la CDC. Certains d'entre eux appartiennent même à la société à divers titres, d'autres sont commerçants ou fonctionnaires. Mukete Plantation Ltd. ou Bonanza estates, les deux plus grands, ne sont pas autre chose que de mini-complexes agro-industriels insuffisamment équipés. Ainsi, l'appât du profit aidant,

(1) SWYNNERTON et al., 1964

les "plantations villageoises" qui se développent autour des blocs industriels sont généralement aux mains de non-ruraux qui spéculent.

Le 4ème plan à la suite du troisième prévoit une extension importante des "plantations villageoises" autour des complexes agro-industriels : près de 4.000 ha pour le palmier à huile (SOCAPALM, CDC, PAMOL) ,1.000 ha pour l'hévéa (autour de Mukonje et Kompina, domaines de la CDC), 500 ha pour le thé (à Djuttitsa, CDC). Il est probable que ces objectifs seront difficilement atteints : la situation foncière autour des grandes plantations et la présence d'"étrangers" pèsent lourdement sur les possibilités d'extension des "small holders schemes".

Dans les arrondissements d'Eséka et de Messondo, une enquête conduite par l'administration pour constituer des blocs de palmeraies sélectionnés cultivés en équipe, révélait un intérêt mitigé vis-à-vis de l'opération. P. TJEEGA (2) en voyait la raison dans l'individualisme bassa, le problème foncier (contrôle des meilleures terres par les aînés), la concurrence du cacaoyer et la méfiance des Bassa vis-à-vis des éléments étrangers.

La structure reste relativement démocratique et les autorités traditionnelles jouent un moins grand rôle que les anciens émigrés revenus au pays. Et si le système n'est pas très incitatif, il intéresse suffisamment les villageois pour les pousser à adhérer. Les membres en effet, ne travaillent au plus que 2 ou 3 jours par semaine dans la plantation communale et peuvent se consacrer à d'autres activités.

L'assistance technique extérieure se fait sentir à plusieurs niveaux et a contribué à la réussite de l'opération: aide financière d'organisations charitables (Oxfam britannique, Misereor allemande, Catholic Relief Services américaine.), coordination du projet par un manager et un agronome expatriés, fourniture de moyens mécaniques pour le défrichage, d'engrais, de produits phyto-sanitaires, construction de routes, installation d'une huilerie, etc... Les services de l'unité centrale (bureaux, matériel, pépinière, huilerie), gratuits pour les coopérateurs sont à payer par les non-adhérents. Ceux-ci ne peuvent recevoir d'aide s'ils ont plus de 5 ha et leur exploitation doit se trouver dans un rayon de 20 km de Nchang.

Même en l'état, le programme est une réussite sociale même avec les modifications subies, il est trop tôt pour juger de sa réussite économique et financière. Dernier point : comment va se réaliser la camerounisation de l'encadrement ?

(2) TJEEGA (P.), 1974.

Va-t-on assister à une "bureaucratisation" du projet ou les coopérateurs prendront-ils en charge la gestion de l'usine et de l'unité centrale ? Tout le problème est là.

Le Troisième Plan estimait que le programme de plantations paysannes de palmiers sélectionnés "sera établi sur la base d'enquêtes socio-économiques approfondies" et que "les problèmes liés à l'encadrement et à l'organisation des producteurs doivent être résolus de manière empirique" (1). Les exemples cités viennent renforcer les conseils des planificateurs. Reste à les appliquer.

III 3 - Ambitions et désillusions des interventions intégrées.

Par interventions intégrées il est convenu d'entendre d'une part les zones de développement à vocation multiple, les cas de colonisation exceptés, et d'autre part l'animation rurale et le développement communautaire.

Dans le premier cas une action en profondeur s'effectue sur une population d'une zone géographiquement délimitée visant à améliorer les structures de production, les conditions de vie et à changer les "mentalités" : tous les types de producteurs sont touchés mais les jeunes et les femmes recevront une attention spéciale (formation, installation) et des travaux d'infrastructure économique et sociale seront exécutés. Une administration régionale parallèle, court-circuitant les structures habituelles, disposant du pouvoir de décision, de l'avantage que lui procure un encadrement de terrain très serré et de l'autonomie financière verra le jour. Des études pluridisciplinaires permettront de dégager un véritable plan d'aménagement régional. La vente de moyens de production, l'attribution du crédit, la commercialisation de la production seront utilisées pour maîtriser et orienter le processus de développement régional. Par ce biais, le remodelage des structures de production, mais aussi des structures et hiérarchies sociales peut être obtenu. Inutile de dire que ce type d'intervention a la faveur des sociétés d'études, enfin libres d'expérimenter leurs idées, souvent généreuses, sur le terrain.

L'animation rurale ou sa version anglophone, le développement communautaire, n'a ni les mêmes objectifs, ni les mêmes moyens d'action. Ici aussi on cherche cependant à modifier les "mentalités" par une action continue sur le terrain auprès des populations. Mais il ne s'agit nullement de remplacer l'appareil d'Etat bien au contraire. Théoriquement, l'animateur est censé aider les villageois à formuler leurs besoins collectifs, à utiliser la compétence des services techniques

(1) IIIème Plan de développement économique et social, 1973 -p.133.

si nécessaire, à s'organiser pour résoudre par leurs moyens propres leurs problèmes. Il ne cherche pas à modifier concrètement ni les structures de production ni la société villageoise. Il s'appuie sur ce qui existe pour amener la communauté à une prise de conscience des problèmes de développement dans le cadre de groupes fonctionnels (type comité de développement, etc...). Il ne peut être que non directif n'ayant d'autre moyen d'action que sa faculté de convaincre qui reste limitée par sa qualité de représentant de l'Etat et son intervention ponctuelle faible (au mieux quelques réunions par an).

III 3a. Les zones de développement rural intégré : ZAPI de l'Est et WADA

Le Cameroun a connu un engouement pour ce type d'opérations lors des 2è et 3è Plans quinquennaux où nombre de ces projets furent liés à une certaine philosophie du développement (1). C'est ainsi qu'ont vu le jour les projets suivants : zones d'Action Prioritaires Intégrées de l'Est et du Centre-Sud (CINAM), mise en valeur de la plaine de Ndop (BDPA), du périmètre de Wum (assistance allemande), petits projets d'Ombessa (IPD), Babimbi (aide protestante), Bangem (aide catholique hollandaise). D'autres opérations prévues n'ont jamais vu le jour. L'échec et les réorientations ont été le lot de certaines : Wum, Ndop, Bangem. Il n'en reste pas moins que le cas des ZAPI de l'Est témoigne par sa réussite exemplaire de ce type de développement. Nous analyserons ensuite, le cas de la Wum Area Development Authority (WADA).

Le choix (2) des zones a été conditionné par la densité, l'activité de la population et l'accessibilité de la zone. Ainsi, ont été sélectionnées les ZAPI de Nguemendouka (1967), Doumé (1969), Angossas (1971), Diang-Belabo (1976) et Mbang (1977). Dans chacune des zones, a été créée une Entreprise de Progrès Local (EPL) destinée à atteindre la maturité en cinq ans. Au départ, la ZAPI devait être en mesure d'accomplir les fonctions qui lui étaient imparties : assurer la formation et la promotion technique et commerciale de sa zone, fonctionner sur ses ressources propres. L'économie monétaire basée sur le café Robusta et le cacao devait être améliorée : doublement des rendements en 1975, triplement en 1980 pour le café.

Dans chaque zone est mise en place une "Entreprise de Progrès Local" représentée au niveau du groupe de villages par une succursale regroupant de 700 à 800 planteurs. L'EPL doit s'appuyer directement sur des associations de base des planteurs de petite taille : les comités de développement de village (CODEVI) et les comités de développement de succursale (CODES). Par ces organisations, on pense assurer la prise en charge du développement par les populations. Chaque entreprise fonctionne comme une société privée tout en restant conventionnée avec

(1) où se sont illustrés entre autres les élèves du R.P Leuret (CINAM) et ceux de l'IEDES (à l'Institut Panafricain de Développement notamment), catholicisme et personnalisme allant de pair.

(2) CINAM, 1966 - ZAPI est, dossier de présentation.

l'Etat et contrôlée par lui. L'intégration est à la fois verticale pour tout ce qui concerne la production (cultures de rapport ou vivrier) et horizontale pour les opérations de promotion économique et sociale du milieu. Les résultats attendus se situent à plusieurs niveaux : croissance rapide de la production de café et valorisation sociale des biens matériels.

A ce niveau du projet, on sent le "moralisme chrétien" de l'opérateur du développement voulant détourner de la bière, "de la recherche du prestige, de biens nuisibles"(1), le planteur nouvellement enrichi. Aussi, organise-t-on la consommation de biens importés dans des magasins offrant des produits de première nécessité ou conformes aux objectifs de production ou de consommation du Plan. Ainsi, voyons-nous le "zapien" pris en charge de A jusqu'à Z, conditionné de manière paternaliste, par le "maître-développeur". Cette démarche ne rappelle-t-elle pas celle d'UNILEVER dans ses plantations industrielles (2)? Mais ici, le "sale" profit n'est point la motivation essentielle. Au contraire, en 5 ans on va tripler le revenu du planteur et on en fera ^{par} la même occasion un agriculteur moderne et un consommateur discipliné. Il ne peut que l'être d'ailleurs, enserré qu'il est dans un tissu de contraintes : monopole de la commercialisation dans la zone, crédits outillage/engrais/produits phytosanitaires, qui le lient à l'E.P.L., crédits habitat, magasin "zapien" à sa porte. Comment ne pas être pour le progrès avec une participation aussi subtilement maîtrisée ?

Il faut reconnaître la cohérence sans faille de ce projet et sa logique intégrale. On a tiré parti des leçons des innombrables échecs et on se donne les moyens de corriger tout dérapage incontrôlé de la situation : on évite la sectorialisation, la multiplicité dans l'incohérence et le déséquilibre fonctions-moyens (ceux qui ont la compétence possèdent les moyens dans les ZAPI !), comme le dit l'un des penseurs des ZAPI (3).

La société régionale des ZAPI de l'Est créée le 2/09/72 après 5 ans d'expérimentation se composait en 1978 de 5 établissements maîtres d'oeuvre du développement dans trois départements (Haut Nyong, Lom et Djerem, Kadéi) et utilisait les services de près de 500 agents. Son objectif consistait à couvrir l'ensemble de la province de l'Est et à toucher les femmes (31 animatrices des programmes féminins recrutées en 1977/78) et les jeunes en liaison avec l'Office National de Participation au Développement. Le développement des cultures vivrières,

(1) LENGLART (J.), 1972 -p.204.

(2) COURADE (G.), 1978 -pp 108-112 et p 152.

(3) TROUVE (J.), 1974 -pp. 287-289.

entamé en 1972, a reçu dès 1976/77 une impulsion nouvelle grâce à l'aide suisse dans les ZAPI de Doumé et de Diang-Belabo, les plus accessibles. L'ampleur des tâches exécutées par les ZAPI est tout à fait remarquable : encadrement technique du café et du cacao, diversification des cultures, animation rurale, entretien des pistes, amélioration de l'habitat (tôles, ciment...), émergence de groupes coopératifs, relais du FONADER dans la distribution des crédits, commercialisation du café, du cacao, des produits vivriers et approvisionnement en biens de première nécessité. Elles ont réussi à faire "auto-gérer" les opérations d'achat par les villageois eux-mêmes.

La politique appliquée par l'Entreprise Régionale d'Approvisionnement pour les Paysans tend à privilégier certains articles favorables au développement, à maintenir les prix à un niveau plus bas que les commerçants privés et à inciter les paysans à créer des boutiques villageoises. Ce service opérationnel en 1974 seulement, vendait pour 140 M de F.CFA de marchandises en 1977/78 aux paysans qui avaient reçu des ZAPI un revenu de 900 M de F.CFA pour la même année soit un montant de 15 % des revenus.

Tableau n° 13: Les activités des ZAPI de l'Est de 1967/68 à 1977/78.

Date	EPL en fonctionnement	Pulvérisateurs attribués	Consommation d'engrais (T)	Crédits attribués M de F.CFA	Cacao acheté	Café marchand commercialisé (T)	Produits vivriers commercialisés (T)
1967/68	1	110	95 (1)	2,5	318(1)	703	-
1972/73	3	263	201,7	15,7	750	2277	-
1977/78	5	501	422,0	66,5	1410	1558	770

(1) 1968/69

(2) remboursés à 84 % en 1977/78.

Que conclure ? Les ZAPI de l'Est n'ont pas atteint le seuil de rentabilité financier espéré malgré les extensions récentes. La production des cultures de rapport n'a pas augmenté aussi rapidement que prévu. Sur le plan social, elles touchaient en 1975, 113 villages, 8000 planteurs, quelques 40000 hab., à peu près le même nombre de personnes que la CDC avec ses quelques 15.000 salariés. L'impact social des ZAPI sur les populations est une réalité tangible même si l'on a utilisé des "leaders", tel que le scolarisé, l'ex-migrant ou même l'ancien combattant pour faire passer le message du progrès, substituant ainsi de nouvelles notabilités

aux anciennes. Les ZAPI n'ont sans doute pas concrétisé les rêves des promoteurs dont le langage technocratique a été conservé. Il n'empêche qu'il s'agit d'une réussite remarquable dans le contexte camerounais dont les retombées de tous ordres ne peuvent se comparer avec celles d'une grande plantation industrielle. Il est permis de se demander si une expérience aussi contraignante aurait réussi dans un contexte non marginal où elle a pu remplir un vide.

A Wum, dans la province du Nord-Ouest, même situation déshéritée dans une région excentrique touchée par l'exode rural. Et pourtant les potentialités agricoles et pastorales sont grandes sur ce plateau de 1000 m d'altitude recouvert de cendres volcaniques récentes.

Démarré en 1965, fort ambitieux, le projet WADA a connu des fortunes diverses, tiraillé qu'il fut entre les Allemands, promoteurs du projet, et le gouvernement fédéral, avant de prendre son style actuel. Les promoteurs avaient l'intention d'édifier une ferme de type industriel, servant de champ d'expérimentation et devant ultérieurement s'autofinancer, de procéder à une colonisation dirigée de la zone, de former des exploitants et de les encadrer. Il a été finalement décidé, alors que 1,2 milliards de F.CFA avaient été dépensés au cours des deux premiers Plans, d'orienter le profit vers l'encadrement des agriculteurs et éleveurs voisins, et la vulgarisation agricole (introduction de la culture attelée, de l'agriculture de groupe, diversification des cultures, assistance aux coopératives, diffusion de la menuiserie et de la production laitière).

La ferme centrale qui dispose de 8000 ha de terres, d'un équipement très important, exécutait en 1975, les tâches suivantes :

- production de café Arabica et de riz;
- expérimentations agronomiques sur le riz, l'orge, le blé, le kénaf, les légumes et le café Arabica;
- production de semences (riz, café) et de plants d'eucalyptus (reboisement);
- traitement du riz de la ferme (198 T) et des agriculteurs voisins (95 T);
- location de matériel agricole, tracteurs notamment (15 000 F.CFA 1'ha);
- fabrication de mobilier et de maisons;
- vulgarisation de la traction animale démarrée en 1976;
- encadrement de fermes communes (depuis 1973/74) au nombre de 20, intéressant 138 agriculteurs répartis dans un rayon de 20 km autour de Wum; promotion de l'agriculture intensive auprès de la population masculine peu portée sur le travail de la terre avec introduction de nouvelles cultures : la WADA fournit les engrais et procède aux labours avec le tracteur (remboursement des aménagements et des prestations sur 7 ans);
- programme d'agriculture de groupe (2 villages : 90 exploitants): autour de jeunes

pionniers formés, il est prévu de constituer des coopératives de production et d'épargne et l'utilisation de la traction animale doit y être faite; on doit également tenter d'associer l'homme et la femme au travail agricole;

- assistance au mouvement coopératif : création d'une coopérative polyvalente à Wum en 1974, qui sera amenée à prendre en charge l'unité centrale WADA;
- production de lait et de fromage;
- introduction de l'élevage des lapins.

A lire ce vaste programme aux résultats aussi maigres après 10 ans de fonctionnement, quand on sait que l'unité centrale reste déficitaire avec ses 200 salariés, que les subventions vont s'élever à 800 millions de F.CFA pour les 3ème et 4ème Plans (1), qu'il a fallu attendre 1976 pour se rendre compte que le tracteur n'était pas la machine la mieux adaptée à la situation, on reste étonné de voir se poursuivre une expérience aussi coûteuse et aussi peu efficace (2). Car, la diffusion de la culture attelée (et d'une technologie adaptée) comme l'assistance aux coopératives - les deux aspects positifs du projet version actuelle - auraient pu se faire à moindre coût sous d'autres formes.

A ce stade du projet, on fait un peu de tout sans conviction. L'équipement imposant, made in Germany, conviendrait peut-être dans une grande plantation industrielle, pas dans une zone où le revenu moyen annuel se situe entre 5 et 10000 F.CFA par an et où la taille des exploitations excède rarement 0,5 ha, exclusivement cultivées par les femmes (3).

III 3b - Animation rurale et développement communautaire

Les principes sur lesquels repose l'animation rurale se fondent sur quelques idées simples. Le progrès ne peut être que global et agriculture, santé et éducation doivent s'améliorer ensemble. Le mouvement vers le progrès doit venir d'en bas, de la communauté villageoise tout entière. Il convient donc d'obtenir son adhésion interne. Il faut donc "organiser" le développement, c'est à dire mettre en place une structure propre à susciter l'initiative et la participation paysannes. L'animateur doit être un paysan-pilote, nécessairement sélectionné et spécialement éduqué, son esprit ouvert à toutes formes de progrès, il fera comprendre et adopter les directives agricoles, diffusera la méthode d'alphabétisation fonctionnelle et transmettra les règles d'hygiène et de santé (4). Cette vision bucolique des communautés rurales ne correspond évidemment en rien à la réalité.

(1) Ce qui va porter le coût du projet à 2 milliards en 1981.

(2) Ce genre d'expérience ruineuse n'est pas le lot de la seule assistance allemande. La Hollande à Bangem, le RDPA (France) dans la plaine de Ndop se sont illustrés de pareille manière.

(3) DRECHSLER (H.D.), et al., 1974-p.38 et EKPENYONG et al., 1972 -pp. 12-13.

(4) SOGEP, 1960 -p. 90.

Comme le démontre A. MEISTER (1), les communautés rurales refusent souvent le développement tel qu'elles se le^{ra} présentent, car il implique leur éclatement. Et aucun développement harmonisé ne peut éviter cet éclatement. Nous l'avons vu en particulier avec les Mafa et l'école. Il serait simpliste de croire à la plasticité illimitée des communautés.

D'autre part comment ne pas se rendre compte que la tâche de l'animateur consiste surtout à faire adopter ce qui a été défini comme progrès (techniques culturelles par exemple). Dans la pratique de type français, l'animateur doit faire acquérir aux paysans une nouvelle mentalité : le paysan subit, il ne choisit pas. Il est instruit, non éduqué; il applique les instructions et il s'entraîne à les reproduire. La pédagogie directive ici, a seule droit de cité dans la formation des hommes quel que soit le secteur, à l'image de ce qui se fait en France officiellement. L'animateur, quand il a l'occasion d'animer, se comporte généralement comme un instructeur ou un vulgarisateur. D'ailleurs, il est jugé sur les résultats quantifiables de son action : sur ce que les hommes produisent, non sur les hommes qu'il y a derrière les producteurs. La fin justifie donc les moyens. Les impulsions données à la base seront donc fonction des directives données d'en haut. On veut un comité de ceci ou de cela, il faut "mobiliser" la population pour telle ou telle action, on a décidé de créer des associations. Qu'à cela ne tienne : on désignera des "volontaires", la plupart du temps passifs. La passivité ou la fuite sont en fait les deux formes de refus des sociétés rurales qui font bon accueil aux nouvelles formes d'organisation, tant qu'elles aident à renforcer leur autonomie sans provoquer de changement réel (cas des coopératives dans l'Ouest ou le Nord-Ouest par exemple).

Pour compléter le tableau de l'animation rurale mise en place en 1963 au Cameroun francophone, il suffit de relire le troisième Plan ou de reprendre les observations de F. VINCENT (2). Les deux documents analysent l'échec des efforts menés dans ce domaine et ils avancent les causes suivantes :

- objectifs trop ambitieux et imprécision des actions à mener : l'animation se fait dans le vide;
- incompétence notoire des animateurs et comportements bureaucratiques;
- organisation inadéquate : une équipe mobile par arrondissement faisant de brefs passages dans les villages ne peut modifier en profondeur les mentalités ;

(1) MEISTER (A.), 1977

(2) 3ème Plan, 1973 -p. 359. VINCENT (F.), 1974 -p.95.

- le système de réunions mélangeant vieux et jeunes ne favorise pas l'expression de ces derniers qui pourraient dynamiser la communauté villageoise;
- enfin, "on peut se demander quelle est l'efficacité réelle de l'alphabétisation des adultes au regard du développement économique" (1).

Ce constat ne remet pas en cause l'idée d'animation rurale, qui devrait être non directive et porter en haut lieu les idées de la base en matière d'auto-développement.

Les objectifs du développement communautaire de la tradition anglophone ne sont guère différents de ceux de l'animation rurale. La méthode d'intervention et les pratiques diffèrent cependant beaucoup : intérêt pour les réalisations concrètes utilisant technologie intermédiaire et investissement humain ("labour intensive method"), importance de l'action vers les femmes, mise en place de filières de formation non conventionnelles. Il n'échappe pas cependant à la sectorialisation des actions éducatives, à la directivité et aux comportements bureaucratiques. Ici aussi, la recherche de leaders retient l'attention des responsables. Au total, et grâce d'une part à l'aide suisse et néerlandaise (section technique et action féminine), d'autre part à une meilleure réceptivité de la population et à la coopération des services techniques, le développement communautaire a un impact bien plus profond que son homologue francophone. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on tente de le faire fonctionner à l'est du Moungo.

(1) 3ème Plan, 1973 -p. 359. A quoi sert d'apprendre à la grand-mère à écrire son nom quand on n'arrive pas à scolariser tous les jeunes enfants ?

III 4. Quelques tentatives d'actions spécifiques.

De nombreux responsables n'ont jamais cru à la réussite des interventions intégrées, notamment de l'animation rurale. C'est le cas en particulier au nord du pays. Agents Régionaux de Développement et Equipes mobiles d'animation y avaient déjà fait la preuve de leur efficacité très limitée moins de deux ans après leur mise en place. Par contre l'organisme d'encadrement de la culture cotonnière a consenti un effort prolongé en faveur d'une action spécifique portant sur l'amélioration des techniques culturelles employées par ses cultivateurs.

L'amélioration de ces techniques de culture comprenait l'utilisation d'engrais, de produits phyto-sanitaires et surtout la diffusion de la culture attelée.

L'utilisation d'engrais n'a pas toujours donné des résultats probants dans le nord du pays. Leur rentabilité reste assujettie à une pluviométrie trop irrégulière. D'autre part, la hausse du prix des engrais de 441 % entre les seules années 1970 et 1975 en limite fortement les possibilités d'utilisation par les cultivateurs, même avec l'aide de la caisse de stabilisation du coton. On estime maintenant que le cultivateur de coton devrait déboursier 40 000 francs d'engrais pour un hectare de coton. En fait, il n'en paie lui-même effectivement que la moitié (1). S'il payait les engrais à leur prix réel, il devrait être certain de récolter au moins 600 kilos par ha pour rentrer dans ses frais sans compter son travail. Même avec la prise en charge d'une partie des engrais, les cultivateurs trouvent encore trop élevés ces prix et supportent mal la retenue au moment de la récolte. Pour cette raison, on a supprimé leur participation au paiement des produits insecticides qui sont maintenant distribués gratuitement.

III 4a. Diffusion de la culture attelée dans le Nord.

En revanche, le Service de l'Agriculture et l'organisme d'encadrement du coton ont fait porter depuis longtemps leurs efforts de développement rural dans le Nord sur la diffusion de la culture attelée, considérée comme une amélioration indispensable aux techniques de culture traditionnelle à la houe.

La culture attelée commença à se répandre aux environs des postes agricoles créés pour la plupart à partir de 1954. Mais l'achat des boeufs et de la charrue supposait des dépenses hors de portée de la grande majorité des paysans. Une aide financière s'imposait. A partir de 1957 les cultivateurs purent disposer de prêts remboursables en 3 ou 4 ans sur les récoltes. Après quelques années, l'organisme prêteur, la Banque Camerounaise de Développement restreignit les possibilités de

(1) Il n'est pas inutile d'évoquer à ce sujet les difficultés de fonctionnement de la Société Camerounaise des engrais (SOCAME) installée à Bonabéri dans la banlieue de Douala.

prêts en raison des difficultés de recouvrement des ~~crédits~~^{prêts} "culture attelée", supprimés en 1961-62, reprirent en 1963 mais de façon plus limitée (maintien des prêts pour l'acquisition des charrues mais suppression pour l'achat des attelages).

Le FAC (Fonds d'Aide et de Coopération) puis le FED apportèrent leur aide financière sous forme de subventions. Mais à mesure que ces subventions diminuaient, le prix des charrues subissait des augmentations régulières (1). Malgré tout, les revenus procurés par les récoltes de coton croissantes engageaient les paysans à acheter leur matériel au comptant. A cet égard, 1970 fut une bonne année pour la diffusion de la culture attelée, la récolte exceptionnelle de coton permettant à beaucoup de paysans de s'équiper. Les distributions de charrues sont encore importantes en 1971 sur la lancée de l'année précédente. Puis elles diminuent de plus en plus en 1972 et 73. La production cotonnière ne cesse alors de régresser, restreignant d'autant les revenus agricoles. Beaucoup d'attelages disparaissent soit par épuisement des boeufs consécutif à la sécheresse, soit par leur vente pour satisfaire des besoins familiaux autrefois assumés par les ventes de coton. Or, la disparition de l'attelage signifie presque toujours l'abandon de la culture attelée par le paysan. Au contraire, si sa charrue est cassée ou volée, il peut toujours en emprunter une autre à un voisin.

Les statistiques des charrues vendues en 1964 et 1974 sont intéressantes à commenter.

Tableau n° 14: Nombre de charrues en circulation dans le Nord selon le département : situation en 1964 et 1974.

Département	1964	1974	% d'accroissement
Adamaoua	?	420	?
Bénoué	2 000	4 450	112,5
Diamaré	3 440	3 600	4,6
Logone et Chari	?	?	?
Margui-Wandala	1 310	2 100	60,3
Mayo Danay	1 053	1 450	37,7
NORD	7 803	12 020	54,0

Les progrès de la culture attelée pendant cette période sont surtout sensibles dans le département de la Bénoué. Par contre, le nombre de ^{charrues} attribuées dans le Diamaré reste stationnaire, peut-être par suite d'un équipement déjà achevé. Mais on sait aussi que la sécheresse des ^{premières} années 70 a provoqué

(1) Ces augmentations ont résulté du remplacement des charrues importées par du matériel fabriqué localement à partir de 1966.

un transfert de l'aire de production cotonnière vers la Bénoué moins touchée par les aléas climatiques et disposant de sols neufs en cours de défrichement. L'évolution de la répartition des charrues illustre donc les modifications qui affectent la culture cotonnière.

Une analyse plus fine par canton montrerait de grandes variations. Dans certains cantons, on atteint un seuil de saturation en charrues alors que d'autres restent sous-équipés. En plus de l'importance variable de la culture cotonnière, il faut mettre en cause une plus ou moins grande réceptivité des ethnies à la culture attelée. D'une façon paradoxale les Foulbé qui connaissent le mieux les animaux, seraient les plus réticents (1).

Du tableau des attelages maintenus en activité en 1973 ressortent des variations qu'on peut recouper avec les précédentes.

Tableau n° 15: Proportion d'attelages en activité en 1973 par rapport à l'année d'obtention du prêt.

Département	1969	1970	1971	1972
Adamaoua	?	?	?	?
Bénoué	58,7%	66%	75%	78%
Diamaré	33	41	46	57
Logone et Chari	-	9	32	30
Margui-Wandala	43,5	44,8	48,3	56,6
Mayo Danay	42	65	51	75
Total Nord	42,4	53,3	50,8	62,4

Le grand nombre d'abandons d'attelage en rapport avec la sécheresse de 1971 est sensible pour l'ensemble de la région, mais il est plus grave dans les départements situés au nord (Mayo Danay et Diamaré) que dans la Bénoué. D'autre part, un département pourtant riche au point de vue agricole comme le Diamaré (premier producteur de mil et de coton), ayant le premier bénéficié de la diffusion de la culture attelée, ne maintient pas longtemps en activité les attelages acquis grâce aux prêts. On peut en tirer une conclusion importante: la culture attelée n'est pas encore un progrès technique définitivement acquis dans la région. Au contraire, la possession d'un attelage peut toujours être remise en cause, même dans les secteurs agricoles riches.

Il est possible d'avancer une hypothèse pour rendre compte de cette incertitude. Parmi toutes les cultures, seul le coton a pleinement bénéficié de l'apport technique de la culture attelée. Les cultures vivrières commencent seulement à être touchées par ce progrès technique. La culture attelée subit donc directement les incertitudes de la culture cotonnière. D'autre part, elle ne s'applique encore

(1) FOURNIER (A.), 1974.

encore qu'au labour des terres préalable aux semis. Elle n'a pas encore été suivie par une modification des méthodes traditionnelles de butage et de sarclage qui se font toujours à la main. Or les trois sarclages nécessaires au coton accaparent beaucoup les paysans. Certains se trouvent contraints de recourir à une main-d'oeuvre salariée pour y faire face. Les labours à la charrue leur donnent la possibilité d'agrandir les superficies cultivées mais ils ne parviennent plus alors à assurer les travaux agricoles suivants. La mise au point et la diffusion de semoirs pour semer en ligne et de butteurs devrait suivre celle des charrues pour que la culture attelée se substitue vraiment aux techniques de culture traditionnelles. Une fois ces innovations adoptées, elle deviendrait sans doute un progrès acquis de façon définitive par les paysans de la région.

III 4b. Mise au point d'un machinisme agricole adapté : le rôle du CENEEMA.

L'accroissement de la productivité à l'heure de travail et l'extension des exploitations paysannes passent par l'adoption de la culture attelée mais aussi par un équipement agricole adapté aux cultures, aux sols et aux capacités financières et technologiques de l'exploitant. La simple transposition de matériel pensé et expérimenté dans un autre contexte agronomique, écologique et social s'est avéré inadapté, voire désastreux dans certains cas, sauf dans le cadre des grandes plantations et de l'agriculture communautaire (coopérative par exemple).

Tableau n° 16 : Exploitations agricoles paysannes utilisant du matériel tracté ou de traitement et répartition par province (1972/73).

Matériel	Nombre d'exploitations utilisant le matériel	En % du total des exploitations	Provinces en % du total Cameroun
Pulvérisateur	142 158	15,4	N=4,2 E=8,9 CS=68,3 L=5,5 O=8,0 N.W.=0,9 S.W.=4,2
Charrue	30 926	3,3	N=100
Décortiqueur	26 791	2,9	N=14,9 E=0,4 CS=0 L=0,2 O=78,8 N.W.=5,7 S.W.=0
Charette	10 142	1,1	N=100
Houe tractée	1 011	0,1	N=100
Semoir	716	0,1	N=100

L'équipement des petites exploitations reste extrêmement limité mis à part le pulvérisateur dans le Centre-Sud, la charrue et la charette dans le Nord et le décortiqueur dans l'Ouest. Au niveau villageois ou coopératif il est largement

insuffisant pour exécuter les premiers traitements pour le maïs, le manioc, le riz, le café, etc...

L'idée de dépasser le stade de l'outil simple sans aller jusqu'à la motorisation prestigieuse mais coûteuse et inadapté a fait son chemin. Entre le tracteur et la machette, une série d'instruments bon marché, robustes et d'entretien facile en utilisation manuelle ou tractée peuvent améliorer la productivité de l'agriculteur camerounais s'ils se généralisent.

De là est née l'idée de créer un Centre d'Etudes et d'Expérimentation du Machinisme Agricole (CENEEMA) qui vient de démarrer avec l'assistance technique de l'Allemagne. Installé à Nkolbisson près de Yaoundé, il va bientôt disposer de deux antennes, l'une à Bambui dans le Nord-Ouest, l'autre à Gacoua dans le Nord. Par suite seront installés au niveau de chaque province des ateliers artisanaux pour l'entretien et la production de petit matériel agricole. L'introduction de la mécanisation légère sera tentée dans un certain nombre de villages sélectionnés. A l'heure actuelle, les machines et outils mis au point sont testés dans les missions de développement et notamment à Wum.

Le succès de cette opération profitable à moyen terme dépendra essentiellement des qualités du matériel agricole mis au point et de son prix. Si son acquisition nécessite un endettement relativement important, la partie risque de ne pas être gagnée facilement et sans à-coups à moins de promouvoir une utilisation collective du matériel.

III 4c. Recherche scientifique et développement.

Nous avons vu avec le CENEEMA, un type de recherche technologique directement applicable au développement. En fait, les actions de recherche peuvent intervenir en amont, en aval et pendant une opération de développement. La démarche scientifique peut être le fait des hommes de terrain amenés souvent à modifier leur stratégie et pas seulement des institutions chargées de la mise en oeuvre de la recherche scientifique et technique. Dans ce domaine, le passage de l'acquis scientifique ou technique de la station d'essai au paysan marque souvent le pas (1). Il n'est pas nécessaire de souligner la place qu'ont occupée les recherches menées sur les cultures d'exportation en vue de leur mise en oeuvre dans les grandes plantations essentiellement, et l'essor récent d'une recherche agronomique adaptée à la petite exploitation familiale avec économie des moyens et productivité des plantes alimentaires de base. Il ne saurait être question ici de faire une évaluation des ressources et un bilan des résultats tant la question est vaste. Aussi, nous bornerons-nous à envisager quelques problèmes.

(1) N'SANGOU M'BOHOU (A.), 1979.

Les structures scientifiques camerounaises regroupées pour l'essentiel dans l'Office National de la Recherche Scientifique et Technique (ONAREST) mis en place en 1974, fonctionnent sur les mêmes bases que les anciens instituts ou services techniques, pratiquement tous français, dont elles ont pris la relève. On y trouve donc les pesanteurs anciennes mêlées aux contraintes habituelles analysées dans l'administration du développement. Recherches liées à une agriculture de grande plantation pour l'huile de palme, l'hévéa ou le thé. Absence d'équipes pluridisciplinaires allant de l'agronome au sociologue en passant par l'entomologiste en vue de l'élaboration et du suivi des projets. Expérimentations trop liées à une agriculture intensive peu économe de ses moyens, que le vulgarisateur - quand il existe - n'est pas en mesure de faire adopter par le paysan désargenté. Maintien d'une distinction entre une recherche qui serait fondamentale ("travaux individuels isolés et libres") et une autre qui serait uniquement appliquée, alors qu'il doit logiquement exister un va-et-vient entre les deux types de scientifiques.

En fait, le chercheur peut répondre à une question de l'opérateur du développement, rechercher des solutions pour améliorer les rendements, combattre une maladie, fournir des semences sélectionnées ou trouver pourquoi la population concernée n'est pas réceptive à l'innovation proposée. Son rôle, toutefois, est d'aller plus loin, et de faire saisir au technicien ou au gestionnaire les conséquences de son action sur le milieu physique ou humain, et notamment celles qui ne sont pas quantifiables, mais qui grèvent l'avenir: dégradation des sols, abandon des plantes alimentaires au profit d'une culture de rapport, problèmes fonciers, instauration d'une nouvelle hiérarchie sociale porteuse de conflits futurs. On le voit, le chercheur, par une saisie plus générale des problèmes posés, est plus en mesure de proposer dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire, une étude "intégrée" qu'une société d'études qui apporte une réponse précise à une question donnée sans se soucier et de l'environnement humain et de la dynamique de celui-ci sous l'effet du changement. Le planificateur pourtant, pour des raisons d'efficacité et de rapidité s'en remet au bureau d'études dont la logique adaptée (experts étrangers "parachutés", moyens matériels importants, "rewriters") donne une réponse, toujours onéreuse, mais dans des délais rapprochés.

Les structures nationales peuvent-elles relever le défi ? Sans doute, mais au prix d'un certain nombre de révisions importantes dans la conception de la recherche et dans son administration. Une politique scientifique cohérente devrait voir le jour mettant en avant les priorités retenues, compte-tenu des ressources matérielles et humaines, sans tenter de couvrir tout le champ de la connaissance. Il existe également des axes inexplorés mais essentiels pour l'avenir du monde rural : mise au point d'une agriculture économe de ses moyens (engrais ou produits phytosanitaires), de techniques de cultures adaptées à l'exploitation familiale moyenne, développement des technologies intermédiaires

(énergie solaire par exemple), d'une médecine de base adaptée, recherches d'accompagnement en sciences sociales, études sur l'environnement analysé comme un tout, etc...

III 4b. La formation de jeunes agriculteurs et leur installation.

Le constat d'échec du système d'éducation conventionnel en matière de formation professionnelle est patent depuis longtemps. Non seulement son contenu est inadéquat mais il contribue à accélérer l'exode rural.

Il faut constater qu'un effort d'envergure, réaliste et efficace, n'a jamais été fait, malgré les cris d'alarme officiels. L'enseignement post-primaire ne scolarisait que 3 500 élèves en 1974/75, l'Office National de Participation au Développement n'encadrait que 1 500 jeunes, 22 zones d'Action Communautaire et Culturelle ont été créées, sur 138 prévues, une par arrondissement. Tout cela est dérisoire quand il convient de faire entrer dans la "vie active" près de 200 000 jeunes par an qui sortent de l'école primaire sans aucune réelle formation, sans compter les analphabètes. Les sections artisanales rurales et ménagères ne semblent pas être la réponse adéquate au problème posé et ne sont malheureusement que des voies de garage pour les jeunes ; l'enseignement pratique n'est pas développé et l'on enferme les filles dans une conception très citadine de leur rôle, qui ne correspond pas à ce qui les attend dans le monde rural. Les centres de formation civique et professionnelle, et les villages pionniers de Minkam et de Njoré constituent des opérations trop onéreuses, qui ne sauraient être généralisées.

Le constat pessimiste du 3e Plan reste toujours vrai : "Actuellement, cette formation post-primaire est dispensée par un grand nombre d'organismes, dont les résultats, faute de doctrine précise et de coordination, apparaissent généralement décevants car trop limités ou trop onéreux pour pouvoir être généralisés" (1). Les opérations intégrées ou de colonisation (ZAPI - SODENKAM) ont pu mener à bien de vraies opérations de formation de jeunes ruraux. De la même manière de nombreuses fermes-écoles privées remplissent fort bien ce rôle. En fait, former des agriculteurs modernes suppose une initiation pratique qui ne peut se faire qu'avec un groupe limité pour une pédagogie efficace, l'utilisation de moyens technologiquement appropriés aux exploitations familiales, un suivi des jeunes formés et des aides diverses pour leur installation. Ainsi ces expériences ne peuvent-elles être de par leur nature que de portée limitée en raison de leur coût par exploitant formé. On voit mal comment les pouvoirs publics trouveraient la solution aux problèmes du sous-emploi, du chômage et de l'exode rural des jeunes dans ces expériences, intéressantes certes, mais non généralisables. Nous examinerons deux exemples pour mesurer la portée de ces expériences : le Rural Training Center de Kumba et le Centre de Formation de Jeunes Agriculteurs de Goyang près de Maroua), tous deux produits de l'assistance suisse (2).

(1) 3e Plan, 1973 - P. 55.

(2) Rappelons aussi le rôle de l'INADES dans la formation par correspondance et l'organisation de stages de recyclage.

- 123 -

Le RTC de Kumba a démarré en février 1972 sous l'égide de la mission présbytérienne. Prévu pour former au plus 24 jeunes en une année, il dispose de 8 ha de terres divisés en parcelles de démonstration, d'une section animale (porcherie, aviculture, pisciculture) et commerciale. Les conditions d'admission sont les suivantes : avoir une parcelle de terre, être âgé de 18 à 25 ans, avoir reçu une éducation primaire, vouloir devenir agriculteur indépendant et payer un droit d'inscription de 10.000 F/an. Le RTC fournit de plus à ses anciens une aide technique, leur prête en nature et vend certains de leurs produits (porcs, poules, riz, ignames). Le travail de la ferme se fait à la main selon les possibilités de l'agriculture traditionnelle. Entre 1972 et 1976 le centre a formé 96 jeunes agriculteurs mais seulement 50 se sont installés dans la production agricole; 66 ont reçu des prêts; 10 ont tenté la culture du riz inondé.

La formation semble adaptée aux objectifs, mais les demandes de formation sont faibles et ce sont des investisseurs citadins bénéficiaires de prêts FONADER qui envoient des élèves et non des ruraux. Il y a d'autre part une perte de 50 % des élèves qui valorisent leur formation en devenant moniteurs agricoles par exemple. Deuxième point faible de l'opération, le déficit chronique. Pendant les cinq premières années, le financement du centre a été assuré par des organismes charitables suisses et allemands (80 %) et le gouvernement suisse (20 %). Le coût annuel est de l'ordre de 8 millions de F.CFA. Le centre est censé équilibrer son budget par ses ventes (charcuterie, oeufs, légumes, vivres, riz, aliments pour les porcs, etc...). Malgré ces recettes, le déficit s'élevait en 1976/77 à 3,5 millions de F.CFA.

En fait, si ce type de centre parvenait à s'autofinancer et à se passer de l'assistance technique, il pourrait se généraliser.

A Goyang, près de Maroua, le but du CFJA est de former de jeunes couples âgés de 18 à 35 ans pendant 9 mois (durée de la saison agricole). Une vingtaine de jeunes mariés, pas toujours alphabétisés, s'initie aux nouvelles méthodes culturales (culture attelée, utilisation d'engrais, traitements phytosanitaires) et reçoivent des cours théoriques selon des méthodes audio-visuelles (efficaces auprès d'analphabètes). Les femmes reçoivent des cours d'hygiène élémentaire, de couture et de cuisine. Les cultures pratiquées sont celles de la région, sorgho (dont Mouskwari), arachide, coton, cultures maraichères. A côté des parcelles de démonstration, chaque couple dispose de sa propre parcelle de 2,5 ha (sorgho, arachide, coton) qu'il travaille et dont il recueille les fruits. Chaque stagiaire reçoit en plus à son départ un équipement complet : 1 paire de boeufs, une charrue polyvalente, une roue planteuse et une herse; l'ensemble revient à plus de 150 000 F.CFA.

Pour éviter les déperditions du milieu rural, aucune attestation n'est plus délivrée à la sortie du centre. La subvention d'équipement à la fin du stage reste un facteur d'intéressement de première importance.

Le recrutement ici se fait par prospection dans une zone délimitée à l'avance où les stagiaires se réinstallent et sont suivis par le conseiller-formateur. On espère, par ce biais, ^{obtenir} un effet d'entraînement chez les jeunes agriculteurs voisins. Aussi, le couple choisi doit ⁻¹¹ avoir au départ un certain rayonnement social. En 1973/74, le pays moundang, au nord de Kaélé, avait reçu les faveurs du CFJA pour les raisons suivantes : présence de jeunes agriculteurs propriétaires de leur terrain, association étroite de la femme aux travaux agricoles, présence d'anciens stagiaires. Cette stratégie, différente de celle de Kumba, ~~associe les villageois de la communauté choisie à la désignation de~~ stagiaires chargés de transmettre à leur retour le nouveau message. Le suivi et des séances de recyclage permettent de maintenir le moral des anciens stagiaires.

Sur le plan financier, les ventes des produits de la ferme rapportent 2,2 millions mais ne couvrent que les dépenses courantes d'entretien et de fonctionnement. Le salaire du personnel, la dotation en véhicules, matériel de transport et d'irrigation et l'équipement des stagiaires est à la charge de l'Etat. Ici, l'opération ne cherche pas à être rentable financièrement mais socialement.

L'est-elle vraiment ? Une évaluation manque pour en juger.

Toujours est-il que l'expérience a semblé concluante et d'autres CFJA (1) ont été créés ou sont en cours de création. Au Cameroun anglophone, le Rural Training and Technical Assistance Center de Mfonta (Mezam) prolonge l'action de celui de Kumba mais est orienté vers la production commerciale de vivres et l'élevage. Mêmes problèmes de recrutement, mêmes difficultés d'autofinancement.

III 4d. L'insertion de la population féminine dans le processus de développement.

La femme joue un rôle important dans l'économie rurale : prédominant dans le Nord-Ouest, essentiel dans l'Ouest et dans toute la zone forestière pour la survie du groupe familial et l'aide apportée dans l'agriculture de rapport, au moins égal à celui de l'homme dans les groupes "kirdi" du nord et non négligeable chez les Foulbé islamisés en zone rurale. Ne pas en tenir compte ou enfermer

(1) DADJAMKA - PANA - MOULVOUDAYE - GUETALE.

la femme rurale dans un rôle proche de celui de la bourgeoise citadine européenne (la cuisine, la couture, les soins aux enfants, ...) tient du non-sens économique.

A l'heure actuelle, pourtant, la timidité des actions conduites vers ce groupe laisse croire, soit que l'on songe à retirer les rurales du circuit économique, soit que l'on craigne de s'attirer l'animosité des hommes. Plus simplement peut-être, n'a-t-on pas compris, faute d'études précises, le rôle des femmes dans le monde rural.

D'une manière générale, on essaie d'inculquer aux femmes des notions de base en matière d'hygiène (eau, latrines, préparation des aliments, etc...), d'améliorer la qualité des plats cuisinés, de leur apprendre à mieux élever leurs enfants et de leur donner le sens de l'entretien et de la réparation. C'est, en gros, ce que fait le Développement Communautaire en zone anglophone ou les ZAPI de l'Est. C'est nécessaire, mais non suffisant.

Dans certaines opérations de formation, on tente d'associer le couple dans le processus de développement : CFJA de Goyang ou projet de Bangen par exemple. Dans ce cas, la femme participe à tout le travail de l'exploitation pour le vivrier ou le non vivrier tout en ayant la haute main sur les tâches domestiques. Ici, on tente, à travers un style de formation de 'reproduire' la famille rurale européenne en associant étroitement l'homme et son épouse à la tâche de promotion économique et sociale du ménage et non du groupe familial étendu. A Bangen même, il s'agit de catholiques ayant donc une certaine idée de la famille qui les coupe encore plus des notions en vigueur dans le contexte local.

Dans le Nord Ouest, la WADA s'adresse prioritairement aux femmes sur qui repose la quasi-totalité de l'effort agricole (1) et veut faire participer l'homme aux tâches réservées à la femme en valorisant socialement et économiquement ce type de travail. L'usage du tracteur du 'blanc' permet, dans ce cas, de débloquer la répugnance de l'homme à s'associer à une tâche subalterne.

Les expériences de loin les plus intéressantes se déroulent sous l'égide du mouvement coopératif : ici, pas d'action mixte, on laisse les femmes s'organiser entre elles pour la production de produits vivriers, l'utilisation de machines (moulins à maïs du Nord-Ouest), la vente de leur production ou de l'huile de palme.

(1) KAFFERY (P.4.), 1957.

Malgré les problèmes posés au niveau éducatif, le travail réalisé avec l'aide de jeunes américaines a débouché rapidement sur des résultats. On peut d'ailleurs penser, que cette forme d'organisation ne paraît pas si étrangère que cela aux femmes, habituées dans certaines zones à avoir, elles aussi, des clubs ou des associations traditionnelles de toutes sortes. Le libéralisme anglophone a permis que cela débouche sur une promotion économique de la femme. Il faut noter, d'ailleurs, que les difficultés éprouvées dans la gestion ne sont pas du même ordre que celles observées avec les hommes : la formation à la gestion y est faible, mais la rigueur plus fréquente.

Au total, ces quelques exemples suffisent à poser les questions de fond. Est-il possible de mener une action d'envoie en terre auprès des femmes sans rien changer aux rapports existants entre hommes et femmes ? Si non, quel type d'évolution de ces rapports semble le mieux en mesure de susciter un développement harmonieux ? L'évolution spontanée des sociétés conduit à certaines formes de "libération" de la femme vis-à-vis de la coutume qui ne sont pas un réel progrès social. La scolarisation généralisée des filles en milieu rural (plus de 50 % partout, sauf dans la province du Nord où il est de 10 %) et la monétarisation poussée ont pour conséquence ce que d'aucuns appellent "l'inflation dotale", qui détourne de la production des sommes de plus en plus fortes. La prostitution se développe même dans les heures rurales.

C O N C L U S I O N

Le Cameroun présente, en matière de développement rural, un foisonnement d'expériences qui rend malaisé tout jugement de caractère général.

Certaines opérations de développement répondent à la nécessité de substituer une production nationale à l'importation. D'autres ont pour objectif de "déserrer" des zones surpeuplées tout en aménageant des terres à faible densité. Nombre de projets ou d'institutions visent à faire participer les populations au développement, à le leur faire prendre en charge. Des sociétés de développement se préoccupent d'améliorer la productivité paysanne, par la vulgarisation de nouvelles techniques de culture, l'aide en nature ou en numéraire, l'encadrement, la commercialisation ou la valorisation des produits bruts en vue d'obtenir des recettes d'exportation plus importantes. Le souci de diversification des sources de revenu de la petite exploitation agricole pour assurer le maintien et la progression en valeur réelle des revenus se fait sentir dans beaucoup de projets ces dernières années. Les opérations intégrées ont pour ambition de modifier les comportements de l'homme-producteur mais aussi consommateur ou habitant, bref, de lui donner, selon l'expression consacrée, "un supplément d'âme". Les actions de formation professionnelle sont limitées, en raison de leur coût et de leur caractère expérimental. La population féminine reste largement à l'écart du processus de développement, sauf quand elle dispose de la maîtrise de fait de l'exploitation familiale.

Ce rapide tour d'horizon réalisé révèle toute ampleur donnée aux projets rentables financièrement et utilisant une masse de main-d'oeuvre peu ou pas qualifiée. Il situe aussi la diversité des formes d'intervention et l'omniprésence de l'Etat dans tout le processus de développement comme moteur et frein, contrainte et atout. Il est toujours difficile de mesurer l'opinion paysanne : les clichés stéréotypés venant de l'appareil d'Etat et des media sont renvoyés à l'enquêteur pressé. Autant dire que l'évaluation de l'impact d'un projet sur le milieu rural reste peu ou prou subjective dès qu'elle dépasse le niveau chiffré. Les carences de l'action en milieu rural ont été souvent relevées. Y porter remède n'est pas chose aisée : l'amélioration ne peut venir que d'un renforcement de la construction nationale lié à la promotion réelle du monde rural. Il n'est pas inutile de répéter ce qu'a compris la Banque Mondiale dès 1973 : "Sans un progrès rapide de la petite exploitation agricole, il y a peu d'espoir de réaliser une croissance économique stable à long terme" (1).

(1) Banque Mondiale, Rapport annuel 1976 - p. 18.

Deux aspects enfin, ont été peu développés dans cette analyse en raison du caractère fragmentaire de leur mise en oeuvre et de leur impact très faible à l'heure actuelle : le rééquilibrage régional et l'industrialisation en milieu rural.

La variété des régions géographiques ^{camerounaises} commande une politique d'aménagement de l'espace équilibrée. A l'heure actuelle, en effet, l'essentiel des ressources se concentre au sud du pays, l'industrialisation étant surtout le fait de l'agglomération de Douala. Sur le plan démographique, le contrôle de l'exode rural ne paraît pas facile : les périmètres de colonisation ne semblent pas une solution adéquate quantitativement et financièrement, la canalisation des mouvements spontanés (descente des Familéké dans les plaines du Mounjo par exemple) ne peut se réaliser qu'au prix d'une décentralisation des fonctions sur les villes petites et moyennes et leur industrialisation. Les zones frontalières, les secteurs enclavés de l'intérieur du pays dépérissent sous l'effet de l'émigration des jeunes adultes. Comment renverser la tendance quand la densité s'abaisse à moins de 5 hab. au km² ? Par ailleurs, il ne suffit pas de définir une hiérarchie urbaine pour que les villes moyennes -nombreuses au Cameroun- soient en mesure de contrebalancer l'influence des métropoles nationales : Yaoundé et Douala. Une certaine structuration du milieu rural est nécessaire. Des capitales provinciales fortes, relayées par des pôles secondaires au niveau départemental assureraient une certaine cohérence aux régions administratives et pourraient les animer. La couronne de villes entourant Douala (Nkongsamba, Edéa, Kumba, Tiko - Buéa - Victoria) pourrait servir de déversoir à la croissance urbaine de l'agglomération de Douala en devenant des villes industrielles.

L'aménagement de l'espace rural suppose une amélioration des conditions de vie des, échanges possibles par la création de pistes et une diversification élémentaire des activités vers l'artisanat producteur et réparateur, les commerces et les services. A la faveur de projets de développement, on procède effectivement à un aménagement de l'espace rural : IAPI de l'Est, SEMRY, plaine des Mfos, Nord-Est Bénoué, etc... Cet effort reste cependant ponctuel au niveau national.

L'industrialisation du monde rural est un tout autre problème. Si l'on excepte les usines procédant au premier traitement des produits agricoles, il existe fort peu de réalisations qui aient résisté à l'épreuve du temps. Des tentatives ont eu lieu qui se sont soldées par des échecs, pas toujours pour raisons économiques : confiturerie de Ngoumou, savonnerie de Dabibo par exemple. Il s'agissait d'expériences à mi-chemin entre l'artisanat et la petite industrie ayant pour vocation la satisfaction des besoins régionaux où l'ingéniosité palliait le manque de capitaux. Au fond, les créneaux industriels ne manquent pas pour les audacieux

et les ingénieurs utilisant un matériel déclassé d'Europe, l'habileté artisanale et la gestion africaine qui réussit là où l'entreprise européenne fait faillite. Il suffirait souvent d'un coup de pouce financier officiel.

L'artisanat d'art (Ouest, Nord-Ouest, Nord) a connu un développement certain sous forme de coopératives et en liaison avec un tourisme de qualité : travail du bois, fabrication de jouets, tissages, etc... A Bali par exemple, la mission presbytérienne perfectionne et forme des artisans venant de villages de tout le département de la Mezam. A Djingliya, dans le Nord, la COOPAN (Coopérative Artisanale de Djingliya) fournit un revenu d'appoint non négligeable qui trouve son intérêt dans le fait qu'il peut être obtenu durant la morte-saison agricole.

La diffusion du machinisme agricole (charrues, multiculteurs, houes, etc...) devrait être l'occasion de transformer les forgerons plus ou moins assimilés à des guérisseurs, en artisans-réparateurs utilisant un outillage plus varié.

Tout cela ne créera évidemment pas une multitude d'emplois, pas plus d'ailleurs que les usines ultra-modernes que l'on édifie. A titre d'exemple, on a investi plus de 6 millions de F.CFA pour créer un emploi à la tannerie de Ngaoundéré, 38 millions de F.CFA à l'usine de cellulose d'Edéa et 1.8 millions de F.CFA à la fabrique de concentré ^{de} tomate de Fombot. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : le style d'industrialisation actuel ne créera pas de nombreux débouchés.

Ne pouvant compter sur l'industrie pour stimuler le dynamisme du monde rural, le planificateur usera donc de toute la panoplie d'opérations à sa disposition, les limites en seront le coût des opérations et le niveau de dépendance vis-à-vis des financiers extérieurs. Le développement rural sera nécessairement spontané dans beaucoup de cas, le planificateur se bornant à corriger les disparités créées, à orienter le mouvement ou sauvegarder les équilibres écologiques qui peuvent être rompus par l'irruption de nouvelles techniques, à tenter de redresser les inégalités sociales que le progrès économique contribue à aggraver et à rendre plus évidentes aux yeux de tous.

Le monde rural camerounais, à l'image du reste de l'Afrique Noire, n'est pas en mesure de peser sur les décisions qui le concernent. A la différence du paysan français qui a su par ses organisations professionnelles peser d'un grand poids sur les pouvoirs publics pour devenir l'un des exploitants les plus subventionnés et les plus endettés du monde et retarder les réformes de structure : son homologue camerounais ne dispose d'aucun moyen pour se faire entendre en tant que groupe social ayant des intérêts communs. Il dépend donc de la sollicitude des citadins et des pouvoirs publics. Situation de dépendance qui reste préjudiciable à l'ensemble du monde rural. Le mouvement coopératif - l'un des plus dynamiques d'Afrique Noire - pourrait être dans le futur, le porte parole du monde paysan s'il poursuit sa progression actuelle.

Le développement rural camerounais est une création continue. Echecs et réussites permettent de corriger sans arrêt et empiriquement idées et réalisations en vue du mieux-être général. Le Cameroun dans ce domaine, malgré quelques divagations bureaucratiques, ne s'est pas enfermé dans un "prêt-à-penser" qui pourrait lui être nuisible à long terme. Au contraire, on peut dire qu'il a laissé se dérouler sur son territoire national des expériences parfaitement contradictoires, en encourageant finalement le talent des opérateurs du développement pour son profit. N'est-ce pas en définitive, cette ouverture d'esprit et cette tolérance qui pourront le faire déboucher sur un développement harmonieux fait d'ajustements permanents ? Le sens de l'analyse réaliste des situations qui prime à l'heure actuelle, malgré les tensions engendrées, doit donc continuer à commander les décisions. La prudence relative dont on a fait preuve dans un domaine par définition fluctuant, l'absence de précipitation qui permet une analyse et une réflexion approfondies en même temps qu'une large concertation sont autant d'atouts du Cameroun dans sa stratégie de développement qui en fait un cas à part parmi les pays francophones côtiers d'Afrique Noire. C'est sur cette note optimiste qu'il convient de s'arrêter sans dissimuler l'ampleur des problèmes à résoudre qui sont communs à beaucoup de pays d'Afrique, voire du Tiers Monde en général.

YACOUNDE, mai 1979.

INDEX DES PRINCIPALES INSTITUTIONS PARTICIPANT AU DEVELOPPEMENT
RURAL DU CAMEROUN ET SIGLES DIVERS.

- BCAltd. : Bamenda Cooperative Association Limited. Union des coopératives de la province du Nord-Ouest regroupant onze coopératives de zone engagées dans la commercialisation du café Arabica et comprenant 120 coopératives dites "primaires".
- B C D : Banque Camerounaise de Développement. Société d'économie mixte d'intérêt national. Banque de crédit au développement économique et social. Participations Etat du Cameroun, C.C.C.E., Banque des Etats de l'Afrique Centrale, Bremer Landesbank.
- B D P A: Bureau pour le Développement de la Production Agricole. Société d'études française.
- B I R D: Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement. Banque Mondiale. Un des principaux bailleurs de fonds du Cameroun. Aide multilatérale.
- C C C E: Caisse Centrale de Coopération Economique. Etablissement financier français assurant le financement de nombreux projets par des prêts modulés.
- CAF SUCO: Cameroon Sugar Company. Complexe agro-industriel sucrier installé dans la région de Mbandjok.
- C D C: Cameroon Development Corporation. Principale entreprise agro-industrielle du pays implantée dans le sud-ouest anglophone. Société d'Etat cultivant 32000 ha et employant quelques 15000 salariés.
- CENEEMA: Centre d'Etudes et d'Expérimentation du ^{me} Mécanisme Agricole. Centre dépendant de l'ONAREST chargé de la mise au point d'un matériel agricole adapté au monde rural camerounais.

- C F J A: Centre de Formation de Jeunes Agriculteurs. Centres de formation d'agriculteurs installés surtout dans la province du Nord.
- C I N A M: Compagnie d'Etudes Industrielles et d'Aménagement du Territoire. Société d'études privée française à l'origine du programme ZAPI au Cameroun.
- COOPAPB: Coopérative Artisanale de Djingliya. Coopérative d'artisans traditionnels installée à Djingliya (district de Koza) dans le Nord.
- COOPROCV: Coopérative des producteurs maraîchers de Yaoundé. Coopérative encadrée par la MIDEVIV depuis 1975.
- FONADER: Fond National de Développement Rural. Organisme financier camerounais de crédit agricole opérant depuis 1973.
- F E D: Fond Européen de Développement. Etablissement financier de la Communauté Economique Européenne chargé de l'aide au développement. Un des grands financeurs du développement rural camerounais.
- G A M: Groupes d'Agriculteurs Modernes. Organismes pré-coopératifs formés par les chefs de postes agricoles. Le travail se fait souvent en commun sur des parcelles individuelles.
- HEVRCAM: Heveas du Cameroun. Complexe agro-industriel en cours de création dans la région de Kribi: rivière Niété. Participation majoritaire de l'Etat.
Révisions : 15000 ha d'hévéas.
- IAE: Institut Africain pour le Développement Economique et Social. Organisme opérant dans plusieurs pays d'Afrique et possédant un secteur formation au Cameroun. Il donne des cours par correspondance et organise des sessions à l'intention des agriculteurs et des moniteurs agricoles.
- I P A R: Institut Pédagogique Appliqué à vocation Rurale. Instituts (Buéa, Yaoundé) chargés de définir le contenu de la réforme de l'école primaire en vue de son adaptation aux problèmes du monde rural et de sa mise en oeuvre dans les deux zones linguistiques du pays.

- I P D (PAID) Institut Panafricain de Développement. Panafriean Institute for Development. Ecole chargée de la formation des cadres moyens du développement dans ses établissements de Douala et Buea. S'adresse à l'ensemble des pays africains. Les stagiaires font chaque année une mini-étude de terrain.
- I R A F: Institut de Recherches Agronomiques et Forestières (ONAREST)
- I R Z: Institut de Recherches Zootechniques (ONAREST).
- I S H: Institut des Sciences Humaines (ONAREST)
- MIDEVIV: Mission de Développement des cultures Vivrières, maraichères et fruitières autour des centres urbains. Organisme d'encadrement, de vulgarisation et de commercialisation des cultures vivrières chargé de la mise en place des "ceintures vertes" autour des villes.
- O C B: Office Camerounais de la Banane. Organisme d'Etat chargé de la reconversion bananière dans le Mounjo et la plaine de Tiko. Met en place des complexes agro-industriels dans ces deux zones.
- ONAREST Office National de la Recherche Scientifique et Technique. Organisme camerounais de recherche scientifique. Cet office regroupe 5 instituts dont l'Institut de Recherches Agronomiques et Forestières (IRAF), l'Institut de Recherches Zootechniques (IRZ) et l'Institut des Sciences Humaines (ISH).
- O N C P B: Office National de Commercialisation des Produits de Base. Organisme d'Etat regroupant l'ensemble des caisses de stabilisation des produits agricoles d'exportation et devenu l'unique caisse de compensation du pays.
- PANOL: Plantations Pamol du Cameroun Limited. Filiale d'Unilever disposant de 4 domaines agro-industriels situés dans la Province du Sud-Ouest.

- R T C: Rural Training Center. Centres de formation professionnelle d'agriculteurs installés sous l'égide de l'église presbytérienne à Kumba et à Mfonta (provinces anglophones).
- S C N P D: Service Civique National de Participation au Développement. Institution ayant pour but d'encadrer les jeunes camerounais en leur donnant une mentalité neuve, en les utilisant à des travaux d'intérêt général et en les initiant à l'agriculture moderne. Cas des centres de Minkama et de Njoré.
- S C T: Société Camerounaise des Tabacs. Société d'Etat encadrant près de 10 000 planteurs de tabac de cape dans la province de l'Est (Bertoua, Batouri, Betaré Oya).
- S A T A: Swiss Association for Technical Assistance. Association privée d'assistance technique helvétique opérant dans le cadre du développement communautaire. Mise en oeuvre des projets techniques du développement communautaire (hydraulique villageoise et pistes en milieu rural).
- SEMY: Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua. Société d'aménagement des rizières et d'encadrement des riziculteurs opérant dans l'arrondissement de Yagoua.
- S N I: Société Nationale d'Investissement. Banque d'affaires de l'Etat camerounais. Prises de participation dans les plus grandes affaires du pays et orientation des investisseurs étrangers.
- SOCAPALM: Société Camerounaise de Palmeraies. Société d'Etat mettant en oeuvre le "plan palmier" dans ses complexes agro-industriels (Mbongo, Eséka, Edéa, Dibombari, Kienké) depuis 1968.
- SOCOOPED: Sociétés Coopératives d'Epargne et de Développement. Sociétés Coopératives relevant de la Direction de la COOPMUT (Coopération et Mutualité) au Ministère de l'Agriculture.

- SODEBLE:** Société de Développement de la culture du Blé. Société d'Etat chargée de la culture du blé et de sa transformation. Plantation industrielle de Wassandé (50 000 ha prévus) et minoterie de Ngaoundéré dans le département de l'Adamaoua.
- SODECAO:** Société de Développement du Cacao. Société de développement encadrant les planteurs de cacao du Centre-sud. A repris la société des ZAPI du Centre-Sud. Engagée dans la régénération cacaoyère.
- SODECOTON:** Société de Développement du Coton. Société d'encadrement de la culture du coton intéressant quelques 100 000 exploitants. Encadrement, vulgarisation, traitement, vente du coton et diversification des cultures. Héritière de la C.F.D.T (Compagnie Française de Développement des fibres Textiles) depuis 1974. Production d'huile de coton et d'arachide.
- SODENKAM:** Société de Développement du Nkam. Société d'Etat chargée du périmètre de colonisation appelé "Opération Yabassi -Bafang". Aménagement rural intégré, recrutement, installation et encadrement de pionniers issus du pays bamiléké.
- SODEPA:** Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales. Société d'Etat devant mettre en oeuvre le plan viande. Installation de ranches d'élevage (3 à l'heure actuelle), encadrement des éleveurs traditionnels et assainissement du milieu (lutte contre la tsé-tsé).
- SODERIM:** Société de Développement de la Riziculture dans la plaine des Mbos. Société d'aménagement et d'encadrement pour la mise en valeur de la plaine des Mbos. Cultures proposées : riz et soja. Installation de Bamiléké des plateaux surpeuplés de l'Ouest.
- SOFIBEL:** Société Forestière Industrielle de Belabo. Complexe forestier intégrant l'extraction du bois et sa transformation, installé à Belabo sur le chemin de fer transcamerounais.
- SOSUCAM:** Société Sucrière du Cameroun. Société d'économie mixte mettant en oeuvre un complexe agro-industriel sucrier à Mbandjok (6000 ha plantés).

- U C C A O: Union Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest (ex: Union des Coopératives de café Arabica de l'Ouest). Union des coopératives de la province de l'Ouest regroupant 6 coopératives de zones dont dépendent 280 centres coopératifs. Commercialise le café Arabica. La plus grande coopérative de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'Ouest regroupant quelques 50 000 planteurs.
- U N V D A: Upper Nun Valley Development Authority. Mission de développement de la plaine de Ndop engagée dans l'aménagement de rizières et l'encadrement des riziculteurs.
- U S A I D: Organisme américain de financement de projets.
- W A D A: Wum Area Development Authority. Mission de développement du périmètre de Wum. Organisme d'encadrement des paysans. Engagé dans la diffusion de la culture attelée et l'assistance à l'agriculture de groupe.
- Z A P I: Zone d'Actions Prioritaires Intégrées. Projet d'aménagement d'une zone et de transformation de ses habitants tant dans leurs comportements de producteurs que de consommateurs.
- Zones D A S P: Zones de démonstration d'Action de Santé Publique. Zones-témoins assurant une approche intégrée des problèmes de santé en milieu rural par adaptation de la médecine communautaire.

B I B L I O G R A P H I E

Cette bibliographie sélectionnée et commentée comprend l'ensemble des ouvrages consultés pour réaliser cette étude (sauf les rapports d'activités des diverses sociétés) et propose quelques lectures complémentaires pour les chapitres traités rapidement. Elle ne prétend pas être exhaustive ni citer tous les ouvrages essentiels sur le développement rural au Cameroun. Il convient de noter, d'ailleurs, que bien des études intéressantes ne sont pas accessibles alors que d'autres, bien connues parce qu'imprimées, ne présentent qu'un intérêt limité. Les commentaires accompagnant chaque référence bibliographique ne tentent pas toujours de résumer l'étude, mais d'en dégager l'intérêt, compte-tenu de la perspective adoptée par les auteurs lors de la rédaction de l'ouvrage.

I - Ouvrages généraux ou études portant sur d'autres pays ou les problèmes posés par le développement rural.

BANQUE MONDIALE - 1978 - Rapport Annuel 1978, Paris, 182 p.

La stratégie d'un grand financier du développement.

BERGMANN (M.) - 1973 - La démocratie coopérative entre les pouvoirs traditionnels et l'administration du développement, in Revue des Etudes Coopératives, n° 174, 4e trimestre, pp. 395 - 418.

La coopérative, la participation paysanne et la ~~réalité~~ réalité sociale africaine.

BOSERUP (E.) - 1970 - Evolution agraire et pression démographique. Paris, Flammarion, 218 p.

Modèle d'explication de l'évolution des structures agraires : l'intensification d'un système de culture ne peut être entraîné que par une augmentation de la pression démographique, car il a pour conséquence une diminution de la productivité par heure de travail.

FAO - 1976 - Rapport sur le séminaire FAO/FNUAP sur la planification agricole et la population. Tanger, 3-14 novembre 1975 (Dir. M. DE LA TAILLE). Rome, FAO, FAO/UN/TF-INT 142 (UPA), 229 p.

Le point de vue du planificateur. Voir contributions WINTER et DE LA TAILLE.

- LELE (U.) - 1977 - Le développement rural : l'expérience africaine (The Design of Rural Development, ~~Lessons~~ from Africa, 1975, the John Hopkins University Press), Paris, Economica, Publication des services de recherche de la Banque Mondiale, IX, 342 p.
Le point de vue "neutre" d'un économiste de la Banque Mondiale.
- MEISTER (A.) - 1977 - La participation pour le développement. Paris, les Editions Ouvrières, 176 p.
La participation des communautés rurales et ses limites.
- PELISSIER (P.) - 1972 - Réflexion sur une entreprise de développement par la vulgarisation agricole in Etudes de géographie tropicale offertes à Pierre GOUROU. Paris, la Haye, Mouton, pp. 397-405.
Comment une entreprise de développement aboutit à d'autres résultats que ceux escomptés : l'opération arachidière au Sénégal.
- PILLET-SCHWARTZ (A.M.) - 1978 - Les grandes entreprises de culture et la promotion des paysans en Côte d'Ivoire. Etudes Rurales, avril-juin 1978, 70, pp. 65-79.
Comment le capitalisme d'Etat débouche non pas sur un capitalisme de masse, mais sur un capitalisme libéral, au profit d'une minorité de privilégiés. "Planteurs villageois" et sociétés de développement en Côte d'Ivoire.
- RIVIERE (C.) - 1978 - Classes et stratifications sociales en Afrique. Le cas Guinéen. Paris, PUF, Publications de la Sorbonne "NS Recherches", 24, 296 p.
A qui profite le développement ? La notion de classe sociale en Afrique Noire.
- II - Cameroun : généralités, planification et aménagement du territoire.
- BARBIER (J.C.), COURADE (G.), GUBRY (P.) - 1978 - L'exode rural au Cameroun.
Yaoundé, ONAREST, Travaux et Documents de l'ISH n° 11, 115 p. mult.
L'exode rural, analyse du phénomène, causes, modalités et conséquences. Une politique pour canaliser l'exode rural est-elle possible?

- CAMEROUN: Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire - 1973 - IIIème Plan Quinquennal de Développement Economique et Social (1971-1976). Yaoundé, Imprimerie Nationale, 474 p.
- CAMEROUN: Ministère de l'Economie et du Plan - 1977 - IVème Plan Quinquennal de Développement Economique et Social (1976-1981). Yaoundé, 597 p.
- CAMEROUN: Bureau Central du Recensement - 1978 - Recensement Général de la Population et de l'Habitat d'avril 1976. Yaoundé, volume I, trois tomes; 105 p. + 314 p. + 314 p.
Tableaux de résultats bruts du premier recensement démographique du Cameroun.
- CHAMPAUD (J.) - 1977 - Pouvoir central, ~~pouvoirs~~ locaux et développement au Cameroun. in Etat, pouvoir, espace dans le Tiers-Monde, ed. by C. BATAILLON Paris, PUF, IEDES, coll. Tiers-Monde, pp. 153-165.
La dynamique du pouvoir dans un Etat centralisé et ses incidences sur la mise en oeuvre du développement.
- HUGON (P.) - 1968 - Analyse du sous-développement en Afrique Noire. L'exemple de l'économie du Cameroun. Paris, PUF, 325 p.
"Dissection" de l'économie camerounaise au milieu des années soixante.
- JAMET (S.) - 1974 - Rôle des acteurs dans l'élaboration du Plan in Différenciation régionale et régionalisation en Afrique francophone et Madagascar.
Journées de travail de Yaoundé, 9-12 octobre 1972. Paris, ORSTOM, Trav. et doc. de l'ORSTOM, n° 39 pp. 199-211.
Quels acteurs, quelle participation ?
- MARCHES TROPICAUX - 1978 - n° spécial sur le Cameroun, n° 1616. 29 octobre 1976; pp. 2813-2996. "Cameroun 1960-1980".
Le point de vue patronal sur le développement du Cameroun. Très bien documenté et parfois critique sur les sources d'information.
- MORINIERE (J.L.) - 1975 - L'organisation de l'espace d'un pays en voie de développement: le Cameroun. Nantes, Institut de géographie et d'aménagement régional de Nantes, Cahiers Nantais, n° 9-10, 335 p, multigr.
Les balbutiements (pas toujours raisonnables) de l'aménagement du territoire au Cameroun par un expert.

PNUD-FAO - 1977 - Recensement mondial de l'agriculture et établissement d'un système permanent de statistiques courantes. Résultats du recensement agricole 1972/1973 pour le Cameroun (Travaux de P. DELORME staticien). AG/DP/RAF/71/186 Rapport technique 1. Rome FAO, 360 p.

La première enquête par sondage (et non "recensement") effectuée sur l'ensemble du Cameroun sur un échantillon de 7000 "exploitations agricoles traditionnelles".

SOGEP - 1960 - Cameroun Plan de Développement Economique et Social. Paris, Technigraphy, 263 p.

VALETTE (A.) - 1974 - Moyens et limites d'une planification régionale dans un pays en voie de développement: l'expérience camerounaise in Différenciation régionale et régionalisation en Afrique francophone et à Madagascar. Journées de travail de Yaoundé, 9-12 octobre 1972, Paris, ORSTOM, Trav. et doc. de l'ORSTOM, n° 39, pp. 199-221.

La régionalisation consiste-t-elle seulement à une ventilation sectorielle des crédits par région ?

WEBER (J.) - 1975 - Types de surproduction et formes d'accumulation : la province cacaoyère du Centre-Sud Cameroun in Essai sur la reproduction des formations sociales dominées Paris, ORSTOM, Trav. et Doc. de l'ORSTOM n° 64, pp. 69-85.

L'appropriation privée des terres sans émergence d'une "classe exploiteuse".

WEBER (J.) - 1978 - Les interventions planifiées: les techniques de développement. Les modèles d'intervention et leurs objectifs. Communication au colloque ORSTOM-CVRS: Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique ou Sud du Sahara. Logique paysanne et rationalité technique. ORSTOM, Paris, 12 p. multigr.

"Rationalité technique et logiques paysannes ne peuvent pas être comparées car elles découlent de systèmes économiques et sociaux dont les modes de reproduction sont différents".

III - Cameroun : Etudes spécifiques.

Chap. I - 1, I - 2, I - 3. Structures agraires, problèmes fonciers.

BOULET (J.) - 1970 - Magoumaz, pays mafa (Nord Cameroun). ORSTOM, Monton, Paris, 92 p. + cartes.

La perfection technique dans un système agraire traditionnel en pays de montagne densément peuplé.

BOULET (J.), BOUTRAIS (J.), FREGHOU (H.), HALLAIRE (A.), MARGUERAT (Y.), PONTIE (G.), SEIGNOBOS (C.) - 1979 - Le nord du Cameroun: bilan de dix ans de recherches. Yaoundé, ONAREST/ISH, Trav. et doc. de l'ISH, n° 16 et n° 19, 2 vol., 562 p. multigr.

Un essai de synthèse régionale d'une région du Cameroun.

BOUTRAIS (J.) - 1978a - Deux études sur l'élevage en zone tropicale humide (Cameroun). Paris, ORSTOM, Trav. et doc. de l'ORSTOM, n° 88, 194 p.

L'élevage traditionnel sur une partie du plateau de l'Adamaoua; une zone de transhumance de saison sèche dans les Grassfields.

BOUTRAIS (J.) - 1978b - Compétition foncière et développement au Nord du Cameroun : la plaine de Mora. Yaoundé, Cahiers de l'ONAREST, n° 2, oct. 1978, pp. 53-90.

Colonisation agricole, culture du coton, païens et islamisés et évolution du système foncier et agricole.

CHAMPAUD (J.) - 1970 - Mom (Cameroun) ou le refus de l'agriculture de plantation. Paris-La-Haye, Etudes Rurales, n° 37-38-39, janv. sept. 1970, pp. 299-311.

Une agriculture non conditionnée par la recherche du profit maximum.

EDJEDEPANG-KOGE (S.N.) - 1975 - Tradition and Change in Peasant Activities : A study of the Indigenous people's Search for Cash in the South-West Province of Cameroon. Yaoundé, 328 p. multigr.

Cultures commerciales et changements dans le domaine foncier, économique et social.

HALLAIRE (A.) - 1976 - Problèmes de développement au nord des monts Mandara. Paris, Cah. ORSTOM sér. Sci. Hum., vol. XIII, n° 1, pp. 4-22.

Les blocages du système agraire traditionnel chez les montagnards "kirdi" du Nord. Innovations internes et externes. Pour un développement original.

- HURAUULT (J.) - 1970 - L'organisation du territoire dans les groupements bamiléké. Paris-La-Haye, Etudes Rurales, n° 37-38-39, janv-sept. 1970, pp. 232-256.
La dynamique d'un système agraire adapté à la structure sociale et au milieu géographique (Province de l'Ouest).
- LE PLAIDEUR (A.) - 1977 - Structures et premiers éléments des systèmes de production des exploitations cacaoyères du Centre-Sud. SODECAO, Yaoundé, 203 p. + annexes.
Typologie des exploitations cacaoyères du Centre-Sud selon la production de cacao. Analyse des systèmes de production.
- MEEK (C.K.) - 1954 - Land Tenure and Land Administration in Nigeria and the Cameroons. London, Colonial Research Study n° 22, 420 p. (Cameroons part II, pp. 343-410).
L'héritage colonial allemand, natifs et étrangers et l'accès à la terre, la gestion foncière britannique.
- MELONE (S.) - 1972 - La parenté et la terre dans la stratégie du développement: l'expérience camerounaise, étude critique. Paris, Klincksiek, 195 p.
Droit écrit, coutume et jurisprudence dans le domaine foncier. Cas du Centre-Sud du pays. Le point de vue du juriste.
- Régime foncier et domanial - Ordonnance n° 74-1, 74-2, 74-3 du 6 juillet 1974
(français anglais): extrait du JORUC n° 1 supplémentaire du 5 août 1974. Yaoundé, Imprimerie Nationale, 37 p.
La loi foncière camerounaise la plus récente abrogeant le décret-loi n° 2 du 9/1/1963 (Cameroun Oriental) et la Land and Native Rights ordinance du 1/1/1948 (Cameroun anglophone).
- TCHEULACHUTE (J.) - 1977 - Evaluation d'un programme agricole régional : province de l'Ouest Cameroun. Fascicule II: la régénération caféière. ENSA, Yaoundé, 104 p. multigr.
Motivations gouvernementales. Réponses des agriculteurs. Calendrier agricole.
- TISSANDIER (J.) - 1969 - Zengogor (Cameroun). ORSTOM, Mouton, Paris, 88 p. + cartes.
Etude d'un terroir au contact forêt-savanne.
- WEBER (J.) - 1977 - Structures agraires et évolution des milieux ruraux: le cas de la région cacaoyère du Centre-Sud Cameroun.
Paris, Ann. ORSTOM sér. Sci. Hum., vol. XIV, n° 1, pp. 4-22.
Les populations beti, le cacaoyer, le système foncier, la plus ou moins grande pression démographique. Une appropriation privée des cacaoyères. Pas de grands planteurs.

Chap. I.1.c. Le poids de l'histoire.

- ETOGA EILY (F.) - 1971 - Sur les chemins du développement. Essai d'histoire des faits économiques du Cameroun. Yaoundé, CEFMAE, 521 p.
L'histoire économique du Cameroun allemand et du Cameroun sous mandat français jusqu'en 1946 vue par un camerounais ayant eu des fonctions politiques officielles.
- JOHNSON (W.R.) - 1970 - The Cameroon Federation: Political Integration in a fragmentary society. Princeton University Press, 426 p.
Les pesanteurs nées de la complexité de l'évolution politique du Cameroun des premiers mouvements indépendantistes à nos jours. Le point de vue d'un libéral américain.
- KABERRY (P.M.) - 1952 - Women of the Grassfields: A study of the Economic Position of women in Bamenda, British Cameroons. London, H.M.S.O. XII + 220 p.
Etude de l'activité et de la condition de la femme nso avant l'irruption de la caféiculture et de l'éducation primaire (Province du Nord-Ouest).
- MICHEL (M.) - 1970 - Les plantations allemandes du mont Cameroun (1885-1914). Revue d'Histoire d'Outre-Mer, Tome LVII, n° 207, pp. 183-213.
La création des grandes plantations industrielles et les problèmes posés: accaparement des terres, transfert de main-d'œuvre, etc...
- RUDIN (H.) - 1938 - Germans in the Cameroons (1884-1914). Yale University Press, 456 p. (Reprint London, Archon Books, 1968)
L'"oeuvre allemande" au Cameroun vue par un américain.
- STOECKER (H.) - 1960, 1968 - Kamerun unter deutscher kolonialherrschaft. Berlin ost, Rütten und Loening, Bd. 1, 1960, 228 p., Bd 2, 1968, 272 p.
Le Cameroun sous le joug colonial allemand vu par des marxistes travaillant sur les archives de Berlin-Est.

Chap. II-3.a. et III-3b, L'administration du développement, développement communautaire et animation.

Department of Community Development, -1975 - The report on the Community Development Senior Staff Conference held in the Community Development Training Center Kumba from 18th to 20th June 1975. Buea, Community Development, 142 p. multigr.

Bilan et perspective de l'action du développement communautaire.

DIKOUME (C.) - 1974 - Les obstacles psycho-sociaux au développement in Kamerun: Strukturen und Probleme der Sozio-Ökonomischen Entwicklung ed. by H. ILLY, V. HASE und KOEHLER Verlag Mainz, pp. 65-85.

Quelques remarques acerbes sur les pratiques bureaucratiques et le style de vie de la 'nouvelle bourgeoisie camerounaise'. Par un sociologue camerounais.

VINCENT (F.) - 1974 - Formation des hommes et développement in Kamerun: Strukturen und Probleme der Sozio-Ökonomischer Entwicklung ed by H. ILLY, V. HASE und KOEHLER Verlag Mainz, pp. 87-104.

Les méfaits de l'éducation coloniale: les pratiques bureaucratiques actuelles. Heureusement, l'Institut Panafricain de Développement applique une pédagogie visant à l'"auto-transformation" des cadres. Y réussit-il malgré ce plaidoyer pro-domo ?...

Chap. II-3.b. Santé et développement.

AUDIBERT (M.) - 1978 - Santé et développement au Cameroun.

Aix-en-Provence, Centre d'Economie de la Santé, Fac. des sci. éco., thèse de 3ème cycle, 263 p. multigr.
Approche économétrique nouvelle. Manque d'une sérieuse critique des sources statistiques utilisées.

PRINZ-GRUWELL (A.) - 1975 - Report 'Mendankwe Project'. A study in Public Health. Yaoundé, n.p. multigr.

Un projet d'étude monographique de l'état de santé d'une population limitée par une équipe pluridisciplinaire (Province du Nord-Ouest).

Chap. II-3.c. Ecole et développement.

COURADE (C. et G.) - 1977 - L'école du Cameroun anglophone. Yaoundé, ONAREST, Trav. et Doc. de l'ISH. n° 3, 75 p. multigr.

Génèse, perspectives et problèmes de l'éducation moderne en voie de généralisation dans une région essentiellement rurale.

IPAR-BUEA-- 1977 - Report on the Reform of Primary Education. Buea, National Printing Press Annex , 231 p.

La "ruralisation" de l'enseignement primaire à l'ordre du jour. Est-elle possible sans rien changer dans la société ?

MARTIN (J.Y.)- 1977 - Appareil scolaire et reproduction des milieux ruraux in Essais sur la reproduction des formations sociales dominées. Paris, ORSTOM, Trav. et doc. de l'ORSTOM, n° 64, pp. 55-67.
L'éducation de type occidental et les réactions variées des sociétés parmi les plus traditionnelles du Cameroun.

Chap. II-3.d. Routes et développement rural.

BECKER (B.A.) , WOLE (B.) - 1977 - Road Feasibility Study: Koba-Mundemba/Dikume Baluc Mundemba, Meme and Ndian Division. Buea-Zurich, SATA, 140 p. + 17 annexes multigr.

L'intérêt économique et humain d'une route de désenclavement dans une zone rurale marginale.

FRANQUEVILLE (A.) - 1972 - Les relations ville-campagne sur la route au nord de Yaoundé. Paris, Cah. ORSTOM, Sér. Sci. Hum. IX, 3, pp. 337-387.

Migrations, échanges économiques et humains le long d'une route, proche de la capitale politique.

TISSANDIER (J.) - 1966 - Zengoaga, étude d'un village camerounais et de son territoire au contact forêt-savane. Yaoundé, centre ORSTOM, SH n° 32, 2 tomes, 136 p. + 4 cartes H.T. multigr.

La destruction d'un fragile équilibre par la route (repris dans TISSANDIER TISSANDIER J. - 1969).

Chap. II-3.e. Croissance urbaine et développement rural.

MORINIERE (J.L.), PAGBE (J.), PAPON (E.), PIRANI (U.) - 1971 - Projet d'opération maraichère dans la région de Yaoundé. Ministère du Plan, Yaoundé, 103 p. multigr. + annexes.

Présentation de la région maraichère, nécessité d'une coopérative des maraichers, encadrement et recherche agronomique.

MORINIERE (J.L.) - 1972 - La région maraichère intra et péri-urbaine de Yaoundé in La croissance urbaine dans les pays tropicaux. Dix études sur l'approvisionnement des villes. CEGET, Bordeaux-Talence, pp. 49-81.

Les conditions de la culture maraichère, les types d'exploitations, les problèmes de commercialisation.

NSANGOU (A.) - 1977 - Offre et demande des produits vivriers dans la région de Yaoundé. Travaux et documents de l'ISH n°8, ONAREST, Yaoundé, 79 p.

Evolution de la consommation et de la production des produits vivriers. Localisation de la production. Projections jusqu'en 1980.

Chap. III. Les opérations de développement

BARBIER (J.C.), - 1974 - Quelques propositions pour une définition et une typologie des opérations de développement.

Yaoundé, ORSTOM, 35 p. (document interne).

Analyse des opérations de développement en fonction de leur impact sur les sociétés.

EKPENYONG (R.), GROOT (F.), MOFOLORUNSHO (L), TSIMBOMBO (P.), - 1972 -

Agricultural Development Projects in West Cameroon.

Romé, Gregorian University, Fac. of Soc. Sci., 54p.

multigr.

Une analyse critique des grands projets de développement de la zone anglophone.

Chap. III.1. Colonisation de "terres neuves".

BARBIER (J.C.), - 1977 - A propos de l'opération Yabassi-Bafang.

Yaoundé, Trav. et doc. de l'ISH, n°4, 121 p. multigr.

Le point de vue du sociologue qui a effectué le

"suivi" de cette opération.

BOUTRAIS (J.), - 1973 - La colonisation des plaines par les montagnards

au nord du Cameroun (monts Mandara) Paris, ORSTOM,

Trav. et doc. de l'ORSTOM, n°24, 277p.

Colonisation spontanée et colonisation dirigée : causes et conséquences.

DELPECH (B.), - 1977 - Un essai de prospective sociale : esquisse d'une

communauté pionnière par de jeunes ruraux sud-came-

rounais. Yaoundé, ONAREST/ISH/CSLS, trav. et doc. de

l'ISH, n°2, 66p. multigr.

Comment de jeunes Eton imaginent leur promotion économique et sociale dans une opération de colonisation au nord de la Sanaga.

Chap. III-2.a. Complexes agro-industriels et ranches d'élevage.

ARDENER (E. et S.), RUEL (M.J.), WARMINGTON (W.A.) - 1960 - Plantation and village in the Cameroons. London, O.U.P., Nigerian Institute for Social and Economic Research, XXVI + 435 p.

Changements démographiques, économiques et sociologiques d'une région de plantations industrielles coloniales devenues d'Etat (Cameroon Development Corporation). La condition du manoeuvre de plantation et du natif dans ses réserves.

BARBIER (J.C.), TISSANDIER (J.) - 1977 - Mbandjok ou les promesses d'une ville liée à un complexe agro-industriel sucrier (Cameroun). Yaoundé, Trav. et doc. de l'ISH, n° 5, 128 p. multigr.

Recrutement de la plantation. Ville et devenir urbain à la périphérie. Renseignements sur la zone agro-industrielle Obala-Nanga-Eboko.

C. M. CHISHOLM and Associates (C.I.) limited - 1978 - Projet d'aménagement de la vallée du Haut Faro-rapport final. VI + 30p. + 18 annexes (dont 4 cartes). Projet d'aménagement pastoral dans l'Adamaoua : évaluation, avantages et justification. Installation d'un ranch et de petits éleveurs.

COURADE (G.) - 1978 - Les plantations industrielles d'Unilever au Cameroun (Plantations Pamol du Cameroun Limited) ou la croissance d'une firme multinationale dans une région marginale. Yaoundé, Cahiers de l'ONAREST, vol. 1, n° 2, oct. 1978, pp. 91-159.

Les métamorphoses d'une multinationale ayant un héritage colonial, la condition des salariés d'Unilever.

KANDEM (P.) - 1976 - La politique de grandes plantations au Cameroun et son impact sur l'économie: l'exemple de l'O.C.B.

Yaoundé, Fac. de droit et des Sciences Eco., Mémoire de licence, 93p. multigr.

Défense et illustration de la politique de création de complexes agro-industriels.

NDOUMBE-MANGA (S.) - 1970 - Contribution au développement de la théiculture dans le Grassfield - Etude socio-économique du complexe agro-industriel théicole de Ndu. OPSTOM, Yaoundé, 82 p. multigr.

Complexe agro-industriel et plantation paysanne - Compétition avec l'élevage.

Chap. III-2.b. Encadrement et aménagement du milieu rural.

LEVRAT (R.) - s.d. - Une expérience de développement rural au Cameroun : la SEMRY.
Yaoundé, Université de Yaoundé, département de géographie, 35 p. multigr.
Un projet coûteux, technologiquement au point.

Chap. III-2.c. Le mouvement coopératif.

CHAMPAUD (J.) - 1969 - Coopérative et développement: l'U.C.C.A.O.
Les cahiers d'Outre-Mer, Tome XXII, n° 85, pp. 95-100.

La plus importante union de coopératives du Cameroun; une réussite exceptionnelle et... ses limites.

GABELMAN (E.) - 1971 - Die Genossenschaften in Kamerun : Ihre Entwicklung und Ihre Bedeutung für die Wirtschaftliche und soziale Entwicklung des Landes.
Marburg/Lahn, Eukerdruck, XXXVI + 270 p.

Les coopératives au Cameroun: leur développement et leur importance dans le développement économique et social du pays.

ILLY (H.) - 1974 - Brauchen Genossenschaft ⁱⁿ Entwicklungsländern ein Vermarktungsmonopol ? Das Beispiel der "Union des Coopératives de Café Arabica de l'Ouest" (UCCAO) in Kamerun in Kamerun : Strukturen und Probleme der Sozio-Ökonomischen Entwicklung ed by ILLY H., V. HASE und Kochler Verlag, Mainz, pp. 279-295.

Le monopole du marché est-il nécessaire pour une coopérative située dans un pays en voie de développement compte-tenu de la manière dont elle fonctionne ? Le cas de l'UCCAO. Réponse positive de l'auteur.

Chap. III-2.d. Les plantations co-gérées et les plantations villageoises.

GROOT (R.F.N.) - 1969 - Pilot Agricultural Project Balundu, Buea, 21 p. dactyl.

Le projet de plantation industrielle co-gérée du pays lower Balundu (département de la Meme) initié par le diocèse de Buea avec l'appui de la PAMOL.

LENTZ (W.) - 1969 - Proposals regarding an Oil Palm Development Scheme for the Area South-West of Mamfe. Buea, n.p. dactyl.

Le projet de plantation industrielle co-gérée de Nchang (département de la Manyu) initié par le diocèse de Buea.

SWYNNERTON (R.M.J.), BALDWIN (K.D.S.), COX (W.R.J.) - 1964-Report of the Agricultural mission 1964.

Victoria, CDC, 91p. multigr.

L'avenir de la CDC envisagé sous la forme de plantations villageoises et de l'expansion industrielle.

TJLEGA (P.) - 1973 - Les types d'exploitation du palmier à huile dans la région d'Iséka (Cameroun), thèse de 3ème cycle en géographie Université de Paris I, Yaoundé, 339p. multigr.

Les palmeries naturelles et coloniales remplacées par le complexe agro-industriel SOCAPALM et les plantations villageoises de palmiers sélectionnés.

Chap. III-3.a. Les opérations intégrées.

CINAM - 1966 - Projet de zones d'action prioritaires (intégrées) :

1. Région du Centre-Sud Dossier principal. 2. Région du Centre-Sud: annexes. 3. Région Est : Dossier de présentation. 4. Région Est : annexe.

Paris, Cinam, vol.1:122p.- Vol 2: n.p.-vol.3:91p.-vol.4:74p.

Où le "maître-développeur" veut changer et le producteur et le consommateur.

BRECHSLER (H.D.), HERRMANN (P.), ENTRUP (J.L.) - 1974-WADA extension farmers : a socio-economic Survey with regard to Future Co-operatives Activities. Buéa-Douala, IPD, 41p. multigr.

Une contribution à la réorientation du projet allemand de Wua aux résultats controversés jusque-là.

LENGLART (J.) - 1972 - Les zones d'Actions Prioritaire Intégrées (ZAPIS) de l'Est Cameroun.

Paris, Bureau d'Etudes Coopératives et Communautaires, 470 p. Une évaluation de l'impact des ZAPI de l'Est dans tous les domaines.

TROUVE (J.) - 1974 - Eléments de réflexion sur les structures régionales. in : Différenciation régionale et régionalisation en Afrique francophone et à Madagascar, Journées de travail de Yaoundé, 9-12 Octobre 1972, Paris, ONUSTOM, Trav. et doc. de l'ONUSTOM, n°39, pp.285-290.

Les moyens à mettre en oeuvre, pour une structure régionale efficace par l'un des penseurs des ZAPI.

Chap. III-3.b. Actions spécifiques.

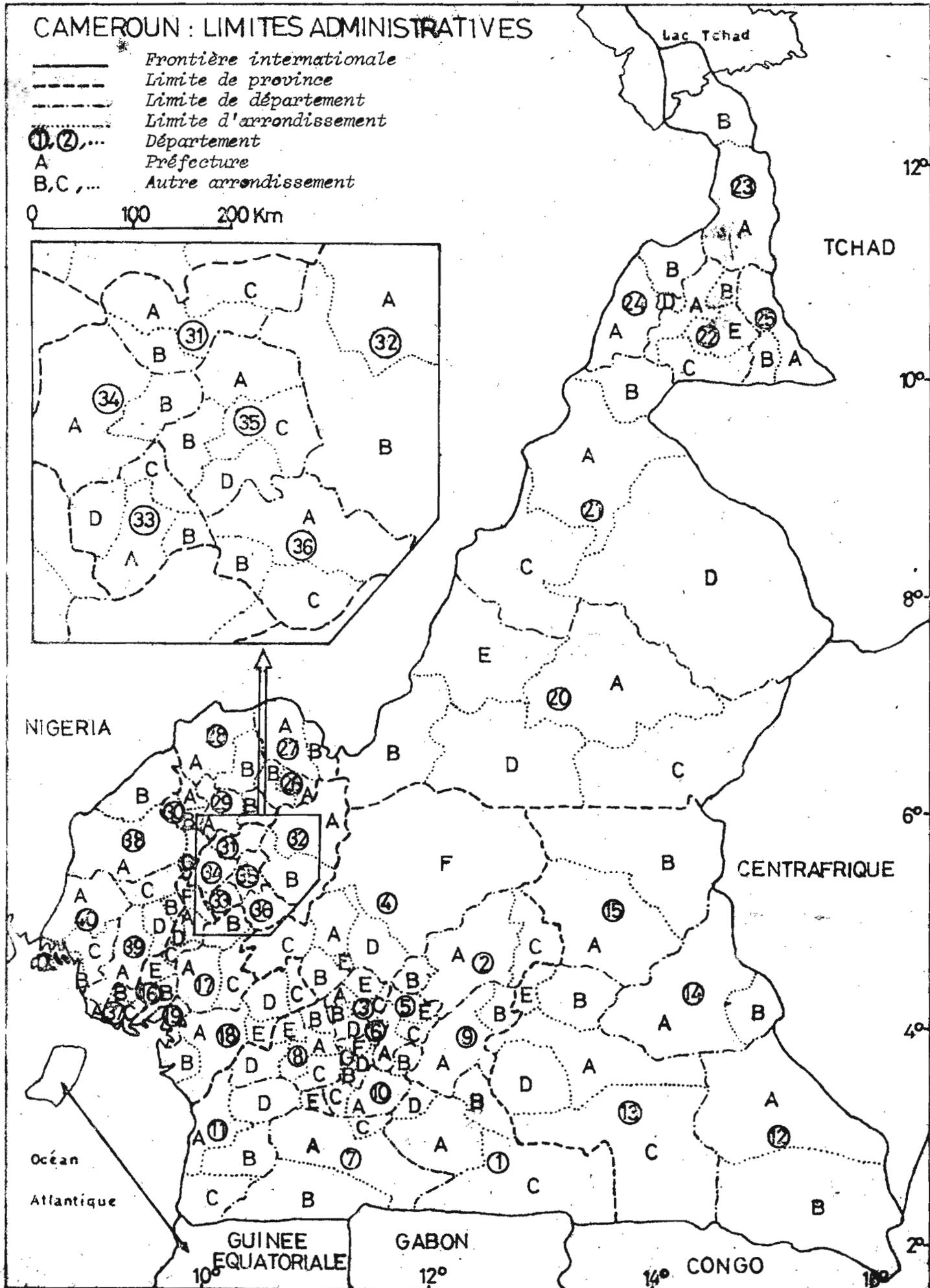
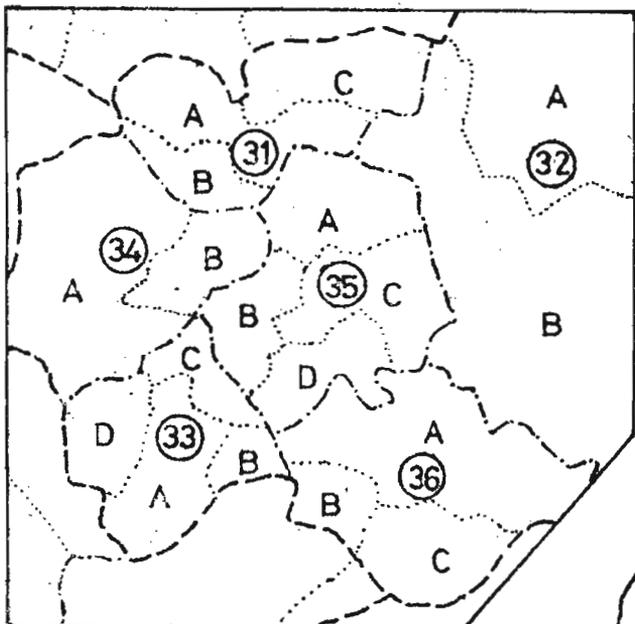
- POURNIER (A.), 1972 - Obstacles à l'innovation en milieu rural et en zone soudano sahélienne : culture attelée et association agriculture/élevage, Paris, EPHL, 6ème section, diplôme EPHL, 275p. multigr.
Etude des freins à l'innovation (culture attelée) au niveau du paysan mais aussi à celui de l'encadrement et du crédit.
- GUYER (J.), 1977 - The Women Farming System in the Lekie.
Yaoundé, Ensa, 75p. multigr.
La condition économique de la femme en zone surpeuplée du Centre-Sud.
- NSANGOU (A.), 1978 - Croissance agricole et recherche agronomique au Nord-Cameroun
Yaoundé, Cahiers de l'ONARLSE, vol.1, n°2, pp. 21-44.
Les freins à la diffusion auprès des paysans des résultats de la recherche agronomique. Les propositions d'un agro-économiste camerounais.
- Thé (M.P. de), 1970 - Des sociétés secrètes aux associations modernes (la femme dans la dynamique de la société bété, 1887-1966)
Paris, thèse EPHL, 6ème section, 2 vol. 470p + ann., multigr.
L'évolution de la condition sociale de la femme dans le Centre-Sud.

√- N N E X E

CAMEROUN : LIMITES ADMINISTRATIVES

-  *Frontière internationale*
-  *Limite de province*
-  *Limite de département*
-  *Limite d'arrondissement*
-  *Département*
-  *Préfecture*
-  *Autre arrondissement*

0 100 200 Km



// LISTE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

(Provinces, Départements, Arrondissements).

PROVINCE DU CAMEROUN-SUD

- | | |
|----------------|-------------------|
| 1) DJA-DE-LOBO | 2) LAUTEL-SANAGA |
| A. Sangmélina | A. Nanga-Eboko |
| B. Bengbis | B. Mbandjok |
| C. Djoum | C. Mintak |
| D. Zoétélé | |
| 3) LEKIE | 4) MBAM |
| A. Nonatéle | A. Bafia |
| B. Evodoula | B. Bokito |
| C. Obala | C. Ndikiniméki |
| D. Okola | D. Ntui |
| E. Saa | E. Obessa |
| | F. Yoko |
| 5) MFOU | 6) MFOUNDI |
| A. Mfou | Yaoundé I |
| B. Akono | Yaoundé II |
| C. Awae | Yaoundé III |
| D. Bikok | Yaoundé IV |
| E. Esse | |
| F. Mbankomo | |
| G. Mfoumou | |
| 7) NDI | 8) KYONG-LE-KHLEH |
| A. Ebolowa | A. Ekoko |
| B. Ambam | B. Bot-flakak |
| C. Ngoulmakong | C. Makak |
| | D. Messondo |
| | E. Ngog-Mapubi |

9) NYONG ET MFCOUNOU

- A. AKONOLINGA
- B. Ayos

10) NYONG ET SOO

- A. Mbalmayo
- B. Dzeng
- C. Ngomedzap

11) OUMAN

- A. Kribi
- B. Akom II
- C. Campo
- D. Lolodorf
- E. Mvengue

PROVINCE DE L'EST

12) BOUMBA-NGOKO

- A. Yokaïouma
- B. Moloundou

13) HAUT-NYONG

- A. Abong-Mbang
- B. Doumé
- C. Lomié
- D. Messamena
- E. Nguelémendouka

14) KADRY

- A. Batouri
- B. Ndelele

15) LOM ET DJEREM

- A. Bertoua
- B. Betaré-Oya

PROVINCE DU NORT

16) NOUNGO

- A. Nkongsamba
- B. Dibombari
- C. Loum
- D. Hanjo
- E. Mbanga
- F. Melong

17) NKAM

- A. Yobassi
- B. Nkondjak
- C. Yingui

18) SANAGA-MARITIME

- A. Edéa
- B. Dizangué
- C. Ndom
- D. Ngambe
- E. Pouma

19) WOURI

- Douala I
- Douala II
- Douala III
- Douala IV

PROVINCE DU NORD

20) ADAMAOUA

- A. Ngaoundéré
- B. Banyo
- C. Meiganga
- D. Tibati
- E. Tignère

21) BENOUE

- A. Garoua
- B. Guider
- C. Poli
- D. Tcholliré

22) DIAMARE

- A. Maroua
- B. Bogo
- C. Kaelé
- D. Méri
- E. Mindif

23) LOGONE ET CHARI

- A. Kousséri
- B. Makari/Serbewel

24) MARGUI-WANDALA

- A. Mokolo
- B. Mora

25) MAYO-DANAY

- A. Yagoua
- B. Kar-Hay

PROVINCE DU NORD-OUEST

26) BUI

- A. Koumbo
- B. Jakiri

27) DONGA-MANTUNG

- A. Nkambe
- B. Nwa

28) MLNCHUM

- A. Wum
- B. Fundong

29) MLZAM

- A. Bamenda
- B. Ndop

30) MCHO

- A. Mbengwi
- B. Batibo

PROVINCE DE LICULST

31) BAMBOUTOS

- A. Ibouda
- B. Batcham
- C. Galim

32) BAMOUN

- A. Foumban
- B. Foumbot

33) HAUT-NKAM

- A. Bafang
- B. Bana
- C. Compaix
- D. Kekem

34) MLNOUA

- A. Dschang
- B. Penka Michel

35) MIPI

- A. Bafoussam
- B. Bamendjou
- C. Bandjoun
- D. Bangou

36) NDE

- A. Begangté
- B. Bazou
- C. Tonga

PROVINCE DU SUD-OUEST

37) FAKO

- A. Victoria
- B. Muyuka
- C. Tiko

38) MANYU

- A. Mamfe
- B. Akwaya
- C. Fontem

39) MEME

- A. Kumba
- B. Bangem
- C. Nguti
- D. Tombel

40) NDIAN

- A. Mundemba
 - B. Bamusso
 - C. Ekondo-Titi
 - D. Isangele
-

INDEX DES TABLEAUX

Tabl. 1.	Répartition de la population et de la superficie en fonction des densités par arrondissement (%)	18
2.	Taux d'activité de 15 à 64 ans par sexe, milieu géographique et province	31
3.	Temps de travail théoriquement disponible par actif et par mois dans trois régions (% par rapport à la durée maximale de travail et heures).....	34
4.	Le financement des 3ème et 4ème Plans en matière d'économie rurale (Millions F.CFA).....	53
5. a.	Taux de scolarisation des zones rurales selon les provinces (6 - 14 ans) (1976)	74
b.	Niveau d'instruction de la population rurale de 4 ans et plus (1976)	74
6.	Occupations des anciens élèves de l'école primaire du Cameroun anglophone (1974/75) et lieu de destination des migrations	76
7.	Accessibilité des arrondissements camerounais selon la province.	80
8.	Investissements routiers prévus aux 3ème et 4ème Plans quinquennaux en fonction des catégories de route	81
9.	Quelques indicateurs des progrès réalisés par la CDC de 1952 à 1977	95
10.	Répartition des coopératives de commercialisation des cultures de rapport par province (coopératives et centres coopératifs).....	103
11.	Les Credits Unions : croissance (1969-1975) et répartition géographique en 1975	105
12.	Production des "small holders" de la CDC	108
13.	Les activités des KAPI de l'Est de 1967/68 à 1977/78.....	113
14.	Nombre de charruas en circulation dans le Nord selon le département : situation en 1964 et 1974	119

15. Proportion d'attelages en activité en 1973 par rapport à l'année d'obtention du prêt 120
 16. Exploitations agricoles paysannes utilisant du matériel tracté ou de traitement et répartition par province (1972/73)... 121
-

TABLE DES CARTES ET FIGURES

1.	Esquisse des aptitudes naturelles	11
2.	Densités rurales	17
3.	Taux de fécondité	21
4.	Part de la superficie cultivée dans la superficie physique.....	24
5.	Propension à émigrer	26
6.	Rapports d'indépendance actifs/inactifs	30
7.	Evolution de quelques productions	62
8.	Evolution du prix d'achat et de vente à l'exportation de quelques produits agricoles.....	66

R E S U M E

Dans un premier chapitre, les auteurs analysent les différents facteurs du développement rural au Cameroun : facteurs écologiques, humains et fonciers. Les modalités et les effets sont examinés ensuite (investissement financier et impact économique), ainsi que le rôle plus diffus des infrastructures de base. L'étude s'achève sur un examen des principaux types d'intervention sur le milieu rural. Le Cameroun apparaît particulièrement riche d'expériences variées, tant dans leurs objectifs et leurs modalités, que dans leurs résultats.

S U M M A R Y

In the first chapter, the authors analyse the different factors of rural development in Cameroon : ecological, human and land factors. Forms and effects are examined afterwards (financial investment and economic impact), as well as the more diffused influence of basic infrastructures. The study ends on examination of major types of interventions on rural area. Cameroon appears particularly rich in diversified experiences so much in their objectives and their forms than in their results.

E R R A T A

- p 4 - § III - 4. b., 1 2 : du CENEEMA
- p 5 - § 1, 1 5 : s'achever
- p 6 - § 3, 1 6 : ses lois
- note (1) a), 1 4 : Éléments
- p 7 - § 1, 1 3 : 75 % de ruraux
- § 2, 1 8 : nouvelles
- p 8 - § 1, 1 3 : travail
- p 12 - § 3, 1 5 : à cause d'un
- p 13 - § 1, 1 8 : s'étendent
§ 2, 1 3 : rendements
- p 28 - § 2, 1 5 : suyvants
- p 33 - § 3, 1 6 : précipitations
- p 35 - § 1, 1 11 : la zone soudano-sahélienne
- p 37 - § 1, 1 7 : institutions
- § 1, 1 20 : investissements
- p 42 - § 4, 1 2 : trouvées confrontées
- p 43 - § 1, 1 10 : les fruits
- p 46 - § 2, 1 3 : prétextant
- § 2, 1 9 : française
- p 47 - § 1, 1 1 : Animales
- § 3, 1 3 : opérations
- § 3, 1 5 : points de vue
- p 48 - § 2, 1 2 : se caractérisent
- p 51 - § 1, 1 2 : écologique
- p 56 - § 5, 1 7 : communautés
- note (1), 1 4 : la Reconstruction
- p 57 - § 2, 1 4 : productions
- p 60 - § 2, 1 2 : exhaustivité
- p 61 - § 2, 1 13 : cultures industrielles
- p 63 - § 2, 1 4 : années
- p 64 - § 2, 1 9 : Agricoles
- p 65 - § 1, 1 4 : céréaliier (au lieu de réaliser)
- p 70 - § 3, 1 5 : provincial
- § 3, 1 6 : la gamme des services

II

- p 72 - § 3, 1 2 : médecins
- p 73 - § 2, 1 14 : aux risques
- p 74 - Tableau n° 5 (a) : (1976)
- p 84 - § 2, 1 4 : qui inclut
- p 85 - § 4, 1 1 : Cependant
- p 88 - § 5, 1 6 : l'intention
- p 91 - § 3, 1 6 : déplacements
 § 5, 1 5 : liée
- p 92 - § 2, 1 12 : Bakweri
- p 93 - § 1, 1 7 : géré (au lieu de guère)
- p 94 - § 1, 1 3 : ne change rien
 - § 2, 1 7 : ... soulève ? Ce choix ...
 - § 3, 1 2 : la productivité paysanne, de ressusciter
- p 97 - Ordre des notes : (1), (3), (2)
- p 98 - § 2, 1 2 : des marchés urbains
- p 100 - § 3, 1 4 : les coopératives (au lieu de coopérations)
- p 101 - § 1, 1 2 : rizicoles (SEMRY, SODERIM, UNVDA)
- p 104 - § 4, 1 17 : adhérents
-
- p 128 - § 2, 1 8 : où elle est
- p 129 - § 3, 1 1 : toute l'ampleur
- p 130 - § 3, 1 2 : de vie, des échanges possibles
- p 131 - § 1, 1 1 : les ingénieurs
 - § 4, 1 4 : 1,8 million
- p 151 - § 3, 1 1 : d'actions prioritaires
 - § 5, 1 3 : Communautaires

- N° 1 - COURADE (G.). - Les plantations industrielles d'Unilever au Cameroun.-
Yaoundé, ISH, 1977.- 78 p. + fig. h.-t. (CGN).
- COURADE (G.). - Unilever industrial Plantations in Cameroon.-
Yaoundé, ISH, 1978.- 78 p. + fig. h.-t. (CGN).
- N° 2 - DELPECH (B.). - Un essai de prospective sociale: esquisse d'une commu-
nauté pionnière par de jeunes ruraux sud-camerounais.- Yaoundé, ISH,
1977.- 66 p. (CSES).
- N° 3 - COURADE (C.), COURADE (G.). - L'école du Cameroun anglophone.- Yaoundé,
ISH, 1977. - 75 p. (CGN).
- COURADE (C.), COURADE (G.). - Education in anglophone Cameroon 1915/1975.-
Yaoundé, ISH, 1977. - 78 p. (CGN).
- N° 4 - BARBIER (J.C.). - A propos de l'Opération Yabassi-Bafang. -
Yaoundé, ISH, 1977. - 96 p. + cartes, (CSES).
- N° 5 - BARBIER (J.C.), TISSANDIER (J.). - MBANJOK ou les promesses d'une ville
liée à un complexe agro-industriel sucrier (Cameroun). -
Yaoundé, ISH, 1977. - 64 p. + cartes (CGN-CSES).
- N° 6 - N'SANGOU (A.). - Secteur refuge et développement économique au Cameroun.-
Yaoundé, ISH, 1977. - 50 p. (CSES).
- N° 7 - BARBIER (J.C.). - Essai de définition de la chefferie en pays bamiléké. -
Yaoundé, ISH, 1977. - 32 p. (CSES).
- N° 8 - NCHOJI NKWI (P.). - Grassfield kings and chiefs and modern politics. -
Yaoundé, ISH, 1977. - 27 p. (CERELTRA).
- N° 9 - N'SANGOU (A.). - Offre et demande des produits vivriers dans la région
de Yaoundé. - Yaoundé, ISH, 1977. - 77 p. (CSES).
- N° 9 - SOH BEJENG (P.). - The history and social institutions of the Nğemba
chiefdoms of Mbatu, Akum, Nsongwa, Chomba and Ndzong. -
Yaoundé, ISH, 1978. - 95 p. (CERELTRA).

IV

- N° 10 - DELPECH (B.). - Du village au quartier: les originaires de la Lékié à Yaoundé (Nkol-Eton). - Yaoundé, ISH, 1978. - 220 p. (CSES).
- N° 11 - BARBIER (J.C.), COURADE (G.), GUBRY (P.). - L'Exode rural au Cameroun. - Yaoundé, ISH, 1978. - 113 p. (CGN-CSES).
- N° 12 - Collectif. - Problèmes posés par le système éducatif camerounais. - Yaoundé, ISH, 1978. - 123 p. (CNE).
- N° 13 - NGOUE (J.), NIDA II (E.), ONGOLO (A.). - Prolegomènes à une réforme de l'éducation. - Yaoundé, ISH, 1978. - 186 p. (CNE).
- N° 14 - Collectif. - Propositions de structures pour la réforme de l'enseignement au Cameroun. - Yaoundé, ISH, 1978. - 173 p. (CNE).
- N° 15 - TADADJEU (M.). - SADEMOUO (E.). - Proposition d'un alphabet général des langues camerounaises. - Yaoundé, ISH, 1978. - 33 p. (CERELTRA).
- N° 16 - Collectif. - Le Nord du Cameroun. Bilan de dix ans de recherches. Tome I. - Yaoundé, ISH, 1978. - 337 p. (CGN-CSES).
- N° 17 - ELINGUI (H.). - TJEEGA (P.). - Dictionnaire des villages du Logone et Chari. - Yaoundé, ISH, 1978. - 127 p. (CGN).
- N° 18 - N'SANGOU (A.). - A propos de la viabilité de la production tabacole dans l'Est-Cameroun. - Yaoundé, ISH, 1978. - 90 p. (CSES).
- N° 19 - Collectif. - Le Nord-Cameroun. Bilan de dix ans de recherches. Tome II. - Yaoundé, ISH, 1979. - 225 p. (CGN-CSES).